

Budget voté 2002

Aménagement du territoire et environnement. II. Environnement

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

I. Récapitulations des crédits	5
Crédits par titre et partie.....	7
Crédits et effectifs par agrégat et titre	9
Crédits par chapitre et article	11
II. Analyse des crédits	17
Dépenses ordinaires	19
Dépenses en capital	149
III. Documents annexes	179
Crédits ouverts à titre non reconductible	181
Récapitulation générale des emplois budgétaires	183
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires	185
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps.....	195
Présentation des dépenses, par agrégat et titre	203
Présentation économique des dépenses.....	205
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	209
Récapitulation des prévisions de fonds de concours.....	215
Autres documents.....	217

I. Récapitulations des crédits

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses ordinaires		631.052.821
Titre III - Moyens des services		262.429.915
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité		117.882.928
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales		16.489.997
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services		78.687.587
6ème partie - Subventions de fonctionnement		47.775.000
7ème partie - Dépenses diverses		1.594.403
Titre IV - Interventions publiques		368.622.906
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions		368.622.906
Dépenses en capital	423.214.000	138.372.000
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat	49.303.000	24.059.000
7ème partie - Equipements administratif et divers	49.303.000	24.059.000
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	373.911.000	114.313.000
7ème partie - Equipements administratif et divers	373.911.000	114.313.000
Total général	423.214.000	769.424.821

Crédits et effectifs par agrégat et titre

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total pour 2002	Effectifs pour 2002
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Protection de la nature, sites et paysages	43.002.520	38.698.498	5.719.000	31.367.000	118.787.018	
22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques	19.270.516	2.852.385	7.312.000	3.238.000	32.672.901	
23 Prévention des pollutions et des risques	13.882.310	311.970.259	5.988.000	68.979.000	400.819.569	
31 Soutien aux politiques environnementales	186.274.569	15.101.764	5.040.000	10.729.000	217.145.333	3.474
Total général	262.429.915	368.622.906	24.059.000	114.313.000	769.424.821	3.474

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Dépenses ordinaires				
Titre III - Moyens des services				
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité				
31-90			Rémunération des personnels	85.590.378
	10	31	Ministre	93.479
	20	31	Administration centrale	23.522.903
	30	31	Directions régionales de l'environnement	36.872.704
	40	31	Recherche scientifique et technologique	919.230
	51	31	Services déconcentrés. Inspection des installations classées	23.962.719
	90	31	Nouvelle bonification indiciaire	219.343
31-93			Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique	1.225.907
	12	31	Parcs et ateliers	1.225.907
31-94			Indemnités et allocations diverses	27.977.412
	10	31	Cabinet du ministre	410.298
	20	31	Administration centrale	5.620.173
	30	31	Directions régionales de l'environnement	13.851.515
	40	31	Recherche scientifique et technologique	36.045
	51	31	Services déconcentrés. Inspection des installations classées	8.059.381
31-95			Vacations et indemnités diverses	3.089.231
	10	31	Administration centrale	410.258
	20	31	Services déconcentrés	2.241.115
	30	31	Enquêtes publiques et information du public	437.858
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales				
33-90			Cotisations sociales. Part de l'Etat	12.996.999
	10	31	Administration centrale	3.996.544
	20	31	Directions régionales de l'environnement	5.797.977
	40	31	Recherche scientifique et technologique	221.810
	51	31	Services déconcentrés. Inspection des installations classées	2.980.668
33-91			Prestations sociales versées par l'Etat	2.778.311
	10	31	Administration centrale	625.792
	20	31	Directions régionales de l'environnement	1.156.548
	40	31	Recherche scientifique et technologique	17.367
	51	31	Services déconcentrés. Inspection des installations classées	978.604
33-92			Autres dépenses d'action sociale	714.687
	20	31	Action sociale. Administration centrale	333.429
	30	31	Action sociale. Services déconcentrés	381.258
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services				
34-98			Moyens de fonctionnement des services	78.687.587
	02	31	Recherche scientifique et technologique	115.623

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	03	21	Fonds de gestion des milieux naturels: crédits déconcentrés	4.547.000
	04	21	Fonds de gestion des milieux naturels: crédits non déconcentrés	2.466.289
	05	31	Evaluation environnementale et économie. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	144.500
	06	31	Evaluation environnementale et économie. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	2.271.557
	07	31	Développement et qualité de la vie. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	445.400
	09	31	Inspections des installations classées	5.338.248
	10	31	Directions régionales de l'environnement	17.832.894
	20	31	Administration centrale	15.106.550
	30	31	Développement et qualité de la vie. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	1.290.300
	40	22	Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	12.770.654
	50	22	Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	1.609.862
	60	23	Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	8.689.631
	70	23	Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	4.954.679
	80	21	Protection de la nature, sites et paysages. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	199.700
	90	21	Protection de la nature, sites et paysages. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	904.700
			6ème partie - Subventions de fonctionnement	
36-41			Subventions de fonctionnement à divers établissements publics	47.775.000
	10	21	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	7.242.000
	20	21	Parcs nationaux	25.780.000
	30	31	Institut français de l'environnement	6.017.000
	40	21	Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)	1.144.000
	50	21	Ecole nationale supérieure du paysage	415.000
	60	22	Conseil supérieur de la pêche	4.890.000
	70	31	Agence française de sécurité sanitaire environnementale	2.287.000
			7ème partie - Dépenses diverses	
37-02			Instances consultatives et remboursements à divers établissements publics	1.060.831
	10	31	Développement de l'environnement	"
	20	21	Protection de la nature, sites et paysages	303.831
	30	23	Prévention des pollutions et des risques	238.000
	50	31	Evaluation environnementale et économie	519.000
37-91			Frais de justice et réparations civiles	533.572
	10	31	Crédits non déconcentrés	381.123
	20	31	Crédits déconcentrés	152.449

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Titre IV - Interventions publiques				
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions				
44-10			Protection de la nature et de l'environnement	74.456.497
	05	31	Evaluation environnementale et économie: crédits déconcentrés	1.568.690
	06	31	Evaluation environnementale et économie: crédits non déconcentrés	1.379.653
	10	21	Fonds de gestion des milieux naturels: crédits non déconcentrés	5.517.750
	20	21	Protection de la nature, sites et paysages: crédits non déconcentrés	2.135.474
	33	31	Actions en matière de recherche	159.804
	36	22	Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits non déconcentrés	2.468.185
	37	22	Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits déconcentrés	384.200
	40	21	Protection de la nature, sites et paysages: crédits déconcentrés	9.761.200
	50	31	Actions de partenariat: crédits déconcentrés	4.940.848
	60	21	Fonds de gestion des milieux naturels: crédits déconcentrés	21.284.074
	70	31	Coopération et actions de partenariat: crédits non déconcentrés	5.387.084
	80	23	Prévention des pollutions et des risques: crédits déconcentrés	11.922.500
	90	23	Prévention des pollutions et des risques: crédits non déconcentrés	7.547.035
44-20			Subventions à divers organismes	52.432.420
	10	23	Institut national de l'environnement industriel et des risques	21.495.735
	20	23	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29.271.000
	30	31	Institut national de l'environnement industriel et des risques. Recherche	1.665.685
44-30			Dations en paiement en application de la loi n°95-1346 du 31 décembre 1995	"
	10	21	Dations en paiement en application de la loi n°95-1346 du 31 décembre 1995	"
44-40			Subventions aux établissements publics dans le domaine de la radioprotection et de la sûreté nucléaire	241.733.989
	10	23	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (ex CEA-IPSN). Recherche et expertise	143.109.036
	20	23	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (ex CEA-IPSN). Soutien à l'autorité nucléaire	54.082.964
	30	23	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (ex Office pour la protection des rayons ionisants)	14.051.989
	40	23	Provision pour dépenses fiscales	30.490.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses en capital					
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat					
7ème partie - Equipements administratif et divers					
57-10			Fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles	1.524.000	1.524.000
	10	22	Fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles	1.524.000	1.524.000
57-20			Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement	43.216.000	18.411.000
	10	31	Développement et qualité de la vie, coopération, formation, économie de l'environnement	320.000	153.000
	20	31	Evaluation environnementale et économie	2.049.000	763.000
	30	22	Police et gestion des eaux et des milieux aquatiques, réseaux d'annonce des crues	14.819.000	5.788.000
	50	23	Prévention des pollutions et des risques	13.732.000	5.988.000
	60	21	Protection de la nature, sites et paysages	4.555.000	2.269.000
	70	21	Fonds de gestion des milieux naturels	7.741.000	3.450.000
57-91			Equipement immobilier des services	4.563.000	4.124.000
	10	31	Administration centrale	1.270.000	1.604.000
	20	31	Directions régionales de l'environnement	3.293.000	2.520.000
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat					
7ème partie - Equipements administratif et divers					
67-20			Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement	93.801.000	24.841.000
	02	31	Fonds d'intervention pour la qualité de la vie	"	"
	05	31	Evaluation environnementale et économie	4.878.000	1.525.000
	10	31	Coopération et qualité de la vie	137.000	46.000
	20	22	Protection des lieux habités contre les inondations en métropole et outre-mer	19.977.000	3.238.000
	30	22	Gestion des eaux et des milieux aquatiques	"	"
	40	23	Prévention des pollutions et des risques, nuisances urbaines, éco-produit et bruit	28.487.000	2.525.000
	51	23	Institut national de l'environnement industriel et des risques	9.147.000	5.474.000
	52	31	Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	3.049.000	2.220.000
	53	31	Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE)	1.524.000	1.140.000
	60	21	Protection de la nature, sites et paysages	8.580.000	1.725.000
	70	21	Fonds de gestion des milieux naturels	10.600.000	2.980.000
	80	31	Fonds de la recherche scientifique et technologique	7.422.000	3.968.000
67-30			Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	250.016.000	60.980.000
	10	23	Energie	80.600.000	14.783.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	20	23	Déchets ménagers et assimilés	92.178.000	16.906.000
	30	23	Dépollution des sols	12.051.000	2.210.000
	40	23	Ramassage des huiles	18.522.000	18.522.000
	50	23	Isolation acoustique au voisinage des aérodromes	17.067.000	3.130.000
	60	23	Lutte contre la pollution atmosphérique, hors surveillance de la qualité de l'air	19.064.000	3.496.000
	70	23	Surveillance de la qualité de l'air	10.534.000	1.933.000
67-41			Subventions d'investissement à divers établissements publics	30.094.000	28.492.000
	10	21	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	19.270.000	18.232.000
	20	21	Parcs nationaux	8.080.000	7.775.000
	30	21	Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)	229.000	351.000
	40	31	Institut français de l'environnement	2.210.000	1.830.000
	50	21	Ecole nationale supérieure du paysage	305.000	304.000

II. Analyse des crédits

Dépenses ordinaires

Chapitre 31-90 : Rémunération des personnels

	Articles	Crédits
10	Ministre	93.479
20	Administration centrale	23.522.903
30	Directions régionales de l'environnement	36.872.704
40	Recherche scientifique et technologique	919.230
51	Services déconcentrés. Inspection des installations classées	23.962.719
90	Nouvelle bonification indiciaire	219.343
	Total pour le chapitre	85.590.378

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Ministre	93.479
6412	§10	Rémunérations principales	73.164
64211	§20	Indemnités représentatives de frais	17.077
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M	2.340
64432	§90	Supplément familial de traitement	898
		Article 20 - Administration centrale	23.522.903
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>23.184.033</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>338.870</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>338.870</i>
		Article 21 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'équipement	16.887.150
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>16.624.835</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>262.315</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>262.315</i>
6412	§10	Personnel titulaire - Rémunérations principales	10.453.203
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>10.229.747</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>223.456</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 446 emplois détaillés en 3ème partie	10.229.747
64132	§20	Personnel contractuel - Rémunérations principales	5.929.598
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>5.890.739</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>38.859</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 158 emplois détaillés en 3ème partie	5.890.739
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	345.364
64432	§90	Supplément familial de traitement	158.985
		Article 22 - Personnel à statut spécifique appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement	151.111
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>147.259</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>3.852</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>3.852</i>
64198	§24	Personnel à statut spécifique - Autres services - Rémunérations	148.608
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>144.756</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>3.852</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 4 emplois détaillés en 3ème partie	144.756
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	1.936
64432	§90	Supplément familial de traitement	567
		Article 23 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'agriculture	3.574.154
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>3.618.648</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-44.494</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-44.494</i>
6412	§10	Personnel titulaire - Rémunérations principales	3.266.120

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	3.306.460
		<i>Ajustements</i>	-40.340
		Dépense annuelle correspondant aux 119 emplois détaillés en 3ème partie	3.306.460
64132	§20	Personnel contractuel - Rémunérations principales	190.201
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	194.355
		<i>Ajustements</i>	-4.154
		Dépense annuelle correspondant aux 5 emplois détaillés en 3ème partie	194.355
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	74.908
64432	§90	Supplément familial de traitement	42.925
		Article 24 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de la santé	129.967
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>129.348</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>619</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>619</i>
6412	§10	Personnel titulaire - Rémunérations principales	125.157
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	124.538
		<i>Ajustements</i>	619
		Dépense annuelle correspondant aux 5 emplois détaillés en 3ème partie	124.538
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	2.711
64432	§90	Supplément familial de traitement	2.099
		Article 25 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE	2.780.521
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>2.663.943</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>116.578</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>116.578</i>
6412	§10	Personnel titulaire - Rémunérations principales	2.480.103
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	2.386.733
		<i>Ajustements</i>	93.370
		Dépense annuelle correspondant aux 99 emplois détaillés en 3ème partie	2.386.733
64132	§20	Personnel contractuel - Rémunérations principales	215.221
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	192.013
		<i>Ajustements</i>	23.208
		Dépense annuelle correspondant aux 6 emplois détaillés en 3ème partie	192.013
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	61.310
64432	§90	Supplément familial de traitement	23.887
		Article 30 - Directions régionales de l'environnement	36.872.704
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>36.939.643</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-66.939</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-66.939</i>
		Article 31 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement	22.847.513
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>22.858.039</i>

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Ajustements :	-10.526
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-10.526</i>
6412	§10	Personnel titulaire - Rémunérations principales	18.142.058
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>18.184.285</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-42.227</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 806 emplois détaillés en 3ème partie	18.184.285
64132	§20	Personnel contractuel - Rémunérations principales	4.417.532
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>4.385.831</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>31.701</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 135 emplois détaillés en 3ème partie	4.385.831
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	104.359
64432	§90	Supplément familial de traitement	183.564
		Article 32 - Personnel à statut spécifique appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement	266.276
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>312.689</i>
		Ajustements :	-46.413
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-46.413</i>
64198	§24	Personnel à statut spécifique - Autres services - Rémunérations principales	259.301
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>305.714</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-46.413</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 15 emplois détaillés en 3ème partie	305.714
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	2.814
64432	§90	Supplément familial de traitement	4.161
		Article 33 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'agriculture	13.013.214
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>13.024.366</i>
		Ajustements :	-11.152
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-11.152</i>
6412	§10	Personnel titulaire - Rémunérations principales	11.135.478
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>11.085.657</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>49.821</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 471 emplois détaillés en 3ème partie	11.085.657
64132	§20	Personnel contractuel - Rémunérations principales	1.503.390
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.564.363</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-60.973</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 46 emplois détaillés en 3ème partie	1.564.363
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	110.347
64432	§90	Supplément familial de traitement	263.999
		Article 34 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère chargé de la santé	387.009
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>385.895</i>
		Ajustements :	1.114

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>1.114</i>
6412	§10	Personnel titulaire - Rémunérations principales	377.902
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>376.788</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>1.114</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 15 emplois détaillés en 3ème partie	376.788
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	3.359
64432	§90	Supplément familial de traitement	5.748
		Article 35 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE	358.692
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>358.654</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>38</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>38</i>
6412	§10	Personnel titulaire - Rémunérations principales	351.574
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>351.536</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>38</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 14 emplois détaillés en 3ème partie	351.536
644112	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	3.865
64432	§90	Supplément familial de traitement	3.253
		Article 40 - Recherche scientifique et technologique	919.230
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>904.247</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>14.983</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>14.983</i>
6412	§10	Personnel titulaire - Rémunérations principales	73.431
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>73.619</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-188</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 4 emplois détaillés en 3ème partie	73.619
64132	§20	Personnel contractuel - Rémunérations principales	845.799
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>830.628</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>15.171</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 27 emplois détaillés en 3ème partie	830.628
644118	§81	Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	"
64432	§90	Supplément familial de traitement	"
		Article 51 - Services déconcentrés. Inspection des installations classées	23.962.719
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>24.120.952</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-158.233</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-158.233</i>
	§10	Inspection des installations classées industrielles	
6412	§11	Personnel titulaire - Rémunérations principales	21.857.244
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>22.002.990</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-145.746</i>

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Dépense annuelle correspondant aux 996 emplois détaillés en 3ème partie		22.002.990
64132	§12 Personnel contractuel - Rémunérations principales <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i>	661.216 666.366 -5.150
Dépense annuelle correspondant aux 23 emplois détaillés en 3ème partie		666.366
644118	§13 Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	200.918
64432	§14 Supplément familial de traitement	361.757
	§20 Inspection des installations classées agricoles	
6412	§21 Personnel titulaire - Rémunérations principales <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i>	868.379 875.716 -7.337
Dépense annuelle correspondant aux 38 emplois détaillés en 3ème partie		875.716
644118	§23 Indemnités de résidence en métropole et D.O.M.	4.277
64432	§24 Supplément familial de traitement	8.928
Article 90 - Nouvelle bonification indiciaire		219.343
Article 91 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'équipement		91.237
64487	§10 Nouvelle bonification indiciaire Décrets n°91-1067 du 14/10/1991 (JO du 17/10/1991) et n°95-1085 du 06/10/1995 Arrêtés du 21/11/1991 (JO du 06 décembre), du 25/09/1992 (JO du 29 octobre) et du 06/10/1995	91.237
Article 92 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'agriculture		29.067
64487	§10 Nouvelle bonification indiciaire Décret n°97-590 du 27/05/1997 et arrêté du même jour	29.067
Article 94 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE		99.039
64487	§10 Nouvelle bonification indiciaire Décret n°97-408 du 17/04/1997 et arrêté du même jour	99.039

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 21 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'équipement

§ 10 Personnel titulaire - Rémunérations principales

446 emplois :

10.229.747

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>21 Personnel de direction</i>					<i>1.104.950</i>
2	Directeurs de projet	901-Gr.B	733-Gr.B		90.721
5	Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		316.615
4	Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis		226.060
9	Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B		408.244
1	Chef du service de l'inspection générale de l'environnement	Gr.D	Gr.D		63.310
<i>108 Personnel administratif supérieur</i>					<i>3.090.692</i>
6	Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B		260.292
5	Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	177.538
5	Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	498	129.639
7	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	271.149
19	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	547.035
63	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	1.623.610
1	Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	563-821	476-672	574	29.885
2	Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	495	51.544
<i>81 Secrétaires administratifs</i>					<i>1.670.989</i>
11	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	254.853
20	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	437.336
50	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	978.800
<i>164 Personnel administratif d'exécution</i>					<i>2.760.424</i>
24	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	469.824
46	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	778.354
93	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	1.496.158
1	Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
<i>26 Personnel du service intérieur</i>					<i>404.279</i>
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
3	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	46.858
8	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	122.038
1	Chef de garage (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	2 Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
	2 Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	31.239
	8 Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	122.038
	<i>4 Personnel ouvrier</i>				<i>65.185</i>
	1 Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
	3 Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	48.264
	<i>40 Personnel technique</i>				<i>1.081.319</i>
	2 Ingénieurs des ponts et chaussées de 2ème classe	427-750	378-618	498	51.856
	2 Inspecteurs généraux de l'équipement	1015-Gr.C	820-Gr.C		101.968
	1 Architecte urbaniste en chef de l'Etat	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
	4 Architectes urbanistes de 2ème classe de l'Etat	427-750	378-618	498	103.712
	1 Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	641	33.373
	24 Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	483	603.524
	3 Ingénieurs géographes de 2ème classe	427-750	378-618	498	77.784
	1 Chargé de recherche de 2ème cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipt et de ses labo. associés	530-677	453-563	508	26.449
	1 Technicien supérieur principal de l'équipement	391-593	356-499	428	22.284
	1 Technicien supérieur de l'équipement	322-558	307-472	390	20.305
	<i>2 Gens de la mer</i>				<i>51.909</i>
	1 Inspecteur des affaires maritimes	379-780	348-641	495	25.772
	1 Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes	541-653	459-544	502	26.137
	Total : 446			Total :	10.229.747

§ 20 Personnel contractuel - Rémunérations principales

158 emplois :

5.890.739

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>3 Personnel contractuel du cabinet environnement</i>				<i>53.887</i>
	3 Agents contractuels (environnement)	244-499	261-429	345	53.887
	<i>92 Personnel contractuel environnement</i>				<i>3.753.727</i>
	8 Chargés de mission (environnement)	Gr.A	Gr.A		383.608
	8 Chargés de mission (environnement)	Gr.B	Gr.B		420.464
	7 Chargés de mission (environnement)	Gr.C	Gr.C		414.925
	4 Chargés de mission	Gr.D	Gr.D		253.240
	39 Chargés de mission (environnement)	893-1000	726-808	767	1.557.385
	15 Chargés de mission (environnement)	557-965	471-781	626	488.880
	2 Chargés de mission (environnement)	455-1000	397-808	603	62.789
	9 Agents contractuels (environnement)	285-532	281-454	368	172.436
	<i>63 Personnel contractuel du règlement intérieur national (R.I.N.)</i>				<i>2.083.125</i>
	30 Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	852-1015	695-820	758	1.183.931
	9 Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	547-901	464-733	599	280.676
	24 Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	379-780	348-641	495	618.518
	Total : 158			Total :	5.890.739

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 22 - Personnel à statut spécifique appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement

§ 24 Personnel à statut spécifique - Autres services - Rémunérations

4 emplois : 144.756

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>4 Personnel à statut spécifique</i>				144.756
	2 Personnels à statut spécifique A	-	-		78.680
	2 Personnels à statut spécifique B	-	-		66.076
Total : 4				Total :	144.756

Article 23 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'agriculture

§ 10 Personnel titulaire - Rémunérations principales

119 emplois : 3.306.460

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>72 Personnel technique</i>				2.373.460
	5 Ingénieurs généraux de classe normale du génie rural, des eaux et des forêts	Gr.B-Gr.C	Gr.B-Gr.C		279.583
	14 Ingénieurs en chef du génie rural, des eaux et des forêts	750-Gr.B	618-Gr.B		593.134
	22 Ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts	427-966	378-782	580	664.335
	8 Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	427-966	378-782	580	241.577
	2 Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	593-966	499-782	641	66.746
	7 Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	379-750	348-618	483	176.028
	9 Ingénieurs des travaux ruraux	379-750	348-618	483	226.322
	5 Ingénieurs des travaux agricoles	379-750	348-618	483	125.735
	<i>45 Personnel administratif</i>				880.623
	1 Sous-directeur d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B		45.361
	1 Administrateur civil de 1ère classe	701-966	581-782	682	35.508
	3 Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	86.374
	3 Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	77.315
	2 Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	43.734
	2 Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	39.152
	4 Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	78.304
	10 Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	169.208
	19 Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	305.667
	<i>2 Personnel enseignant</i>				52.377
	2 Professeurs certifiés de classe normale de l'enseignement agricole	379-801	348-657	503	52.377
Total : 119				Total :	3.306.460

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

§ 20 Personnel contractuel - Rémunérations principales

5 emplois :

194.355

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>5 Agents contractuels</i>				<i>194.355</i>
2	Agents contractuels de catégorie fonctionnelle du ministère de l'agriculture	901-Gr.A	733-Gr.A		86.114
3	Agents contractuels de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	710-985	588-797	693	108.241
Total : 5				Total :	194.355

Article 24 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de la santé

§ 10 Personnel titulaire - Rémunérations principales

5 emplois :

124.538

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>3 Personnel technique</i>				<i>92.362</i>
1	Pharmacien inspecteur en chef de santé publique	750-1015	618-820	719	37.434
1	Ingénieur d'études sanitaires	379-750	348-618	483	25.147
1	Ingénieur du génie sanitaire	473-901	411-733	572	29.781
	<i>2 Personnel administratif</i>				<i>32.176</i>
2	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
Total : 5				Total :	124.538

Article 25 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE

§ 10 Personnel titulaire - Rémunérations principales

99 emplois :

2.386.733

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>38 Personnel technique</i>				<i>1.079.223</i>
1	Ingénieur général des mines	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D		57.934
4	Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		160.253
4	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	111.834
1	Chef de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	723	37.643
4	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	133.492
16	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	402.350
1	Technicien en chef de l'industrie et des mines	393-612	357-513	435	22.648
4	Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	376	78.304
1	Inspecteur principal de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	540-821	458-672	565	29.417

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	1 Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	495	25.772
	1 Contrôleur du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	376	19.576
	<i>54 Personnel administratif</i>				<i>1.100.282</i>
	1 Sous-directeur d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B		45.361
	2 Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	71.016
	1 Administrateur civil de 2ème classe	427-750	378-618	498	25.928
	5 Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	143.957
	3 Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	77.315
	2 Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	43.734
	2 Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	43.734
	3 Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	58.728
	5 Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	97.880
	8 Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	135.366
	16 Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	257.404
	4 Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	67.683
	2 Ouvriers professionnels principaux (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
	<i>7 Personnel détaché de l'INSEE</i>				<i>207.228</i>
	1 Administrateur hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	801-Gr.B	657-Gr.B		43.382
	1 Administrateur de 2ème classe de l'I.N.S.E.E.	427-750	378-618	498	25.928
	3 Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	504-821	433-672	553	86.374
	2 Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	495	51.544
	Total : 99				Total : 2.386.733

§ 20 Personnel contractuel - Rémunérations principales

6 emplois :

192.013

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>6 Agents contractuels</i>				<i>192.013</i>
	1 Agent contractuel de 1ère catégorie	784-1015	644-820	732	38.111
	4 Chargés de mission	471-966	410-782	596	124.121
	1 Chargé de mission niveau 2	471-901	410-733	572	29.781
	Total : 6				Total : 192.013

Article 31 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement

§ 10 Personnel titulaire - Rémunérations principales

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	806 emplois :				18.184.285
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles- lettres	Majorés ou échelles- lettres	Majorés moyens	
	<i>26 Personnel de direction</i>				<i>1.212.535</i>
	26 Directeurs régionaux de l'environnement	966-Gr.B	782-Gr.B		1.212.535
	<i>68 Personnel administratif supérieur</i>				<i>1.848.163</i>
	3 Attachés principaux de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	852-966	695-782	739	115.426
	14 Attachés principaux de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	563-821	476-672	574	418.385
	49 Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	379-780	348-641	495	1.262.808
	2 Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	495	51.544
	<i>95 Secrétaires administratifs</i>				<i>1.956.820</i>
	13 Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	425-612	376-513	445	301.190
	22 Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement	384-579	351-488	420	481.070
	60 Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	298-544	290-462	376	1.174.560
	<i>206 Personnel administratif d'exécution</i>				<i>3.442.928</i>
	25 Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	376	489.400
	50 Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	846.037
	131 Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	2.107.491
	<i>16 Ingénieurs des ponts et chaussées</i>				<i>512.153</i>
	1 Ingénieur général des ponts et chaussées de 2ème classe	Gr.B	Gr.B		52.558
	5 Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	618-Gr.A		200.317
	10 Ingénieurs des ponts et chaussées de 2ème classe	427-750	378-618	498	259.278
	<i>10 Architectes urbanistes de l'Etat</i>				<i>327.770</i>
	3 Architectes urbanistes en chef de l'Etat	750-Gr.A	618-Gr.A		120.190
	3 Architectes urbanistes de 1ère classe de l'Etat	772-852	634-695	665	103.868
	4 Architectes urbanistes de 2ème classe de l'Etat	427-750	378-618	498	103.712
	<i>145 Ingénieurs des travaux publics de l'Etat</i>				<i>3.930.558</i>
	3 Chefs d'arrondissement de l'équipement	759-1015	625-820	723	112.927
	30 Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	641	1.001.187
	112 Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	483	2.816.444
	<i>8 Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat</i>				<i>201.175</i>
	8 Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	379-750	348-618	483	201.175
	<i>176 Techniciens et contrôleurs des travaux publics de l'Etat</i>				<i>3.784.052</i>
	8 Chefs de subdivision des services du ministère chargé de l'équipement	550-638	466-533	500	208.256
	25 Techniciens supérieurs en chef de l'équipement	422-638	374-533	454	590.925
	42 Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	391-593	356-499	428	935.899

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
96	Techniciens supérieurs de l'équipement	322-558	307-472	390	1.949.269
1	Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	411	21.399
4	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	376	78.304
22	<i>Dessinateurs</i>				<i>370.227</i>
3	Dessinateurs chefs de groupe de 1ère classe (NEI)	396-449	359-393	376	58.728
7	Dessinateurs chefs de groupe de 2ème classe (échelle 5)	267-427	271-378	325	118.446
12	Dessinateurs (échelle 4)	259-382	266-351	309	193.053
30	<i>Personnels d'exploitation et ouvriers</i>				<i>482.008</i>
1	Chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat	351-479	327-415	371	19.316
1	Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
7	Agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat (échelle 4)	259-382	266-351	309	112.614
4	Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 3)	251-364	263-337	300	62.477
11	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	176.965
6	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	93.715
4	<i>Gens de la mer</i>				<i>115.896</i>
2	Inspecteurs des affaires maritimes	379-780	348-641	495	51.544
1	Administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes	966-1015	782-820	801	41.704
1	Administrateur de 2ème classe des affaires maritimes	457-556	399-471	435	22.648
Total : 806				Total :	18.184.285

§ 20 Personnel contractuel - Rémunérations principales

135 emplois :

4.385.831

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
48	<i>Contractuels environnement</i>				<i>1.745.674</i>
32	Chargés de mission (environnement)	893-1000	726-808	767	1.277.854
1	Chargé de mission (environnement)	557-965	471-781	626	32.592
7	Chargés de mission (environnement)	455-1000	397-808	603	219.762
6	Agents contractuels (environnement)	285-532	281-454	368	114.957
1	Chargé de mission (environnement)	Gr.A	Gr.A		47.951
1	Chargé de mission (environnement)	Gr.B	Gr.B		52.558
5	<i>Personnel contractuel chargé d'études de haut niveau</i>				<i>139.011</i>
5	Agents contractuels niveau A2	473-801	411-657	534	139.011
82	<i>Personnel contractuel du règlement intérieur national (R.I.N.)</i>				<i>2.501.146</i>
22	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	852-1015	695-820	758	868.216
16	Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	547-901	464-733	599	498.980
44	Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	379-780	348-641	495	1.133.950
Total : 135				Total :	4.385.831

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 32 - Personnel à statut spécifique appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement

§ 24 Personnel à statut spécifique - Autres services - Rémunérations principales

15 emplois : 305.714

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>15 Personnel à statut spécifique</i>				305.714
	13 Personnels à statut spécifique A	-	-		280.544
	2 Personnels à statut spécifique B	-	-		25.170
Total : 15				Total :	305.714

Article 33 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'agriculture

§ 10 Personnel titulaire - Rémunérations principales

471 emplois : 11.085.657

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>80 Personnel administratif</i>				1.460.392
	1 Attaché administratif principal des services déconcentrés de 2ème classe du ministère chargé de l'agriculture	563-821	476-672	574	29.885
	4 Attachés administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture	379-780	348-641	495	103.087
	4 Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	425-612	376-513	445	92.674
	5 Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	384-579	351-488	420	109.334
	11 Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	298-544	290-462	376	215.336
	6 Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	376	117.456
	12 Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	203.049
	28 Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	450.456
	5 Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	300	78.096
	4 Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	61.019
	<i>389 Personnel technique</i>				9.565.911
	18 Ingénieurs en chef du génie rural, des eaux et des forêts	750-Gr.B	618-Gr.B		762.601
	19 Ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts	427-966	378-782	580	573.744
	1 Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire	750-Gr.B	618-Gr.B		42.367
	2 Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	427-966	378-782	580	60.395
	3 Ingénieurs divisionnaires des travaux agricoles	593-966	499-782	641	100.119
	17 Ingénieurs des travaux agricoles	379-750	348-618	483	427.496
	6 Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux, chefs de mission	759-1015	625-820	723	225.853
	17 Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux	593-966	499-782	641	567.340

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
70	Ingénieurs des travaux ruraux	379-750	348-618	483	1.760.278
2	Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts, chefs de mission	759-1015	625-820	723	75.285
9	Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	593-966	499-782	641	300.357
41	Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	379-750	348-618	483	1.031.020
21	Chefs techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	422-638	374-533	454	496.377
23	Techniciens supérieurs principaux des services du ministère chargé de l'agriculture	391-593	356-499	428	512.517
71	Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	322-558	307-472	390	1.441.647
14	Adjointes techniques principaux des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	351-479	327-415	371	270.420
45	Adjointes techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	267-427	271-378	325	761.434
1	Agent technique principal des services déconcentrés de l'agriculture et du développement rural (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
9	Agents techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (échelle 3)	251-364	263-337	300	140.573
2	<i>Personnel enseignant</i>				59.354
1	Professeur de lycée professionnel agricole du 2ème grade de classe normale	379-801	348-657	503	26.189
1	Maître de conférences de classe normale	530-1015	453-820	637	33.165
Total : 471				Total :	11.085.657

§ 20 Personnel contractuel - Rémunérations principales

46 emplois :

1.564.363

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
46	<i>Agents contractuels</i>				1.564.363
3	Agents contractuels de catégorie fonctionnelle du ministère de l'agriculture	901-Gr.A	733-Gr.A		129.171
30	Agents contractuels de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	710-985	588-797	693	1.082.407
4	Agents contractuels de 1ère catégorie hors classe du ministère de l'agriculture	593-966	499-782	641	133.492
9	Agents contractuels de 1ère catégorie de classe normale du ministère de l'agriculture	379-709	348-587	468	219.293
Total : 46				Total :	1.564.363

Article 34 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère chargé de la santé

§ 10 Personnel titulaire - Rémunérations principales

15 emplois :

376.788

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
15	<i>Personnel technique</i>				376.788
5	Ingénieurs du génie sanitaire	473-901	411-733	572	148.903
1	Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	379-780	348-641	495	25.772

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	4 Ingénieurs d'études sanitaires	379-750	348-618	483	100.588
	5 Techniciens sanitaires	322-558	307-472	390	101.525
	Total : 15			Total :	376.788

Article 35 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE

§ 10 Personnel titulaire - Rémunérations principales

14 emplois : 351.536

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>6 Personnel technique</i>				<i>145.363</i>
	2 Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	55.917
	2 Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	50.294
	2 Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	376	39.152
	<i>8 Personnel détaché de l'INSEE</i>				<i>206.173</i>
	8 Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	495	206.173
	Total : 14			Total :	351.536

Article 40 - Recherche scientifique et technologique

§ 10 Personnel titulaire - Rémunérations principales

4 emplois : 73.619

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>4 Personnel administratif</i>				<i>73.619</i>
	1 Secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	21.867
	1 Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	19.576
	2 Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	32.176
	Total : 4			Total :	73.619

§ 20 Personnel contractuel - Rémunérations principales

27 emplois : 830.628

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
	<i>27 Personnel contractuel de l'environnement</i>				<i>830.628</i>
	1 Chargé de mission (environnement)	Gr.B	Gr.B		52.558
	1 Chargé de mission (environnement)	Gr.C	Gr.C		59.275
	3 Chargés de mission (environnement)	893-1000	726-808	767	119.799
	1 Chargé de mission (environnement)	557-965	471-781	626	32.592
	11 Chargés de mission (environnement)	455-1000	397-808	603	345.340
	5 Agents contractuels (environnement)	448-763	392-628	510	132.763
	2 Agents contractuels (environnement)	285-532	281-454	368	38.319

Chapitre 31-90

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	3 Agents contractuels	244-430	261-379	320	49.982
Total : 27				Total :	830.628

Article 51 - Services déconcentrés. Inspection des installations classées

§ 11 Personnel titulaire - Rémunérations principales

996 emplois :

22.002.990

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>251 Personnel administratif du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</i>					<i>4.131.318</i>
1	Attaché d'administration centrale	379-780	348-641	495	25.772
5	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de l'économie, des finances et de l'industrie	425-612	376-513	445	115.842
3	Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	420	65.601
12	Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	376	234.912
15	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	376	293.640
29	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	490.702
74	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	1.190.491
16	Agents administratifs de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	300	249.907
96	Agents administratifs de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	293	1.464.451
<i>745 Personnel technique du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</i>					<i>17.871.672</i>
1	Ingénieur des ponts et chaussées de 2ème classe	427-750	378-618	498	25.928
1	Ingénieur général des mines	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D		57.934
6	Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A		240.380
14	Ingénieurs des mines	427-852	378-695	537	391.416
9	Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	723	338.780
63	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	641	2.102.493
290	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	483	7.292.577
53	Techniciens en chef de l'industrie et des mines	393-612	357-513	435	1.200.331
84	Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	384-579	351-488	420	1.836.811
224	Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	376	4.385.022
Total : 996				Total :	22.002.990

§ 12 Personnel contractuel - Rémunérations principales

23 emplois :

666.366

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>23 Agents contractuels du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</i>					<i>666.366</i>
14	Chargés de mission	471-966	410-782	596	434.421

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	9 Contractuels hors catégorie	379-780	348-641	495	231.945
	Total : 23				Total : 666.366

§ 21 Personnel titulaire - Rémunérations principales

38 emplois :

875.716

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
3	<i>Personnel administratif du ministère de l'agriculture</i>				49.930
2	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	325	33.842
1	Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
35	<i>Personnel technique de ministère de l'agriculture</i>				825.786
9	Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	427-966	378-782	580	271.774
1	Ingénieur des travaux agricoles	379-750	348-618	483	25.147
4	Chefs techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	422-638	374-533	454	94.548
4	Techniciens supérieurs principaux des services du ministère chargé de l'agriculture	391-593	356-499	428	89.134
17	Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	322-558	307-472	390	345.183
	Total : 38				Total : 875.716

Chapitre 31-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		65.226.291
Modifications des crédits		-65.226.291
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		73.389.788
Modifications des crédits		-73.130.511
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		259.277
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		259.277

Chapitre 31-93 : Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique

Articles		Crédits
12	Parcs et ateliers	1.225.907
	Total pour le chapitre	1.225.907

Chapitre 31-93

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 12 - Parcs et ateliers	1.225.907
64111	§11	Salaire de base, prime d'ancienneté et de rendement	908.165
		Dépense annuelle correspondant aux 42 ouvriers détaillés en 3ème partie	908.165
		dont salaire de base	764.435
		dont prime d'ancienneté et de rendement	143.730
		Ces ouvriers sont affiliés au fonds spécial	
64228	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	109.957
642388	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	131.398
6466	§50	Contribution au fonds spécial de retraite des ouvriers de l'Etat	67.835
64284	§84	Indemnité compensatoire pour frais de transport pour service en Corse (décret n°89-251 du 20 avril 1989)	386
64432	§90	Supplément familial de traitement	8.166

Chapitre 31-93

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 12 - Parcs et ateliers

§ 11 Salaire de base, prime d'ancienneté et de rendement

42 emplois :

908.165

Effectifs	Désignation	Salaires moyens annuels		
		Salaires	Primes de rendement	
41	Ouvriers des parcs et ateliers	"	"	892.198
1	Ouvrier d'Etat (IGN)	"	"	15.967
Total : 42		Total :		908.165

Chapitre 31-93

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		957.710
Modifications des crédits		-957.710
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		957.710
Modifications des crédits		-957.710
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 31-94 : Indemnités et allocations diverses

Articles	Crédits
10 Cabinet du ministre	410.298
20 Administration centrale	5.620.173
30 Directions régionales de l'environnement	13.851.515
40 Recherche scientifique et technologique	36.045
51 Services déconcentrés. Inspection des installations classées	8.059.381
Total pour le chapitre	27.977.412

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Cabinet du ministre	410.298
64212	§10	Indemnités pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels Décret n°2001-1148 du 5 décembre 2001	400.378
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	9.920
		Article 20 - Administration centrale	5.620.173
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>5.549.310</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>70.863</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>70.863</i>
		Article 21 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'équipement	3.904.884
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>3.737.073</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>167.811</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>167.811</i>
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Indemnités horaires Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (décret n°2002-60 du 14/01/2002)	294.315
642231	§22	Indemnités forfaitaires indexées sur le point fonction publique <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°2002-62 du 14/01/2002 et arrêté du même jour	704.955
			<i>517.669</i>
			<i>187.286</i>
			517.669
64226	§23	Indemnités forfaitaires spécifiques <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret du 02/08/1972 modifié par le décret du 06/03/1973 ; arrêtés du 30/12/1975 modifié par l'arrêté du 03/02/1978 ; arrêté du 11/04/1994	109.903
			<i>133.511</i>
			<i>-23.608</i>
			133.511
64225	§25	Indemnités pour travaux supplémentaires des conducteurs d'automobiles <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°72-176 du 06/03/1972 et n°73-500 du 25/05/1973 ; Arrêtés des 31/12/1988 et 31/12/1999	25.479
			<i>21.346</i>
			<i>4.133</i>
			21.346
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642331	§32	Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants Décret n°67-264 du 23/06/1967 modifié. Arrêté du 30/8/2001	788
642388	§39	Indemnité spécifique de service	139.272

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Décret n°2000-136 du 18/02/2000 et arrêté du même jour	
	§40 Primes de rendement, de productivité ou pour services rendus	
642418	§41 Primes de rendement du personnel administratif	1.304.707
	Décret n°50-196 du 06/02/1950	
	dont prime de rendement alloué au chef du service de l'inspection générale de l'environnement (décret n°50-196 du 06/02/1950, arrêtés du 30/12/1951, du 02/10/1962 et du 19/02/1964	29.653
64218	§43 Indemnités au personnel du cadre d'emploi environnement	600.877
64218	§44 Indemnités tenant à certaines fonctions de la filière administrative de l'environnement	351.796
	Décret n°2001-932 du 09 octobre 2001 et arrêté du même jour	
642411	§45 Primes de rendement du personnel technique	142.471
64285	§86 Indemnité d'administration et de technicité	192.173
	Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	
642887	§87 Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	38.148
	Article 22 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'agriculture	828.534
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>925.482</i>
	<i>Ajustements :</i>	<i>-96.948</i>
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-96.948</i>
	§20 Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21 Indemnités horaires	22.482
	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (personnel administratif et de services ; décret n°2002/60 du 14/01/2002)	
642231	§22 Indemnités forfaitaires indexées sur le point fonction publique	134.776
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>231.724</i>
	<i>Ajustements</i>	<i>-96.948</i>
	Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	231.724
	Décret n°2002-62 du 14/01/2002 et arrêté du même jour	
64226	§23 Indemnités forfaitaires pour les agents contractuels	13.329
	§30 Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§32 Primes spéciales en faveur du personnel de l'agriculture	299.181
	Décret n°2000-239 du 13/03/2000 instituant une prime spéciale en faveur de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture	
	§40 Primes de rendement, de productivité ou pour services rendus	
642418	§41 Primes de rendement du personnel administratif	42.368
	Décret n°50-196 du 06/02/1950	
642418	§44 Abondement des indemnités de rendement allouées aux ingénieurs du G.R.E.F.	53.676
642411	§45 Primes de rendement du personnel technique	239.961
64285	§86 Indemnité d'administration et de technicité	18.365
	Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	4.396
		Article 23 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de la santé	28.783
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Indemnités horaires Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (personnel administratif et de service ; décret n°2002-60 du 14/01/2002)	2.044
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
64234	§35	Indemnités de sujétions spéciales des pharmaciens inspecteurs de santé publique	4.913
64234	§36	Indemnités spéciales aux ingénieurs sanitaires	8.096
	§40	Primes de rendement, de productivité ou pour services rendus	
642418	§41	Primes de rendement du personnel administratif	3.489
642528	§47	Indemnité de technicité des pharmaciens inspecteurs de la santé Décret n°92-1077 du 01/10/1992	5.150
64285	§86	Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	5.013
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	78
		Article 24 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE	857.972
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Indemnités horaires Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002)	36.789
642231	§22	Indemnités forfaitaires indexées sur le point fonction publique Personnel administratif, technique et d'exploitation - Décret n°2002-62 du 14/01/2002 et arrêté du même jour	87.639
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§31	Indemnités forfaitaires de sujétions spéciales aux attachés de l'I.N.S.E.E. en fonction à l'administration centrale Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°68-561 du 19/06/1968 ; Arrêté du 21/06/1968 modifié par l'arrêté du 31/12/1999	4.546
	§40	Primes de rendement, de productivité ou pour services rendus	
642418	§41	Primes de rendement du personnel administratif (ITE)	388.043
642421	§42	Primes de service et de rendement des attachés de l'INSEE en fonction à l'administration centrale	10.070
642411	§45	Primes de rendement du personnel technique (ITE)	213.527
642528	§46	Indemnité mensuelle de technicité	56.372

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64234	§50	Indemnités aux collaborateurs de la délégation aux risques majeurs	21.258
64285	§86	Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	34.940
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	4.788
Article 30 - Directions régionales de l'environnement			13.851.515
<i>Dépense annuelle théorique</i>			<i>13.708.780</i>
<i>Ajustements :</i>			<i>142.735</i>
<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>			<i>142.735</i>
Article 31 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement			8.577.195
<i>Dépense annuelle théorique</i>			<i>8.384.559</i>
<i>Ajustements :</i>			<i>192.636</i>
<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>			<i>192.636</i>
§20		Indemnités pour travaux supplémentaires	
64222	§21	Indemnités horaires Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (décret n°2002-60 du 14/01/2002) dont 96 043 euros au titre des indemnités pour contraintes d'intervention	596.658
64224	§22	Indemnités forfaitaires <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	408.483
			<i>215.030</i>
			<i>193.453</i>
			215.030
64226	§23	Indemnités forfaitaires spécifiques <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret du 02/08/1972 modifié par le décret du 06/03/1973 Arrêté du 30/12/1975 modifié par l'arrêté du 13/12/1991 ; Arrêté du 11/04/1994	60.083
			<i>60.900</i>
			<i>-817</i>
			60.900
§30		Indemnités pour sujétions spéciales	
642331	§32	Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants Décret n° 67-624 du 23/07/1967 modifié. Arrêté du 30 août 2001	1.284
64234	§34	Indemnités d'astreinte aux contrôleurs, agents, agents d'exploitation et chefs d'équipe des travaux publics de l'Etat Décret n° 69-773 du 30/07/1969. Arrêté du 24/12/1993 fixant les taux au 01/01/1994.	13.362
642388	§39	Indemnité spécifique de service Décret n°2000-136 du 18/02/2000 et arrêté du même jour	2.001.605
§40		Prime de rendement, de productivité ou pour services rendus	

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
642418	§41 Prime de rendement du personnel technique et administratif	4.202.334
	Prime de rendement du personnel technique	663.321
	Ingénieurs des ponts et chaussées	63.472
	Architectes-urbanistes de l'Etat	100.616
	Ingénieurs TPE	287.710
	Géographes / Géomètres	13.606
	Techniciens supérieurs et Contrôleurs des TPE	182.016
	Dessinateurs	15.901
	Prime de rendement du personnel administratif	546.485
	Indemnité au personnel du cadre d'emploi - Décret du 02/08/1972	546.485
	Indemnités pour les activités d'annonce et d'observations de crue	2.211.830
	Indemnités d'astreintes	1.861.197
	Indemnités d'observateurs de crue	350.633
	Indemnité de fonction et de sujétion spéciale des directeurs régionaux de l'environnement	780.698
64244	§42 Primes pour services rendus des agents des travaux publics de l'Etat	4.428
	Décret n° 66-14 du 5/01/1966. Arrêté du 20/08/1976	
64244	§44 Complément de rémunération alloué aux agents contractuels chargés d'études de haut niveau (arrêté du 10.7.68)	13.650
64218	§45 Indemnités tenant à certaines fonctions filière administrative de l'environnement	177.858
	§50 Primes et indemnités de qualification et technicité	
642528	§54 Indemnités de technicité des agents des travaux publics de l'Etat	2.724
	Décret n°75-204 du 19 mars 1975 modifié par le décret n° 92-802 du 13/08/1992. Arrêté du 19 mars 1975 modifié par arrêté du 5/04/1996.	
64285	§86 Indemnité d'administration et de technicité	1.040.565
	Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	
642887	§87 Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	54.161
	Article 32 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'agriculture	5.060.955
	<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>5.110.856</i>
	<i>Ajustements :</i>	<i>-49.901</i>
	<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-49.901</i>
	§20 Indemnités pour travaux supplémentaires	
64222	§21 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux personnels titulaires administratifs	276.122
	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (décret n°2002-60 du 14/01/2002)	
	dont 18 294 euros au titre des indemnités de sujétions spéciales pour contraintes d'intervention	

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
64224	§26 Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires aux secrétaires administratifs <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	6.268 <i>10.400</i> <i>-4.132</i> 10.400
64224	§27 Indemnités pour travaux supplémentaires aux attachés administratifs <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	8.917 <i>5.396</i> <i>3.521</i> 5.396
64226	§28 Indemnités forfaitaires spéciales aux personnels contractuels de catégorie A et B	66.202
	§30 Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§32 Primes spéciales en faveur de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture Décret n°2000-239 du 13/03/2000 instituant une prime spéciale en faveur de certains personnels du ministère chargé de l'agriculture Asteintes pour activités d'annonces de crues	3.957.390 <i>3.897.095</i> <i>60.295</i>
	§40 Prime de rendement, de productivité ou pour services rendus	
642418	§41 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires du corps des ingénieurs du GREF Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°70-354 du 21/04/1970	137.958 137.958
642418	§43 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires du corps des vétérinaires inspecteurs Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret 70-354 du 21/04/1970	10.220 10.220
642418	§44 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires des corps des ingénieurs des travaux agricoles, des travaux ruraux et des travaux des eaux et des forêts <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°70-354 du 21/04/1970	289.907 <i>294.670</i> <i>-4.763</i> 294.670
642418	§45 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires des corps des techniciens de l'agriculture, du génie rural, des travaux forestiers et des services vétérinaires <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	63.498 <i>108.025</i> <i>-44.527</i> 108.025
642418	§46 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires des corps des adjoints et des agents techniques Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	30.491 30.491
64285	§86 Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	174.607

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	39.375
		Article 33 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère chargé de la santé	86.367
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64222	§21	Indemnités horaires Décret n°2002-60 du 14/01/2002	5.371
64224	§22	Indemnités forfaitaires	4.891
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
64234	§36	Indemnités spéciales aux ingénieurs sanitaires Décret n°90-976 du 30/10/1990 et arrêté du 30/10/1990	58.799
	§50	Primes et indemnités de qualification et technicité	
642528	§53	indemnités aux techniciens sanitaires Décret n°92-1438 du 30/12/1992	17.306
		Article 34 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE	126.998
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64222	§21	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux personnels titulaires administratifs Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : décret n°2002-60 du 14/01/2002	2.149
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642388	§31	Indemnités forfaitaires de sujétions spéciales aux attachés de l'I.N.S.E.E. en fonction dans les services déconcentrés Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	6.193
	§40	Prime de rendement, de productivité ou pour services rendus	
64248	§41	Indemnités pour travaux exceptionnels	90.363
642418	§42	Primes de rendement pour les agents de l'INSEE	12.141
	§50	Primes et indemnités de qualification et technicité	
642528	§56	Indemnité mensuelle de technicité	3.863
64285	§86	Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	11.840
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	449
		Article 40 - Recherche scientifique et technologique	36.045
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>36.950</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-905</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-905</i>

Chapitre 31-94

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64228	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	32.779 33.684 -905 33.684
64285	§86	Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	3.266
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	"
Article 51 - Services déconcentrés. Inspection des installations classées			8.059.381
	§10	Inspection des installations classées industrielles	
64222	§11	Heures supplémentaires. Régime général. - Titulaires	"
64226	§12	Indemnités forfaitaires - Personnel contractuel Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°68-560 du 19 juin 1968	16.611 16.611
64226	§13	Indemnités forfaitaires spéciales - Personnels administratifs titulaires des services déconcentrés Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Decret n° 2002-63 du 14/01/2002	2.905 2.905
642418	§14	Prime de rendement du personnel titulaire et des artistes cartographes	6.424.026
642887	§15	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	355.237
64248	§16	Indemnités pour travaux exceptionnels	655.498
	§20	Inspection des installations classées agricoles	
64222	§21	Heures supplémentaires - Régime général - Titulaires	"
64226	§22	Indemnités forfaitaires - Personnel contractuel	"
64226	§23	Indemnités forfaitaires spéciales - Personnels administratifs titulaires des services déconcentrés Décret n°2002-63 du 14/01/2002	"
642418	§24	Prime de rendement du personnel titulaire et des artistes cartographes	58.029
642887	§25	Indemnité exceptionnelle (Décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	"
642388	§26	Indemnité spéciale de sujétions et indemnité spéciale de fonctions allouées à certains agents	75.730
64285	§86	Indemnité d'administration et de technicité Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	471.345

Chapitre 31-94

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 21 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'équipement

§ 22 Indemnités forfaitaires indexées sur le point fonction publique

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total	
176	<i>Personnel administratif de l'administration centrale</i>			440.017
5	Directeurs d'administration centrale	6.669	33.345	
4	Chefs de service d'administration centrale	5.445	21.780	
9	Sous-directeurs d'administration centrale	5.442	48.978	
2	Directeurs de projet	5.442	10.884	
6	Administrateurs civils hors classe	3.476	20.856	
5	Administrateurs civils de 1ère classe	2.759	13.795	
5	Administrateurs civils de 2ème classe	2.028	10.140	
7	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	3.018	21.126	
19	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	2.241	42.579	
63	Attachés d'administration centrale	2.012	126.756	
1	Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	2.241	2.241	
2	Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	2.012	4.024	
11	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	1.809	19.899	
20	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	1.768	35.360	
17	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	1.662	28.254	
63	<i>Agents contractuels du Règlement Intérieur National</i>			77.652
30	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	1.372	41.160	
9	Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	1.372	12.348	
24	Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	1.006	24.144	
	Total :			517.669

§ 23 Indemnités forfaitaires spécifiques

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total	
95	<i>Personnel contractuel de l'environnement</i>			133.511
8	Chargés de mission (environnement)	1.897	15.176	
8	Chargés de mission (environnement)	1.897	15.176	
7	Chargés de mission (environnement)	1.897	13.279	
4	Chargés de mission	1.897	7.588	
39	Chargés de mission (environnement)	1.330	51.870	
15	Chargés de mission (environnement)	1.330	19.950	
2	Chargés de mission (environnement)	1.330	2.660	
9	Agents contractuels (environnement)	651	5.859	

Chapitre 31-94

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§			Dépense annuelle théorique
	3 Agents contractuels (environnement)	651	1.953
			Total : 133.511

§ 25 Indemnités pour travaux supplémentaires des conducteurs d'automobiles

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Chef de garage (échelle 5)	1.642,03	1.642
2	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	1.642,03	3.284
2	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	1.642,03	3.284
8	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	1.642,03	13.136
			Total : 21.346

Article 22 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'agriculture

§ 22 Indemnités forfaitaires indexées sur le point fonction publique

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
	<i>85 Personnel supérieur</i>		<i>231.724</i>
1	Sous-directeur d'administration centrale	5.442	5.442
1	Administrateur civil de 1ère classe	2.759	2.759
3	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	2.241	6.723
3	Attachés d'administration centrale	2.012	6.036
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	1.768	3.536
1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	1.662	1.662
5	Ingénieurs généraux de classe normale du génie rural, des eaux et des forêts	5.442	27.210
14	Ingénieurs en chef du génie rural, des eaux et des forêts	3.476	48.664
22	Ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts	2.759	60.698
8	Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	2.028	16.224
5	Ingénieurs des travaux agricoles	2.012	10.060
2	Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	3.018	6.036
7	Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	2.012	14.084
9	Ingénieurs des travaux ruraux	2.012	18.108
2	Professeurs certifiés de l'enseignement agricole	2.241	4.482
			Total : 231.724

Article 24 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE

§ 31 Indemnités forfaitaires de sujétions spéciales aux attachés de l'I.N.S.E.E. en fonction à l'administration centrale

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
	<i>5 Attachés de l'INSEE</i>		<i>4.546</i>
3	Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	999,46	2.998

Chapitre 31-94

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§			Dépense annuelle théorique
	2 Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	774,14	1.548
Total :			4.546

Article 31 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement

§ 22 Indemnités forfaitaires

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
<i>123 Personnel administratif de l'administration centrale</i>			
	3 Attachés principaux de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	1.372	4.116
	14 Attachés principaux de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	1.372	19.208
	49 Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	1.006	49.294
	2 Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	1.006	2.012
	13 Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	800	10.400
	22 Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement	800	17.600
	20 Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	800	16.000
<i>82 Agents contractuels du règlement intérieur national</i>			
	22 Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	1.372	30.184
	16 Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	1.372	21.952
	44 Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	1.006	44.264
Total :			215.030

§ 23 Indemnités forfaitaires spécifiques

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
<i>48 Personnel contractuel</i>			
	1 Chargé de mission (environnement)	1.897	1.897
	1 Chargé de mission (environnement)	1.897	1.897
	32 Chargés de mission (environnement)	1.330	42.560
	1 Chargé de mission (environnement)	1.330	1.330
	7 Chargés de mission (environnement)	1.330	9.310
	6 Agents contractuels (environnement)	651	3.906
Total :			60.900

Article 32 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'agriculture

§ 26 Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires aux secrétaires administratifs

Chapitre 31-94

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§				Dépense annuelle théorique
---	--	--	--	----------------------------------

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
4	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	800	3.200
5	Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	800	4.000
4	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	800	3.200
Total :			10.400

§ 27 Indemnités pour travaux supplémentaires aux attachés administratifs

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Attaché administratif principal des services déconcentrés de 2ème classe du ministère chargé de l'agriculture	1.372	1.372
4	Attachés administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture	1.006	4.024
Total :			5.396

§ 41 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires du corps des ingénieurs du GREF

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
18	Ingénieurs en chef du génie rural, des eaux et des forêts	4.808	86.544
19	Ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts	2.706	51.414
Total :			137.958

§ 43 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires du corps des vétérinaires inspecteurs

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire	4.808	4.808
2	Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	2.706	5.412
Total :			10.220

§ 44 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires des corps des ingénieurs des travaux agricoles, des travaux ruraux et des travaux des eaux et des forêts

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
3	Ingénieurs divisionnaires des travaux agricoles	2.670	8.010
17	Ingénieurs des travaux agricoles	1.509	25.653
6	Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux, chefs de mission	3.011	18.066
17	Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux	2.670	45.390
70	Ingénieurs des travaux ruraux	1.509	105.630
2	Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts, chefs de mission	3.011	6.022
9	Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	2.670	24.030
41	Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	1.509	61.869
Total :			294.670

§ 45 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires des corps des techniciens de l'agriculture, du génie rural, des travaux forestiers et des services vétérinaires

Chapitre 31-94

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§				Dépense annuelle théorique
Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total	
21	Chefs techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	1.182	24.822	
23	Techniciens supérieurs principaux des services du ministère chargé de l'agriculture	1.114	25.622	
71	Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	811	57.581	
				Total :
				108.025

§ 46 Prime de service et de rendement aux fonctionnaires des corps des adjoints et des agents techniques

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total	
14	Adjoints techniques principaux des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	449	6.286	
45	Adjoints techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	449	20.205	
1	Agent technique principal des services déconcentrés de l'agriculture et du développement rural (échelle 4)	400	400	
9	Agents techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (échelle 3)	400	3.600	
				Total :
				30.491

Article 34 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE

§ 31 Indemnités forfaitaires de sujétions spéciales aux attachés de l'I.N.S.E.E. en fonction dans les services déconcentrés

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total	
8	Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	774,1	6.193	
				Total :
				6.193

Article 40 - Recherche scientifique et technologique

§ 20 Indemnités pour travaux supplémentaires

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total	
1	Chargé de mission (environnement)	1.897	1.897	
1	Chargé de mission (environnement)	1.897	1.897	
3	Chargés de mission (environnement)	1.330	3.990	
1	Chargé de mission (environnement)	1.330	1.330	
11	Chargés de mission (environnement)	1.330	14.630	
5	Agents contractuels (environnement)	651	3.255	
2	Agents contractuels (environnement)	651	1.302	
3	Agents contractuels (environnement)	651	1.953	
1	Secrétaire administratif de classe supérieure	1.768	1.768	
1	Secrétaire administratif de classe normale	1.662	1.662	
				Total :
				33.684

Chapitre 31-94

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 51 - Services déconcentrés. Inspection des installations classées

§ 12 Indemnités forfaitaires - Personnel contractuel

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
14	Chargés de mission	804	11.256
9	Contractuels hors catégorie	595	5.355
Total :			16.611

§ 13 Indemnités forfaitaires spéciales - Personnels administratifs titulaires des services déconcentrés

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
3	Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	968,2	2.905
Total :			2.905

Chapitre 31-94

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		15.922.363
Modifications des crédits		-15.922.363
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		19.165.356
Modifications des crédits		-19.039.979
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		125.377
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		125.377

Chapitre 31-95 : Vacations et indemnités diverses

Articles	Crédits
10 Administration centrale	410.258
20 Services déconcentrés	2.241.115
30 Enquêtes publiques et information du public	437.858
Total pour le chapitre	3.089.231

Chapitre 31-95

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Administration centrale	410.258
64274	§11	Vacations indexées sur le point fonction publique	249.285
		Vacations administratives	170.944
		Vacations aux collaborateurs du ministre de l'environnement (décret n°91-1240 du 10 décembre 1991, arrêté du 10 décembre 1991)	78.341
64275	§12	Vacations non indexées sur le point fonction publique	160.973
		Vacations aux collaborateurs permanents de l'environnement (Décret du 2 août 1972, arrêté du 13 décembre 1991)	69.504
		Vacations aux formateurs occasionnels	91.469
64482	§61	Indemnités de licenciement	"
64483	§62	Indemnisation du chômage des agents non fonctionnaires de l'Etat	"
		Article 20 - Services déconcentrés	2.241.115
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	2.516.115
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	-275.000
64274	§11	Vacations indexées sur le point fonction publique	1.599.037
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	1.874.037
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	-275.000
		Vacations administratives	68.312
		Vacations pour la mise en oeuvre de la politique de l'eau dans les services déconcentrés (DIREN, DDAF, DDE, SN et SNM)	1.516.072
		Vacations pour la mise en oeuvre de la politique de la prévention et des risques dans les DSV	289.653
64275	§12	Vacations non indexées sur le point fonction publique	642.078
		Vacations des observations d'annonces de crue (DIREN, DDAF, DDE, SN et SNM)	457.347
		Vacations des architectes-paysagistes et des paysagistes-conseils	152.450
		Médecine de prévention	32.281
		Article 30 - Enquêtes publiques et information du public	437.858
64274	§10	Indemnisation des commissaires enquêteurs	437.858

Chapitre 31-95

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 20 - Services déconcentrés	275.000
37-2-6-454	Produit des redevances perçues par les directions régionales de l'environnement et affectées à des rémunérations de personnel.	275.000
	Total pour le chapitre :	275.000

Chapitre 31-95

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.358.953
Modifications des crédits		319.942
<i>dont fonds de concours</i>		<i>319.942</i>
Crédit disponible pour l'exercice		1.678.895
Engagements à l'administration centrale	321.724	////
Délégations de crédits	1.354.152	////
Paiements		1.392.254
Crédit disponible en fin d'exercice		286.641

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.892.525
Modifications des crédits		321.427
<i>dont fonds de concours</i>		<i>321.427</i>
Crédit disponible pour l'exercice		2.213.952
Engagements à l'administration centrale	366.088	////
Délégations de crédits	1.812.529	////
Paiements		1.850.634
Crédit disponible en fin d'exercice		363.318

Chapitre 33-90 : Cotisations sociales. Part de l'Etat

Articles	Crédits
10 Administration centrale	3.996.544
20 Directions régionales de l'environnement	5.797.977
40 Recherche scientifique et technologique	221.810
51 Services déconcentrés. Inspection des installations classées	2.980.668
Total pour le chapitre	12.996.999

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 10 - Administration centrale			3.996.544
Article 11 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'équipement			3.237.831
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	808.154
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	824.199
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	506.022
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	64.309
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	361.131
65115	§60	Taxe pour les transports	659.877
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	14.139
Article 12 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'agriculture			419.528
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	346.564
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	23.571
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	12.394
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	10.049
65115	§60	Taxe pour les transports	26.702
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	248
Article 13 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de la santé			9.627
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	9.386
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	"
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	"
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	"
65115	§60	Taxe pour les transports	241
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	"

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 14 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE	329.558
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	250.968
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	27.758
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	14.062
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	11.860
65115	§60	Taxe pour les transports	24.733
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	177
		Article 20 - Directions régionales de l'environnement	5.797.977
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>91.500</i>
		Total :	5.889.477
		Article 21 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement	3.512.070
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>91.500</i>
		Total :	3.603.570
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	1.956.192
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	567.598
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	257.901
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	268.563
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	216.512
65115	§60	Taxe pour les transports	238.991
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	6.313
		Article 22 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'agriculture	2.111.625
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	1.144.581
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	5.830
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	4.347

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	"
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	1.499
65115	§60	Taxe pour les transports	955.368
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	"
		Article 23 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de la santé	136.602
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	80.547
65115	§60	Taxe pour les transports	56.055
		Article 24 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE	37.680
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	36.738
65115	§60	Taxe pour les transports	942
		Article 40 - Recherche scientifique et technologique	221.810
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	7.155
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	83.274
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	43.175
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	33.690
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	29.282
65115	§60	Taxe pour les transports	24.229
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	1.005
		Article 51 - Services déconcentrés. Inspection des installations classées	2.980.668
	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	
64618	§11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie	2.547.094
64621	§21	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	190.019
646221	§23	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	99.734
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	67.630

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
65115	§60	Taxe pour les transports	73.041
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	3.150

Chapitre 33-90

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-90 Cotisations sociales. Part de l'Etat

Récapitulation des cotisations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	4.640.285
§ 11	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat métropole et Polynésie	2.547.094
§ 21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	1.532.230
§ 21	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	190.019
§ 23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	837.901
§ 23	Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	99.734
§ 32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	366.562
§ 50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	697.963
§ 60	Taxe pour les transports	2.060.179
§ 70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	25.032
Total :		12.996.999

§10 Sécurité sociale. Agents titulaires et ouvriers de l'Etat :

décret n°96-1165 du 26 décembre 1996, décret n°97-1249 du 29 décembre 1997 et articles D 712-38, D 712-40, D 712-41, D 712-54-1 du code de la sécurité sociale

§21 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire :

article L 242-1, article R 242-1 et article D 242-3 du code de la sécurité sociale

§23 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale et décret n°2001-1069 du 16 novembre 2001

§24 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale

§32 Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et articles D 242-3, D 242-4, D 242-6-1 et D 242-7 du code de la sécurité sociale

§40 Sécurité sociale des personnels militaires :

articles D 713-15 et D 713-17 du code de la sécurité sociale

§50 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective :

décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 et arrêté du 30 décembre 1991

§60 Taxe pour les transports :

loi n°92-1376 du 30 décembre 1992 (article 115-1 de la loi de finances pour 1993) et décret n°92-1463 du 31 décembre 1992

§70 Cotisations patronales versées au F.N.A.L. personnels non titulaires :

article L 834-1 du code de la sécurité sociale

§90 Affiliation rétroactive aux assurances sociales :

article L 65 du code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) et article D 173-16 du code de la sécurité sociale.

Chapitre 33-90

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 21 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement	91.500
37-2-6-454	Produit des redevances perçues par les directions régionales de l'environnement et affectées à des rémunérations de personnel.	91.500
	Total pour le chapitre :	91.500

Chapitre 33-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		5.270.491
Modifications des crédits		-4.858.947
<i>dont fonds de concours</i>		<i>106.646</i>
Crédit disponible pour l'exercice		411.544
Engagements à l'administration centrale	152.449	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		378.625
Crédit disponible en fin d'exercice		32.919

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		11.243.774
Modifications des crédits		-10.801.918
<i>dont fonds de concours</i>		<i>107.142</i>
Crédit disponible pour l'exercice		441.856
Engagements à l'administration centrale	121.959	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		488.092
Crédit disponible en fin d'exercice		-46.236

Chapitre 33-91 : Prestations sociales versées par l'Etat

Articles	Crédits
10 Administration centrale	625.792
20 Directions régionales de l'environnement	1.156.548
40 Recherche scientifique et technologique	17.367
51 Services déconcentrés. Inspection des installations classées	978.604
Total pour le chapitre	2.778.311

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 10 - Administration centrale			625.792
Article 11 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement			427.381
64422	§10	Prise en charge du trajet domicile-travail	93.456
647115	§21	Allocation d'adoption	11.862
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	47.587
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	3.583
647116	§24	Complément familial	20.717
647113	§25	Allocations familiales	143.822
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	3.554
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	3.457
647118	§29	Allocation de soutien familial	11.827
647213	§31	Congés de longue durée	53.735
64726	§33	Capital-décès	"
64728	§39	Autres risques maladie	"
64738	§40	Accidents de service	10.059
64748	§50	Accidents du travail	2.357
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	2.491
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	1.465
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	431
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	5.510
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	11.468
Article 12 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'agriculture			99.625
64428	§10	Prise en charge du trajet domicile-travail	21.840
647115	§21	Allocation d'adoption	2.777
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	11.093
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	822
647116	§24	Complément familial	4.817
647113	§25	Allocations familiales	33.474

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	818
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	801
647118	§29	Allocation de soutien familial	2.734
647213	§31	Congés de longue durée	12.555
64738	§40	Accidents de service	2.358
64748	§50	Accidents du travail	566
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	585
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	325
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	100
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	1.286
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	2.674
Article 13 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de la santé			4.510
64422	§10	Prise en charge du trajet domicile-travail	989
647115	§21	Allocation d'adoption	127
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	504
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	33
647116	§24	Complément familial	218
647113	§25	Allocations familiales	1.518
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	37
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	36
647118	§29	Allocation de soutien familial	123
647213	§31	Congés de longue durée	568
64738	§40	Accidents de service	107
64748	§50	Accidents du travail	26
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	27
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	14
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	4
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	58

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	121
		Article 14 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE	94.276
64422	§10	Prise en charge du trajet domicile-travail	20.630
647115	§21	Allocation d'adoption	2.635
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	10.515
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	777
647116	§24	Complément familial	4.564
647113	§25	Allocations familiales	31.718
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	772
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	756
647118	§29	Allocation de soutien familial	2.589
647213	§31	Congés de longue durée	11.859
64738	§40	Accidents de service	2.230
64748	§50	Accidents du travail	538
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	554
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	304
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	94
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	1.215
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	2.526
		Article 20 - Directions régionales de l'environnement	1.156.548
		Article 21 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement	643.734
64422	§10	Prise en charge du trajet domicile-travail	9.727
647115	§21	Allocation d'adoption	18.749
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	55.754
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	10.055
647116	§24	Complément familial	59.244
647113	§25	Allocations familiales	330.686
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	20.690

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	16.435
647118	§29	Allocation de soutien familial	11.483
647213	§31	Congés de longue durée	29.019
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	18.181
64738	§40	Accidents de service	28.231
64748	§50	Accidents du travail	6.100
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	9.581
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	442
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	698
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	18.061
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	598
		Article 22 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'agriculture	487.053
64428	§10	Prise en charge du trajet domicile-travail	13.056
647115	§21	Allocation d'adoption	1.677
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	6.662
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	481
647116	§24	Complément familial	2.879
647113	§25	Allocations familiales	447.499
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	481
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	474
647118	§29	Allocation de soutien familial	1.619
647213	§31	Congés de longue durée	7.501
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	1.421
64748	§50	Accidents du travail	352
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	352
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	179
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	58

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	768
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	1.594
Article 23 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de la santé			13.361
64422	§10	Prise en charge du trajet domicile travail	1.900
647115	§21	Allocation d'adoption	245
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	971
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	70
647116	§24	Complément familial	420
647113	§25	Allocations familiales	2.946
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	4.723
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	69
647118	§29	Allocation de soutien familial	236
647213	§31	Congés de longue durée	1.092
64738	§40	Accidents de service	206
64748	§50	Accidents du travail	52
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	52
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	26
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	9
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	112
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	232
Article 24 - Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE			12.400
64422	§10	Prise en charge du trajet domicile-travail	185
647115	§21	Allocation d'adoption	364
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	1.077
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	194
647116	§24	Complément familial	1.145
647113	§25	Allocations familiales	6.358
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	400
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	317

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647118	§29	Allocation de soutien familial	221
647213	§31	Congés de longue durée	563
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	350
64738	§40	Accidents de service	547
64748	§50	Accidents du travail	113
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	184
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	9
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	13
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	349
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	11
Article 40 - Recherche scientifique et technologique			17.367
64428	§10	Prise en charge du trajet domicile-travail	3.844
647115	§21	Allocation d'adoption	657
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	1.995
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	152
647116	§24	Complément familial	929
647113	§25	Allocations familiales	5.855
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	150
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	125
647118	§29	Allocation de soutien familial	509
647213	§31	Congés de longue durée	2.251
64738	§40	Accidents de service	424
64748	§50	Accidents du travail	98
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	105
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	37
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	236
Article 51 - Services déconcentrés. Inspection des installations classées			978.604
64428	§10	Prise en charge du trajet domicile-travail	18.709

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647115	§21	Allocation d'adoption	2.412
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	9.520
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	687
647116	§24	Complément familial	4.118
647113	§25	Allocations familiales	921.962
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	686
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	677
647118	§29	Allocation de soutien familial	2.324
647213	§31	Congés de longue durée	10.741
64738	§40	Accidents de service	2.030
64748	§50	Accidents du travail	503
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	503
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	348
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	3.384

Chapitre 33-91

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-91 Prestations sociales versées par l'Etat

Récapitulation des prestations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Prise en charge du trajet domicile travail	1.900
§ 10	Prise en charge du trajet domicile-travail	182.436
§ 21	Allocation d'adoption	41.505
§ 22	Allocation pour jeune enfant	145.678
§ 23	Allocation d'éducation spéciale	16.854
§ 24	Complément familial	99.051
§ 25	Allocations familiales	1.925.838
§ 27	Allocation parentale d'éducation	32.311
§ 28	Allocation de rentrée scolaire	23.147
§ 29	Allocation de soutien familial	33.665
§ 31	Congés de longue durée	129.884
§ 32	Allocation d'invalidité temporaire	18.531
§ 33	Capital-décès	"
§ 39	Autres risques maladie	"
§ 40	Accidents de service	47.613
§ 50	Accidents du travail	10.705
§ 60	Contrôles médicaux obligatoires	14.434
§ 71	Allocation de présence parentale	"
§ 72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les D.O.M.	2.764
§ 75	Congés de naissance ou d'adoption	385
§ 79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	1.407
§ 81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	30.979
§ 82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	19.224
Total :		2.778.311

§10 *Prise en charge des trajets domicile-travail :*
loi n°82-684 du 4 août 1982 modifiée et décret n°82-887 du 18 octobre 1982

§21 *Allocation d'adoption :*
loi n°96-604 du 5 juillet 1996 et circulaire n°6B-02-150 du 21 janvier 2002

§22 *Allocation pour jeune enfant :*
articles L 531-1, L 531-2, R 531-1 à 15, D 531-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§23 Allocation d'éducation spéciale :

articles L 541-1 à L 541-3, R 541-1 à R 541-7, D 541-1 et D 541-2 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§24 Complément familial :

articles L 522-1 à L 522-2, R 522-1 à R 522-6, D 522-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§25 Allocations familiales :

articles L 521-1 à L 521-3, R 521-1, D 521-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§26 Allocation de parent isolé :

articles L 524-1 à L 524-4, R 524-1 à R 524-13, D 524-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§27 Allocation parentale d'éducation :

articles L 532-1 à L 532-5, R 532-1 à R 532-6, D 532-1 à D 532-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-99 du 15 mars 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§28 Allocation de rentrée scolaire :

décret n°2001-719 du 31 juillet 2001, articles L 543-1, R 543-1 à R 543-7, D 543-1 du code de la sécurité sociale, circulaire 6B-01-481 du 31 juillet 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§29 Allocation de soutien familial :

articles L 523-1 à L 523-3, R 523-1 à R 523-8, D 523-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§31 Congé de longue durée :

article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

§32 Allocation d'invalidité temporaire :

articles L 712 -1, L 712-3, L 712-13 et D 712-13 à D 712-18 du code de la sécurité sociale

§33 Capital-décès :

articles L 712 -1, L 712-3, D 712-19 à D 712-24 du code de la sécurité sociale

§39 Autres risques maladie

§50 Accidents du travail :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986

§71 Allocation de présence parentale :

articles L 544-1 à L 544-8, R 544-1 à R 544-3 et D 544-1 à D 544-7 du code de la sécurité sociale, circulaire Budget/Fonction publique n°6B-01-296 et FP/4 n°2013 du 3 octobre 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée.

§72 Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM :

articles L 842-1 à L 842-3, articles L 841-1 à L 841-4, R 841-1, D 841-1 à D 841-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-2 du 15 janvier 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§75 Congés de naissance ou d'adoption :

circulaire n°6B-90 du 25 juillet 1979

§91 Revenu de remplacement du congé de fin d'activité :

loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée en dernier lieu par la loi de finances pour 2002.

Chapitre 33-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.988.981
Modifications des crédits		-1.943.246
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		45.735
Engagements à l'administration centrale	22.867	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		28.063
Crédit disponible en fin d'exercice		17.672

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		2.285.153
Modifications des crédits		-2.231.930
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		53.223
Engagements à l'administration centrale	10.671	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		13.584
Crédit disponible en fin d'exercice		39.639

Chapitre 33-92 : Autres dépenses d'action sociale

Articles	Crédits
20 Action sociale. Administration centrale	333.429
30 Action sociale. Services déconcentrés	381.258
Total pour le chapitre	714.687

Chapitre 33-92

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 20 - Action sociale. Administration centrale			333.429
6488	§10	Services médico-sociaux fournitures et petit équipement	4.573
6484	§21	Allocation aux enfants handicapés	6.098
6488	§22	Aides à l'insertion des handicapés physiques dans les administrations	6.098
6488	§30	Aides aux parents	6.098
62831	§40	Colonies de vacances, centres aérés et maisons familiales de vacances	10.671
62831	§50	Cantines	170.309
6488	§60	Aides matérielles	23.630
6152	§80	Information et actions collectives à caractère social	6.098
62823	§90	Subventions aux associations à but social, culturel ou sportif - Oeuvres et organismes à caractère social	99.854
Article 30 - Action sociale. Services déconcentrés			381.258
6488	§10	Services médico-sociaux, fournitures et petit équipement	31.253
6484	§21	Allocation aux enfants handicapés	10.672
6488	§22	Aides à l'insertion des handicapés physiques dans les administrations	10.671
6488	§30	Aides aux parents	12.958
62831	§40	Colonies de vacances, centres aérés et maisons familiales de vacances	25.916
62831	§50	Cantines	182.939
6152	§80	Information et actions collectives à caractère social	30.490
62822	§90	Subventions aux associations à but social, culturel ou sportif - Oeuvres et organismes à caractère social	76.359

Chapitre 33-92

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		572.985
Modifications des crédits		23.522
<i>dont reports</i>		21.082
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		596.507
Engagements à l'administration centrale	245.912	////
Délégations de crédits	321.297	////
Paievements		533.349
Crédit disponible en fin d'exercice		63.158

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		650.887
Modifications des crédits		40.264
<i>dont reports</i>		33.861
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		691.151
Engagements à l'administration centrale	315.955	////
Délégations de crédits	369.384	////
Paievements		638.108
Crédit disponible en fin d'exercice		53.043

Chapitre 34-98 : Moyens de fonctionnement des services

Articles	Crédits
02 Recherche scientifique et technologique	115.623
03 Fonds de gestion des milieux naturels: crédits déconcentrés	4.547.000
04 Fonds de gestion des milieux naturels: crédits non déconcentrés	2.466.289
05 Evaluation environnementale et économie. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	144.500
06 Evaluation environnementale et économie. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	2.271.557
07 Développement et qualité de la vie. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	445.400
09 Inspections des installations classées	5.338.248
10 Directions régionales de l'environnement	17.832.894
20 Administration centrale	15.106.550
30 Développement et qualité de la vie. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	1.290.300
40 Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	12.770.654
50 Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	1.609.862
60 Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	8.689.631
70 Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	4.954.679
80 Protection de la nature, sites et paysages. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	199.700
90 Protection de la nature, sites et paysages. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	904.700
Total pour le chapitre	78.687.587

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 02 - Recherche scientifique et technologique		115.623
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	3.040
61511	§18 Abonnement et documentation	26.000
6068	§19 Autres fournitures	4.570
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6111	§24 Travaux d'impression	25.200
61888	§29 Autres services	10.600
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	36.400
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	2.350
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	2.350
	§90 Informatique et télématique	
6114	§97 Prestations de service	5.113
Article 03 - Fonds de gestion des milieux naturels: crédits déconcentrés		4.547.000
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	863.930
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	3.546.660
61888	§29 Autres services	136.410
Article 04 - Fonds de gestion des milieux naturels: crédits non déconcentrés		2.466.289
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	259.163
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	2.149.531
61888	§29 Autres services	57.595
Article 05 - Evaluation environnementale et économie. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés		144.500
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61828	§22 Formation (hors informatique)	135.830
61888	§29 Autres services	8.670

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 06 - Evaluation environnementale et économie.		2.271.557
Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés		
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	34.000
6068	§19 Autres fournitures	10.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	2.145.000
6111	§24 Travaux d'impression	30.000
61888	§29 Autres services	7.557
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	45.000
Article 07 - Développement et qualité de la vie. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés		445.400
	§10 Matériel, mobilier et fournitures (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	
61511	§18 Abonnement et documentation (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	15.000
6068	§19 Autres fournitures (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	10.000
	§20 Achats de services et autres dépenses (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	
61828	§22 Formation (hors informatique) (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	10.000
61884	§23 Etudes et honoraires (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	15.000
6111	§24 Travaux d'impression (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	10.000
61888	§29 Autres services (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	13.716
	§30 Matériel, mobilier et fournitures (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	
21548	§32 Achat de matériel technique (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	50.000
61511	§38 Abonnement et documentation (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	15.000
6068	§39 Autres fournitures (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	70.000
	§40 Achats de services et autres dépenses (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	
61884	§43 Etudes et honoraires (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	150.000
6111	§44 Travaux d'impression (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	50.000
61888	§49 Autres services (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	36.684

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 09 - Inspections des installations classées	5.338.248
§10	Matériel, mobilier et fournitures	5.338.248
	Article 10 - Directions régionales de l'environnement	17.832.894
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>1.190.001</i>
	Total :	19.022.895
	Article 11 - Moyens de fonctionnement courant des services	16.134.829
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>1.190.001</i>
	Total :	17.324.830
§10	Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	500.000
21548	§12 Matériel technique	320.000
21831	§13 Achat de matériel de bureau	160.000
6063	§14 Fournitures de bureau	235.000
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	90.000
6128	§16 Location de matériel et de mobilier	195.000
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	30.000
61511	§18 Abonnement et documentation	150.000
6068	§19 Autres fournitures	115.000
§20	Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	430.000
61884	§23 Etudes et honoraires	70.000
6111	§24 Travaux d'impression	300.000
6153	§25 Frais de réception	25.000
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	8.000
64448	§27 Autres indemnités représentatives de frais	50.000
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	1.040.000
§30	Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	2.925.000
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)	230.000
6131	§33 Entretien immobilier	160.000
60618	§34 Energie, eau	320.000
61841	§35 Nettoyage des locaux	330.000
61842	§36 Gardiennage	35.000
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	140.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
612114	§38 Charges connexes aux loyers	400.000
	§40 Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules de tourisme	580.000
218218	§42 Achat d'autres véhicules	550.000
6136	§43 Entretien des matériels de transport	250.000
6068	§44 Outillage et fournitures	90.000
60118	§45 Carburants, lubrifiants	280.000
61214	§46 Location de véhicules	170.000
6185	§47 Péages (véhicules administratifs)	70.000
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	800.000
61634	§52 Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)	140.000
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	430.000
61621	§54 Déplacements outre-mer (indemnités)	50.000
61622	§55 Déplacements outre-mer (transport)	100.000
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	15.000
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	17.829
	§60 Autres déplacements	
616418	§61 Changement de résidence (frais de transport)	35.000
61642	§62 Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)	70.000
61642	§63 Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)	60.000
6165	§65 Transports liés aux congés bonifiés	15.000
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	255.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	1.192.000
612121	§92 Location de matériel	151.000
612221	§93 Crédit-bail de matériel	37.000
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	480.000
61341	§95 Entretien de matériel	143.000
202	§96 Logiciels	928.000
6114	§97 Prestations de service	666.000
6064	§99 Fournitures et documentation	302.000
	Article 12 - Formation, modernisation des services et organisation de concours de recrutement	642.661
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
6068	§19 Autres fournitures	174.589

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61828	§22 Formation (hors informatique)	319.672
61884	§23 Etudes et honoraires	122.212
61888	§29 Autres services	26.188
	Article 13 - Information générale du public et des services	659.378
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	26.773
6128	§16 Location de matériel et de mobilier	33.467
61511	§18 Abonnement et documentation	200.800
6068	§19 Autres fournitures	26.773
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	66.933
6111	§24 Travaux d'impression	200.800
61888	§29 Autres services	83.667
6518	§82 Impôts et taxes	20.165
	Article 14 - Directions régionales de l'environnement (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	396.026
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	100.400
6111	§24 Travaux d'impression	147.253
61888	§29 Autres services	133.867
6518	§82 Impôts et taxes	14.506
	Article 20 - Administration centrale	15.106.550
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>7.515</i>
	Total :	15.114.065
	Article 21 - Moyens de fonctionnement courant des services	10.536.329
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>7.515</i>
	Total :	10.543.844
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	237.149
21548	§12 Achat de matériel technique	66.698
21831	§13 Achat de matériel de bureau	66.698
6063	§14 Fournitures de bureau	103.752
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	6.670
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	137.842

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	20.750
61511	§18 Abonnement et documentation	6.670
6068	§19 Autres fournitures	125.985
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	192.683
61884	§23 Etudes et honoraires	2.223
6111	§24 Travaux d'impression	25.197
6153	§25 Frais de réception	88.930
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	363.133
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	844.839
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblages de locaux)	133.396
6131	§33 Entretien immobilier	103.752
60618	§34 Energie, eau	11.857
61841	§35 Nettoyage des locaux	38.537
65118	§37 Impôts relatifs à l'immobilier	133.396
612114	§38 Charges connexes aux loyers	3.557.218
	§40 Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules de tourisme	88.930
6136	§43 Entretien des matériels de transport	44.465
60118	§45 Carburants, lubrifiants	10.375
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	326.078
61634	§52 Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)	29.643
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	385.365
61622	§55 Déplacements outre-mer (transport)	29.643
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	948.591
	§60 Autres déplacements	
616418	§61 Changement de résidence (frais de transport)	7.411
61642	§62 Changement de résidence (indemnités de déménagement en métropole)	29.643
61642	§63 Changement de résidence (indemnités de déménagement outre-mer)	22.233
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	889.304
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	192.683
61341	§95 Entretien de matériel	207.504

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
202	§96 Logiciels	370.543
6114	§97 Prestations de service	548.404
6064	§99 Fournitures et documentation	138.139
Article 22 - Formation, modernisation des services et organisation de concours de recrutement		2.195.537
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
6068	§19 Autres fournitures	530.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61828	§22 Formation (hors informatique)	1.097.770
61884	§23 Etudes et honoraires	540.000
61888	§29 Autres services	27.767
Article 23 - Information générale du public et des services		2.374.684
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	300.000
61511	§18 Abonnement et documentation	960.000
6068	§19 Autres fournitures	64.684
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	600.000
6111	§24 Travaux d'impression	300.000
61888	§29 Autres services	150.000
Article 30 - Développement et qualité de la vie. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés		1.290.300
Article 31 - Protection, aménagement de l'environnement		121.600
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	121.600
Article 32 - Formation, sensibilisation à l'environnement		264.011
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
6068	§19 Autres fournitures	30.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	200.000
61888	§29 Autres services	34.011
Article 33 - Action internationale		904.689
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	30.000
6068	§19 Autres fournitures	104.689

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	500.000
6111	§24 Travaux d'impression	10.000
6153	§25 Frais de réception	30.000
61888	§29 Autres services	130.000
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	100.000
	Article 40 - Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés	12.770.654
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>244.500</i>
	Total :	13.015.154
	Article 41 - Police et gestion des eaux	5.536.654
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>122.500</i>
	Total :	5.659.154
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	877.500
61511	§18 Abonnement et documentation	128.800
6068	§19 Autres fournitures	593.354
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	1.060.000
6111	§24 Travaux d'impression	240.000
61888	§29 Autres services	534.000
	§40 Véhicules	
218218	§42 Achat d'autres véhicules	308.000
6142	§72 Analyses de laboratoire	710.000
6138	§81 Entretien, travaux	550.000
6518	§82 Impôts et taxes	2.000
	§90 Informatique et télématique	
202	§96 Logiciels	250.000
6114	§97 Prestations de service	283.000
	Article 42 - Entretien des cours d'eau domaniaux	3.729.000
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>91.500</i>
	Total :	3.820.500
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	356.000
61511	§18 Abonnement et documentation	25.000
6068	§19 Autres fournitures	422.500

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	100.000
6111	§24 Travaux d'impression	15.000
61888	§29 Autres services	290.000
	§40 Véhicules	
218218	§42 Achat d'autres véhicules	90.000
6138	§81 Entretien, travaux	2.250.000
6518	§82 Impôts et taxes	5.000
	§90 Informatique et télématique	
202	§96 Logiciels	55.500
6114	§97 Prestations de service	120.000
	Article 43 - Milieux naturels et gestion piscicole	305.000
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	62.000
61511	§18 Abonnement et documentation	3.000
6068	§19 Autres fournitures	35.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	15.000
6111	§24 Travaux d'impression	3.000
61888	§29 Autres services	90.000
6138	§81 Entretien, travaux	70.000
	§90 Informatique et télématique	
202	§96 Logiciels	7.000
6114	§97 Prestations de service	20.000
	Article 44 - Annonce des crues	2.742.000
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>30.500</i>
	Total :	2.772.500
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	619.500
6068	§19 Autres fournitures	263.500
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	16.000
61884	§23 Etudes et honoraires	77.000
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	400.000
61888	§29 Autres services	300.000
	§30 Locaux	

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
60618	§34 Energie et eau	65.000
	§40 Véhicules	
218218	§42 Achat d'autres véhicules	65.000
6138	§81 Entretien, travaux	200.000
6518	§82 Impôts et taxes	5.000
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	230.000
612121	§92 Location de matériel	30.000
612221	§93 Crédit-bail de matériel	50.000
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	120.000
61341	§95 Entretien de matériel	60.000
202	§96 Logiciels	81.000
6114	§97 Prestations de service	90.000
61821	§98 Formation	25.000
6064	§99 Fournitures et documentation	45.000
	Article 45 - Politique de l'eau : crédits déconcentrés (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	458.000
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	74.000
61511	§18 Abonnement et documentation	4.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	74.000
6142	§27 Analyses de laboratoire	1.000
6138	§81 Entretien, travaux	300.000
	§90 Informatique et télématique	
6114	§97 Prestations de service	5.000
	Article 50 - Politique de l'eau. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	1.609.862
	Article 51 - Police et gestion des eaux	609.800
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	45.100
6068	§19 Autres fournitures	76.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	122.000
6111	§24 Travaux d'impression	45.700
61888	§29 Autres services	153.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
6152	§73	Organisation de séminaires, rencontres et colloques	15.000
	§90	Informatique et télématique	
6114	§97	Prestations de service	153.000
Article 52 - Entretien des cours d'eau domaniaux			228.700
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12	Achat de matériel technique	30.500
61511	§18	Abonnement et documentation	30.500
6068	§19	Autres fournitures	30.500
	§20	Achats de services et autres dépenses	
61884	§23	Etudes et honoraires	76.200
6111	§24	Travaux d'impression	35.000
61888	§29	Autres services	15.000
	§90	Informatique et télématique	
202	§96	Logiciels	1.000
6114	§97	Prestations de service	10.000
Article 53 - Milieux naturels et gestion piscicole			466.362
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18	Abonnement et documentation	46.000
6068	§19	Autres fournitures	18.362
	§20	Achats de services et autres dépenses	
61884	§23	Etudes et honoraires	325.000
6111	§24	Travaux d'impression	61.000
61888	§29	Autres services	16.000
Article 54 - Annonce des crues			305.000
	§20	Achats de services et autres dépenses	
61888	§29	Autres services	305.000
Article 60 - Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés			8.689.631
Article 61 - Prévention des risques technologiques et naturels majeurs			2.274.834
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12	Achat de matériel technique	200.000
61511	§18	Abonnement et documentation	100.000
6068	§19	Autres fournitures	25.000
	§20	Achats de services et autres dépenses	
61828	§22	Formation (hors informatique)	100.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61884	§23 Etudes et honoraires	1.200.000
6111	§24 Travaux d'impression	300.000
6153	§25 Frais de réception	50.000
61888	§29 Autres services	189.834
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	90.000
6138	§81 Entretien, travaux	20.000
Article 62 - Prévention des pollutions et des risques technologiques et industriels : installations classées		4.092.348
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	500.000
61511	§18 Abonnement et documentation	250.000
6068	§19 Fournitures	100.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61828	§22 Formation (hors informatique)	300.000
61884	§23 Etudes et honoraires	1.000.000
6111	§24 Travaux d'impression	800.000
6153	§25 Frais de réception	100.000
61888	§29 Autres services	752.348
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	250.000
6138	§81 Entretien, travaux	40.000
Article 63 - Eco-produits, risques des produits et gestion des déchets		152.449
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	70.000
6111	§24 Travaux d'impression	70.000
61888	§29 Autres services	12.449
Article 64 - Bruits et vibrations		100.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61888	§29 Autres services	100.000
Article 67 - Prévention des pollutions et des risques : crédits déconcentrés (contrats de plan Etat-région 2000-2006)		2.070.000
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	250.000
61511	§18 Abonnement et documentation	50.000
6068	§19 Autres fournitures	25.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61884	§23 Etudes et honoraires	1.200.000
6111	§24 Travaux d'impression	300.000
61888	§29 Autres services	180.000
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	50.000
6138	§81 Entretien, travaux	15.000
Article 70 - Prévention des pollutions et des risques. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés		4.954.679
Article 71 - Prévention des risques technologiques et naturels majeurs		914.694
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	25.000
6068	§19 Autres fournitures	20.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61828	§22 Formation (hors informatique)	30.000
61884	§23 Etudes et honoraires	580.000
6111	§24 Travaux d'impression	40.000
6153	§25 Frais de réception	5.000
61888	§29 Autres services	14.694
6152	§73 Organisation de séminaires et colloques	130.000
	§90 Informatique et télématique	
202	§96 Logiciel	20.000
6114	§97 Prestation de service	50.000
Article 72 - Prévention des pollutions et des risques technologiques et industriels : installations classées		2.081.015
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	10.000
61511	§18 Abonnement et documentation	30.000
6068	§19 Fournitures	20.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61828	§22 Formation	200.000
61884	§23 Etudes et honoraires	1.400.000
6111	§24 Travaux d'impression	200.000
6153	§25 Frais de réception	5.000
61888	§29 Autres services	96.015
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	120.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 73 - Eco-produits, risques des produits et gestion des déchets		625.041
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	10.000
6068	§19 Fournitures	10.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	400.000
6153	§25 Frais de réception	5.000
61888	§29 Autres services	100.041
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	50.000
6138	§81 Entretien, travaux	50.000
Article 74 - Bruits et vibrations		1.257.704
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
21548	§12 Achat de matériel technique	10.000
61511	§18 Abonnement et documentation	10.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	650.000
6111	§24 Travaux d'impression	50.000
61888	§29 Autres services	487.704
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	50.000
Article 76 - Actions internationales		76.225
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	5.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	20.000
6111	§24 Travaux d'impression	10.000
6153	§25 Frais de réception	10.000
61888	§29 Autres services	11.225
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	20.000
Article 80 - Protection de la nature, sites et paysages. Dépenses spécifiques: crédits déconcentrés		199.700
Article 85 - Sites et paysages		199.700
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	199.700

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 90 - Protection de la nature, sites et paysages. Dépenses spécifiques: crédits non déconcentrés	904.700
	Article 91 - Préservation de la diversité biologique (Espaces naturels - Habitats)	152.449
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	152.449
	Article 95 - Sites et paysages	752.251
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
61511	§18 Abonnement et documentation	42.735
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	440.108
6111	§24 Travaux d'impression	243.918
6152	§73 Organisation de séminaires, rencontres et colloques	25.490

Chapitre 34-98
Analyse des crédits

1) Grille d'analyse du titre III

Exécution 2000	Administration centrale	Services déconcentrés	Services opérationnels	Total
Dépenses immobilières	1,68	4,80		6,48
- dont locations	0,08	2,93		3,01
- dont exploitation (agencement, installation, fluides, nettoyage, gardiennage, impôts...)	1,53	1,68		3,21
- dont entretien	0,07	0,19		0,26
Matériels, mobiliers, fournitures	1,69	7,43		9,12
Dépenses logistiques	6,23	20,95		27,18
Dépenses liées à l'activité (déplacements, formations...)	2,12	1,99		4,11
Dépenses spécifiques	3,06	6,41		9,47
Total	14,78	41,58		56,36
Effectifs	979	1570		2649
Surface en m² SHON	33.740	49.808		

2) Tableau d'information relatif au parc automobile

Désignation	Administration centrale	Services déconcentrés	Services opérationnels	Total
<i>Véhicules de tourisme et assimilés :</i>				
- puissance fiscale inférieure ou égale à 4CV	12	60		72
- puissance fiscale supérieure à 4 CV et inférieure ou égale à 7CV	14	238		252
- puissance fiscale supérieure à 7CV	2	22		24
<i>Autres véhicules immatriculés :</i>				
- véhicules utilitaires		215		215
- motocycles et cycles	1			1
- véhicules de transport en commun				
- divers (engins spéciaux, etc.)				

3) Dépenses informatiques de l'année (tous chapitres de fonctionnement confondus) :

Décomposition par nature de la dépense	Achat de matériel (dont Crédit-bail)	Maintenance du matériel	Réseaux de données	Droits d'usage des logiciels et progiciels	Prestations de service	Formation	Fournitures	Aménagement/ câblage
2001	1,87 M€	0,20 M€	0,65 M€	0,90 M€	0,66 M€		0,42 M€	
2002	2,50 M€	0,27 M€	0,87 M€	1,87 M€	1,14 M€		0,54 M€	0,25 M€

Evolution stock/flux	Mesures de continuité	Mesures nouvelles	Total	Nombre d'écrans	dont micros	Nombre de positions de travail à informatiser	Valeur d'achat du patrimoine grand et moyen système	Valeur d'achat du patrimoine équipement de réseaux	Age moyen des micros
Année 2000	3,26 M€	0,76 M€	3,87 M€	1899	1787	320	0	14	2,75
Année 2001	3,00 M€	1,79 M€	4,79 M€	2100	2000	250	1	4	2,60
Année 2002	4,50 M€	2,95 M€	7,45 M€	2100	2300	300	2	8	2,55

Personnels ayant une activité majoritairement informatique	Nombre catégorie A ou assimilés	Nombre catégorie B	Nombre catégorie C	Somme des rémunérations, indemnités, primes
Année 2000	18	14	5	1,68 M€
Année 2001	23	16	6	2 M€
Année 2002	27	22	11	3 M€

Chapitre 34-98

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 11 - Moyens de fonctionnement courant des services	1.190.001
37-2-6-342	Produit des redevances perçues par les directions régionales de l'environnement et affectées à des dépenses de fonctionnement.	1.190.001
	Article 21 - Moyens de fonctionnement courant des services	7.515
37-1-6-298	Contribution de certains établissements publics à des dépenses de fonctionnement du ministère chargé de l'environnement.	"
37-2-3-301	Produit des recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques du ministère de l'Environnement.	1.540
37-2-3-568	Recettes provenant de la vente de publications et documents divers du ministère chargé de l'environnement.	5.975
	Article 41 - Police et gestion des eaux	122.500
37-2-6-818	Contributions aux dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien des cellules d'études des débits de cours d'eau et des services déconcentrés de l'environnement.	122.500
	Article 42 - Entretien des cours d'eau domaniaux	91.500
37-2-6-818	Contributions aux dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien des cellules d'études des débits de cours d'eau et des services déconcentrés de l'environnement.	91.500
	Article 44 - Annonce des crues	30.500
37-2-6-818	Contributions aux dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien des cellules d'études des débits de cours d'eau et des services déconcentrés de l'environnement.	30.500
	Total pour le chapitre :	1.442.016

Chapitre 34-98

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		66.468.729
Modifications des crédits		6.312.966
<i>dont reports</i>		7.740.860
<i>dont fonds de concours</i>		2.960.730
Crédit disponible pour l'exercice		72.781.695
Engagements à l'administration centrale	20.864.908	////
Déléguations de crédits	48.239.704	////
Paievements		56.201.247
Crédit disponible en fin d'exercice		16.580.448

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		76.875.966
Modifications des crédits		15.801.529
<i>dont reports</i>		16.580.448
<i>dont fonds de concours</i>		2.179.745
Crédit disponible pour l'exercice		92.677.495
Engagements à l'administration centrale	32.789.031	////
Déléguations de crédits	51.369.020	////
Paievements		66.658.880
Crédit disponible en fin d'exercice		26.018.615

Chapitre 36-41 : Subventions de fonctionnement à divers établissements publics

	Articles	Crédits
10	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	7.242.000
20	Parcs nationaux	25.780.000
30	Institut français de l'environnement	6.017.000
40	Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)	1.144.000
50	Ecole nationale supérieure du paysage	415.000
60	Conseil supérieur de la pêche	4.890.000
70	Agence française de sécurité sanitaire environnementale	2.287.000
	Total pour le chapitre	47.775.000

Chapitre 36-41

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	7.242.000
62411	§10	Subventions	7.242.000
		Article 20 - Parcs nationaux	25.780.000
		Article 21 - Parcs nationaux	22.636.200
62411	§11	Parc national de la Vanoise - Subventions	3.173.550
62411	§13	Parc national de Port-Cros - Subventions	2.803.910
62411	§15	Parc national des Pyrénées-Occidentales - Subventions	3.227.190
62411	§17	Parc national des Cévennes - Subventions	3.618.700
62411	§19	Parc national des Ecrins - Subventions	4.298.100
62411	§22	Parc national du Mercantour - Subventions	3.134.380
62411	§24	Parc national de la Guadeloupe - Subventions	2.380.370
		Article 22 - Parcs en cours de création ou d'extension	3.143.800
62411	§10	Subvention exceptionnelle	3.143.800
		Article 30 - Institut français de l'environnement	6.017.000
62411	§10	Subventions	6.017.000
		Article 40 - Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)	1.144.000
62411	§10	Subventions	1.144.000
		Article 50 - Ecole nationale supérieure du paysage	415.000
62411	§10	Subventions	415.000
		Article 60 - Conseil supérieur de la pêche	4.890.000
		<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>460.000</i>
		Total :	5.350.000
62411	§10	Subventions	4.890.000
		Article 70 - Agence française de sécurité sanitaire environnementale	2.287.000
62411	§10	Subventions	2.287.000

Chapitre 36-41

Analyse des crédits

article 10 Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

I Textes institutifs

Etablissement public à caractère administratif créé en 1975, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est régi par les articles L322-1 à L322-14 du Code de l'environnement et R243-3 à R243-33 du Code rural.

Le Conservatoire du littoral mène une politique de maîtrise foncière des espaces naturels dans les cantons côtiers et les communes riveraines des lacs de plus de 1000 hectares. Son champ de compétences s'étend sur 623 Km² couvrant en tout ou partie 22 régions, 46 départements et 1140 communes. Le Conservatoire est propriétaire de 62 300 hectares correspondant à 831 Km de rivages et représentant 465 sites à protéger. La gestion des terrains acquis par le Conservatoire est confiée par priorité aux collectivités locales ; à défaut, elle peut être confiée à des associations, des fondations, des établissements publics ainsi qu'à des particuliers, agriculteurs notamment.

Le siège du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est à Rochefort (17).

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	26 319 212	28 172 890	29 656 797
Subventions	25 802 334	27 470 862	28 717 983
Effectifs	46	53	70

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	4 245 100
Subvention d'exploitation	8 019 866	Dont rémunérations et indemnités	2 944 577
Dont MATE (chapitre 36-41)	7 242 000	Dont cotisations sociales	1 038 800
Subvention d'investissement	20 698 117		
Dont MATE	18 232 000	Fonctionnement	4 713 580
Ressources propres	8 561 264		
		Investissement	20 698 117
Total net	29 656 797	Total net	29 656 797

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2002
<i>Fonctionnaires</i>	31
Directeur	1
Adjoint au directeur	2
Chargé d'études	11
Chargé de mission HC	8
Chargé de mission de 1 ^{ère} classe	9
<i>Contractuels</i>	39
Agents contractuels de 2 ^{ème} catégorie	15
Agents contractuels de 3 ^{ème} catégorie 1 ^{er} groupe	
- équivalent SA classe exceptionnelle	2
- équivalent SA classe supérieure	2
- équivalent SA classe normale	6
Agents contractuels de 3 ^{ème} catégorie 2 ^{ème} groupe	
- NEI	4
- E5	6
- E4	4
Total	70

article 20 Parcs nationaux

Etablissements publics à caractère administratif, les 7 Parcs nationaux sont régis par les articles L331-1 à 25 du Code de l'environnement et R 241-1 à 71 du code rural. Ils sont chargés d'assurer la protection d'un territoire qui présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver contre tout effet de dégradation naturelle et de soustraire à toutes interventions artificielles susceptibles de l'altérer.

Parc national de la Vanoise

I Textes institutifs

Décret n°63-651 du 6 juillet 1963.

Le Parc national de la Vanoise s'étend sur 1 980 Km² au sein du département de la Savoie et sur tout ou partie du territoire de 28 communes. Il est administré par un conseil de 35 membres composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées.

Le siège du Parc national de la Vanoise est à Chambéry (73).

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	4 095 513,73	4 480 327,67	4 856 500
Subventions	3 408 583	3 835 773	4 756 951,00
Effectifs	52	53	62

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	2 896 820
Subvention d'exploitation	3 556 951	Dont rémunérations et indemnités	1 969 118
Dont MATE (chapitre 36-41)	3 173 530	Dont cotisations sociales	628 613
Subvention d'investissement	1 200 000		
Dont MATE	1 200 000	Fonctionnement	1 071 243
Ressources propres	393 013		
		Investissement	853 178
Total net	4 856 500	Total net	4 856 500

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2001
Fonctionnaires	49
Contractuels	4
Total	53

Parc national de Port-Cros

I Textes institutifs

Décret n°63-1235 du 14 décembre 1963.

Le Parc national de Port-Cros s'étend sur 25 Km² au sein du département du Var sur tout le territoire de la presqu'île de Gien et les îles de Port-Cros et Porquerolles.

Il est administré par un conseil de 31 membres composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées.

Le siège du Parc national de Port-Cros est à Hyères (83).

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	3 654 949,33	4 404 095,70	4 406 450,00
Subventions	3 067 909	4 691 004	3 261 450
Effectifs	45	49	55

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	2 162 100
Subvention d'exploitation	2 353 450	Dont rémunérations et indemnités	1 492 500
Dont MATE (chapitre 36-41)	1 972 450	Dont cotisations sociales	510 000
Subvention d'investissement	908 000		
Dont MATE	908 000	Fonctionnement	882 350
Ressources propres	1 145 000		
		Investissement	908 000
Total net	4 406 450	Total net	4 406 450

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2001
Fonctionnaires	39
Contractuels	10
Total	49

Parc national des Pyrénées occidentales

I Textes institutifs

Décret n°67-265 du 23 mars 1963.

Le Parc national des Pyrénées occidentales s'étend sur 2 521 Km² au sein des départements des Pyrénées atlantiques et des Hautes Pyrénées sur tout ou partie du territoire de 96 communes.

Il est administré par un conseil de 42 membres composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées.

Le siège du Parc national des Pyrénées occidentales est à Tarbes (64).

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	4 269 917	4 898 134	6 900 311,00
Subventions	3 743 470	4 515 639	5 123 296
Effectifs	62	63	67

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	2 906 449
Subvention d'exploitation	3 932 857	Dont rémunérations et indemnités	1 965 675
Dont MATE (chapitre 36-41)	3 227 190	Dont cotisations sociales	923 510
Subvention d'investissement	1 190 439		
Dont MATE	912 224	Fonctionnement	1 912 423
Ressources propres	229 310		
		Investissement	1 190 439
Total net	6 900 311	Total net	6 900 311

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2001
Fonctionnaires	51
Contractuels	12
Total	63

Parc national des Cévennes

I Textes institutifs

Décret n°70-777 du 2 septembre 1970.

Le Parc national des Cévennes s'étend sur 3 210 Km² au sein des départements de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère sur tout ou partie du territoire de 117 communes.

Il est administré par un conseil de 50 membres composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées.

Le siège du Parc national des Cévennes est à Florac (48).

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	5 292 967	5 308 183	5 834 614
Subventions	4 006 694	5 101 427	5 499 227
Effectifs	65	67	72

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	3 283 512
Subvention d'exploitation	3 891 110	Dont rémunérations et indemnités	2 261 502
Dont MATE (chapitre 36-41)	3 618 699	Dont cotisations sociales	775 988
Subvention d'investissement	1 238 117		
Dont MATE	1 072 800	Fonctionnement	942 985
Ressources propres	335 387		
		Investissement	796 015
Total net	5 464 614	Total net	5 464 614

Ce tableau ne tient pas compte de la subvention et des dépenses correspondant à la mission « Réunion » soit 370 000 euros

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2001
Fonctionnaires	51
Contractuels	16
Total	67

Parc national des Ecrins

I Textes institutifs

Décret n°73-378 du 27 mars 1973.

Le Parc national des Ecrins s'étend sur 2 700 Km² au sein des départements des Hautes-Alpes et de l'Isère sur tout ou partie du territoire de 61 communes.

Il est administré par un conseil de 48 membres composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées.

Le siège du Parc national des Ecrins est à Briançon (05).

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	5 723 145	5 759 621	7 477 731
Subventions	4 446 003	5 414 111	6 597 196
Effectifs	80	83	94

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	4 331 965
Subvention d'exploitation	6 093 422	Dont rémunérations et indemnités	2 981 074
Dont MATE (chapitre 36-41)	4 273 023	Dont cotisations sociales	1 060 018
Subvention d'investissement	533 947		
Dont MATE	503 387	Fonctionnement	2 611 819
Ressources propres	714 060		
		Investissement	533 947
Total net	7 447 731	Total net	7 447 731

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2001
Fonctionnaires	71
Contractuels	12
Total	83

Parc national du Mercantour

I Textes institutifs

Décret n°79-696 du 18 août 1979.

Le Parc national du Mercantour s'étend sur 2050 Km² au sein des départements des Alpes de Haute Provence (05) et des Alpes maritimes (06) sur tout ou partie du territoire de 28 communes.

Il est administré par un conseil de 38 membres composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées.

Le siège du Parc national du Mercantour est à Nice (06).

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	4 063 020	4 338 367	5 693 764
Subventions	3 435 968	4 097 919	3 785 249
Effectifs	57	59	64

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	2 976 761
Subvention d'exploitation	3 601 972	Dont rémunérations et indemnités	2 281 667
Dont MATE (chapitre 36-41)	3 134 380	Dont cotisations sociales	630 790
Subvention d'investissement	183 277		
Dont MATE	183 277	Fonctionnement	983 329
Ressources propres	792 905		
		Investissement	1 123 877
Total net	5 693 764	Total net	5 693 764

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2001
Fonctionnaires	53
Contractuels	6
Total	59

Parc national de la Guadeloupe

I Textes institutifs

Décret n°89-144 du 20 février 1989.

Le Parc national de la Guadeloupe s'étend sur 335 Km² au sein du département de la Guadeloupe sur tout ou partie du territoire de 11 communes. Il est administré par un conseil de 33 membres composé de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées.

Le siège du Parc national de la Guadeloupe est à Saint-Claude (97).

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	3 116 558	5 581 894	5 066 708
Subventions	2 387 637	5 356 575	4 039 065
Effectifs	32	35	40

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources	Personnel	Dépenses
Subventions			2 003 252
Subvention d'exploitation	2 857 399	Dont rémunérations et indemnités	1 576 225
Dont MATE (chapitre 36-41)	2 448 932	Dont cotisations sociales	388 577
Subvention d'investissement	1 181 666		
Dont MATE	692 600	Fonctionnement	1 006 496
Ressources propres	1 024 644		
		Investissement	1 181 666
Total net	5 066 708	Total net	5 066 708

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2001
Fonctionnaires	30
Contractuels	5
Total	35

article 30 Institut français de l'environnement

I Textes institutifs

Etablissement public à caractère administratif créé en 1991, l'Institut français de l'environnement (IFEN) est régi par le décret n°91-1177 du 18 novembre 1991.

Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement.

L'Institut français de l'Environnement (IFEN) a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion des données sur l'eau, l'air, le bruit, les déchets, l'état de la faune et de la flore, l'occupation du territoire, l'environnement littoral et marin ainsi que les risques naturels et technologiques. Il réalise des études et synthèses sur l'état de l'environnement, son évolution, ses dimensions économiques et sociales et élabore des indicateurs sectoriels, de performance ou de développement durable.

Service statistique du ministère de l'environnement, il participe à la définition et à l'harmonisation des méthodologies utilisées pour la collecte et le traitement des données.

Il est le point focal français de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).

Le siège de l'IFEN est à Orléans(45)

L'IFEN est administré par un conseil de 25 membres nommés pour 3 ans. Il est composé de représentants de l'Etat (9), de membres de droit (4), de personnalités qualifiées (5), de membres d'organismes ou professions concernés par la collecte ou l'utilisation des informations sur l'état de l'environnement (2), d'élus locaux (3) et de représentants du personnel (2).

L'IFEN est doté d'un Comité des usagers, composé de 15 membres représentatifs des administrations, entreprises et associations intéressées par les activités de l'établissement.

II Historique des trois dernières années connues

	1999	2000	2001
Budget net	6 530 518	7 131 870	7 357 388
Subventions	5 491 578	5 960 757	6 846 226
Effectifs	43	48	56

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2001

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	3 581 790
Subvention d'exploitation	5 346 128	Dont rémunérations et indemnités	2 559 619
Dont MATE (chapitre 36-41)	5 346 128	Dont cotisations sociales	702 790
Subvention d'investissement	1 500 098		
Dont MATE	1 500 098	Fonctionnement	2 135 552
Ressources propres	511 162		
		Investissement	1 640 047
Total net	7 357 388	Total net	7 357 388

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2001	
<i>Fonctionnaires</i>	25	
Catégorie A		20
Catégorie B		4
Catégorie C		1
<i>Contractuels</i>	28	
Catégorie I		4
Catégorie II		13
Catégorie III		1
Catégorie IV		6
Catégorie V		4
<i>Personnels sur conventions</i>	3	
BRGM (1), agences de l'eau (2)		
Total	56	

article 40 Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)

I Textes institutifs

Le Muséum national d'histoire naturelle est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel régi par le Code de l'éducation et plus particulièrement ses articles L717-1 et L719-4 à 9 ainsi que le décret n°2001-916 du 3 octobre 2001.

Dans le domaine des sciences naturelles et humaines, le Muséum a pour mission la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections issues du patrimoine naturel et culturel, l'enseignement, l'expertise, la valorisation, la diffusion des connaissances et l'action éducative et culturelle à l'intention de tous les publics.

Ses actions en liaison avec le ministère, l'IFEN et les DIREN concernent essentiellement la production des états de référence sur le patrimoine naturel et l'expertise scientifique et technique.

Le Muséum national d'histoire naturelle est dirigé par un Président et administré par un conseil de 23 membres composé de personnalités qualifiées dans les domaines de compétences de l'établissement, de représentant de l'Etat, de la ville de Paris et des personnels.

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	57 768 573	65 934 193	63 552 413
Subventions MATE	1 054 598	1 130 822	1 144 000
Effectifs	1 070	1 073	1 077

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	12 069 225,93
Subvention d'exploitation	16 896 390	Dont rémunérations et indemnités	
Dont MATE (chapitre 36-41)	1 144 000	Dont cotisations sociales	
Subvention d'investissement	19 190 022		
Dont MATE	351 000	Fonctionnement	25 625 058
Ressources propres	18 201 115		
		Investissement	25 858 129
Total net	63 552 413	Total net	63 552 413

IV Description des emplois

Personnels permanents	Effectif budgétaire 2001
<i>Fonctionnaires</i>	1 076
Catégorie A	423
Catégorie B	128
Catégorie C	525
<i>Contractuels</i>	1
Total	1 077
Dont personnels scientifiques et d'enseignement	283
Dont personnels de bibliothèque et de muséologie	55
Dont personnels techniques	611
Dont personnels administratifs, d'infirmier et de service social	128

article 50 Ecole nationale supérieure du paysage

I. Textes institutifs :

L'Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles est un établissement public national à caractère administratif régi par les articles L 812-1 et R 812-8 à R 812-11 du Code rural, par le Code de l'éducation ainsi que par le décret n° 94-1225 du 30 décembre 1994.

Elle dispense principalement la formation conduisant à la délivrance du diplôme de paysagiste DPLG. Elle apporte son concours scientifique, technique et artistique notamment à des institutions culturelles, d'enseignement ou de recherche et à des collectivités territoriales ou à des entreprises.

Elle contribue au rayonnement international de la compétence française dans le domaine du paysage.

Elle assure la gestion, la conservation et la valorisation du potager du Roi (Domaine du château de Versailles).

L'ENSP est administrée par un conseil de 30 membres composé de membres de droit, de personnalités qualifiées et représentatives des activités économiques, culturelles et scientifiques correspondant aux missions de l'école et de représentants des personnels et des élèves.

Le siège de l'ENSP est situé dans le Domaine du Château de Versailles.

Formation des ingénieurs paysagistes diplômés par le gouvernement (DPLG).

II Historique des trois dernières années

	1999	2000	2001
Budget net	4 555 177	4 713 724	5 236 624
Subventions MATE	457 347	458 658	609 583
Effectifs	53	53	52

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2001

	Ressources		Dépenses
Subventions	4 235 034	Personnel	1 809 570
Subvention d'exploitation		Dont rémunérations et indemnités	
Dont MATE (chapitre 36-41)	306 209	Dont cotisations sociales	
Subvention d'investissement			
Dont MATE	303 374	Fonctionnement	896 400
Ressources propres	1 190 627		
		Investissement	3 408 760
Total net	5 236 624	Total net	5 236 624

4. Description des emplois budgétaires en 2002 :

CAT	Catégories d'emplois	Fourchette indiciaire IB	Fourchette indiciaire INM	Effectifs
Personnel Titulaire :				
	Directeur d'Etablissement d'Enseignement Supérieur :	1015 –E002	820 – 1319	1
	Enseignants Chercheurs : total = 10			
A	Professeurs de l'Enseignement Supérieur (PR)	801 – E002	657 – 1319	6
	Maîtres de Conférences (MC) :	530 – A003	453 - 962	4
A	I – PAC et Lecteurs de Langues : total = 1			1
	IGREF	427 – C001	378 - 1114	
	ITR	379 – 593	347 – 499	
	AITOS : Total = 40			
	Filière Administrative Administration Scolaire et Universitaire :total = 17			
A	Secrétaire Général	750 – 1015	618 – 820	1
	Attachés (AASU)	340 –966	318 – 782	1
B	Secrétaire Administratif (SASU)	298 – 612	288 – 513	4
C	Adjoints Administratifs	259 – 449	262 – 393]10
	Agents Administratifs	245 - 347	254 - 323	
	Filière Formation Recherche : total = 23			
A	Ingénieur d'Etudes (IE)	416 - 966	369 - 782	1
	Assistants Ingénieurs (AI)	366 - 646	337 - 550	2
B	Techniciens (TFR)	306 - 612	294 - 513	5
	Adjoints Techniques	267 - 479	268 - 415]15
	Agents Techniques	251 - 382	258 - 350	
C	Agents des Services Techniques	245 - 364	254 - 336	

article 60 Conseil supérieur de la pêche

I Textes institutifs

Etablissement public national à caractère administratif créé en 1957, le Conseil supérieur de la pêche (CSP) est régi par les articles L434-1 et 2 du Code de l'environnement et les articles R234-1 à 21 du Code rural

Le siège du CSP est situé à Paris.

Les 8 délégations régionales sont implantées à Clermont-Ferrand (63), Compiègne (60), Lyon (69), Metz (57), Montpellier (34), Poitiers (86), Rennes (35) et Toulouse (31).

Chargé de la mise en valeur et de la surveillance du domaine piscicole national, le Conseil supérieur de la pêche dispose d'un réseau de 630 gardes-pêche et techniciens répartis en 92 brigades départementales et 11 brigades mobiles d'intervention. Ce réseau de contrôle fait respecter les règles de la préservation des peuplements piscicoles et de leurs habitats, ainsi que celles concernant la protection de la qualité de l'eau. (police de la pêche et police de l'eau).-

Le CSP emploie aussi des spécialistes des milieux aquatiques qui recueillent des données annuelles sur l'évolution des peuplements et étudient les aménagements des milieux aquatiques.

Le CSP apporte son concours aux fédérations départementales et aux associations agréées de pêcheurs, essentiellement dans le domaine technique pour une meilleure gestion des rivières.

Le CSP est administré par un conseil de 30 membres composé de représentants de l'Etat, de personnalités qualifiées dans le domaine des milieux aquatiques, de représentants des pêcheurs, d'un représentant des propriétaires de piscicultures autorisées, d'un représentant de la salmoniculture, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des personnels. Un représentant des collectivités territoriales au comité national de l'eau siège également au conseil d'administration.

II Historique des trois dernières années

	2000	2001	2002
Budget net	53 006 401	48 288 684	52 345 647
Subventions	9 195 845	10 518 982	13 446 001
Effectifs	825	825	847

III Equilibre simplifié du budget primitif pour 2002

	Ressources		Dépenses
Subventions		Personnel	37 057 907
Subvention d'exploitation	13 446 001,00	Dont rémunérations et indemnités	24 500 989
Dont MATE (chapitre 36-41)	4 890 000,00	Dont cotisations sociales	10 049 132
Subvention d'investissement	0		
Dont MATE	0	Fonctionnement	12 950 929
Ressources propres	35 209 468		
		Investissement	2 336 811
Total net	52 345 647	Total net	52 345 647

IV Description des emplois

Personnels permanents		Effectif budgétaire 2002
<i>Fonctionnaires</i>	30	
Catégorie A		15
Catégorie B		7
Catégorie C		8
<i>Contractuels</i>	817	
<i>Techniques</i>	224	
Groupe I		3
Groupe II		23
Groupe III		13
Groupe IV		171
Groupe V		14
<i>Administratifs</i>	55	
Groupe II		2
Groupe III		1
Groupe IV		22
Groupe V		26
Groupe VI		4
<i>Gardes</i>	538	
Total	847	

Chapitre 36-41

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 60 - Conseil supérieur de la pêche	460.000
37-2-6-299	Produit des indemnités piscicoles versées par les concessionnaires d'énergie hydraulique et de la vente d'alevins et de poissons au profit des établissements domaniaux de pisciculture.	460.000
	Total pour le chapitre :	460.000

Chapitre 36-41

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		32.675.295
Modifications des crédits		914.694
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		33.589.989
Engagements à l'administration centrale	32.252.474	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		32.252.474
Crédit disponible en fin d'exercice		1.337.515

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		37.826.447
Modifications des crédits		402.885
<i>dont fonds de concours</i>		402.885
Crédit disponible pour l'exercice		38.229.332
Engagements à l'administration centrale	36.704.258	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		36.704.258
Crédit disponible en fin d'exercice		1.525.074

Chapitre 37-02 : Instances consultatives et remboursements à divers établissements publics

Articles		Crédits
10	Développement de l'environnement	"
20	Protection de la nature, sites et paysages	303.831
30	Prévention des pollutions et des risques	238.000
50	Evaluation environnementale et économie	519.000
Total pour le chapitre		1.060.831

Chapitre 37-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Développement de l'environnement	"
6141	§10	Etudes, expertises et colloques	"
61511	§23	Abonnement et documentation	"
6111	§24	Travaux d'impression	"
64448	§42	Frais de représentation	"
61888	§49	Autres services	"
64272	§60	Vacations	"
64275	§70	Indemnisation pour perte de salaire des représentants d'associations ou de mutuelles siégeant dans les instances administratives (Loi n°91-772 du 7 août 1991)	"
6468	§80	Cotisations sociales - Part de l'Etat	"
		Article 20 - Protection de la nature, sites et paysages	303.831
6141	§10	Etudes, expertises, enquêtes, statistiques	111.745
61511	§23	Abonnement et documentation	50.308
21548	§32	Achat de matériel technique	64.029
64198	§41	Remboursements de dépenses de personnel	47.259
64448	§42	Frais de représentation	30.490
		Article 30 - Prévention des pollutions et des risques	238.000
6141	§10	Etudes, expertises et colloques	75.000
61511	§23	Abonnement et documentation	8.000
6111	§24	Travaux d'impression	33.000
64198	§41	Remboursements de dépenses de personnel	30.000
64448	§42	Frais de représentation	12.000
6068	§48	Fournitures	37.500
61888	§49	Autres services	37.500
64272	§60	Vacations	3.000
6468	§80	Cotisations sociales - Part de l'Etat	2.000
		Article 50 - Evaluation environnementale et économie	519.000
6141	§10	Etudes, expertises et colloques	260.000
61511	§23	Abonnement et documentation	50.000
6111	§24	Travaux d'impression	21.800
61668	§41	Déplacements temporaires	21.800
64448	§42	Frais de représentation	21.800

Chapitre 37-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
6068	§48	Fournitures	21.800
61888	§49	Autres services	21.800
64272	§60	Vacations	100.000
64275	§70	Indemnisation pour perte de salaire des représentants d'associations ou de mutuelles siégeant dans les instances administratives (Loi n°91-772 du 7 août 1991)	"
6468	§80	Cotisations sociales - Part de l'Etat	"

Chapitre 37-02

Analyse des crédits

LISTE DES COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS FINANCES SUR LE 37-02 :

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001
<p>Commission du développement durable Organisme indépendant chargé de proposer aux pouvoirs publics les orientations d'une politique de développement durable et de soumettre au Gouvernement les recommandations ayant pour objet de promouvoir ces orientations dans le cadre des objectifs arrêtés au Sommet de Rio.</p>	Décret n°93-744 du 29 mars 1993.	37-02-10	80.282
<p>Commission nationale du débat public Outre l'organisation et le suivi des débats publics et la définition d'une doctrine de la concertation, la commission contribue à une réflexion de fond sur la notion d'utilité publique dans le cadre de la réforme de l'enquête publique.</p>	Articles L.121-1 à 15 du code de l'environnement		
<p>Comité de l'environnement polaire Ce comité est chargé de veiller à la compatibilité des activités humaines relevant des autorités françaises dans les zones polaires avec la préservation de l'environnement.</p>	Décret n°93-470 du 29 mars 1993.	37-02-20	1.035.251
<p>Conseil national de la protection de la nature Donne un avis au ministre sur les moyens à utiliser pour préserver et restaurer la diversité de la faune et de la flore sauvage, assurer la protection des espaces naturels et le maintien des équilibres biologiques. Il examine notamment les projets de charte des PNR et les sites candidats à la constitution du réseau « Natura 2000 ».</p>	Décret n°77-1300 du 25 novembre 1977. Décret n°95-1082 du 3 octobre 1995.		
<p>Conseil national de la Chasse et de la faune sauvage C'est un organisme consultatif chargé de donner un avis sur les moyens propres à préserver la faune sauvage, améliorer les conditions d'exercice de la chasse et étudier les mesures législatives afférentes à ces objets.</p>	Article R221-1 du code rural.		
<p>Comité interministériel des parcs nationaux Donne un avis sur le principe de la création des parcs nationaux et sur les modalités de ces créations.</p>	Article R241-1 du code rural. Arrêté du Premier ministre modifié.		
<p>Commission nationale du permis de chasser Choisit les sujets des épreuves de l'examen du permis de chasser ; élabore les questionnaires et leurs corrigés, fixe le barème des notations.</p>	Article R223-5 du code rural.		
<p>Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier Statue sur les appels formés contre les décisions des commissions départementales d'indemnisation des dégâts causés aux récoltes par sangliers.</p>	Article R226-6 du code rural.		
<p>Commission supérieure des sites, perspectives et paysages Emet un avis sur les projets de classement de sites et de monuments naturels ainsi que sur les projets de travaux en site classé.</p>	Loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites. Décret n°98-865 du 23 septembre 1998.		
<p>Conseil national du bruit Le CNB, instance de concertation et de conseil, émet des avis sur les textes d'application de la loi relative à la lutte contre le bruit ainsi que des conseils et recommandations auprès des acteurs de terrain de la lutte contre le bruit.</p>	Décret n°2000-662 du 6 juillet 2000. Loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.	37-02-30	131.199
<p>Conseil national de l'air Le CNA constitue un organe de concertation, de consultation et de propositions dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'air et de l'amélioration de la qualité de l'air.</p>	Décret n°97-432 du 29 avril 1997. Loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.		
<p>Comité supérieur d'évaluation des risques volcaniques Le CSERV a pour mission de définir les mesures de prévention à l'encontre des risques volcaniques sur toute l'étendue du territoire français et de donner un avis au ministre chargé de la sécurité civile sur les mesures à prendre indispensables à la</p>	Décret n° 88-208 du 26 février 1988.		

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001
sauvegarde des personnes et des biens en cas de menaces graves.			
Commission d'évaluation de l'écotoxicité des substances chimiques Cette commission conseille la DPPR dans le domaine de l'évaluation des risques des produits chimiques.	Décret n° 85-217 du 13 février 1985.		
Conseil supérieur des installations classées Le CSIC émet un avis sur les projets de réforme de la législation des installations classées, les projets de règlements ou d'actes pris en application de celle-ci.	Décret n° 76-1323 du 29 décembre 1976.		
Comité interministériel de prévention des risques majeurs Le comité interministériel contribue à définir la politique conduite par le Gouvernement en matière de prévention des risques naturels majeurs . Le comité s'appuie sur un conseil d'orientation chargé de lui donner des avis et de lui faire des propositions.	Décret n°2001-116 du 5 février 2001		
Conseil national des déchets Le conseil national des déchets peut être saisi de toutes les questions relatives aux déchets, à l'exclusion des déchets radioactifs. Il est consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires ayant une incidence dans ce domaine. Il peut, de sa propre initiative, examiner toute question relative aux déchets.	Décret n°2001-564 du 5 juillet 2001		
Comités de bassin Outre-mer Ces comités s'attachent à l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).	Article 13 de la loi n°64-1245 du 16 décembre 1964. Décret n° 66-699 du 14 septembre 1966.	37-02-40	808.131
Comité national de l'eau Formule des avis sur toutes les questions faisant l'objet de la loi de 1964.	Article 15 de la loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.		

Chapitre 37-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.172.856
Modifications des crédits		1.245.931
<i>dont reports</i>		777.859
<i>dont fonds de concours</i>		468.072
Crédit disponible pour l'exercice		3.418.787
Engagements à l'administration centrale	2.303.834	////
Délégués de crédits	243.918	////
Paievements		2.054.863
Crédit disponible en fin d'exercice		1.363.924

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.059.978
Modifications des crédits		774.309
<i>dont reports</i>		1.363.925
<i>dont fonds de concours</i>		362
Crédit disponible pour l'exercice		1.834.287
Engagements à l'administration centrale	752.189	////
Délégués de crédits	n.r.	////
Paievements		443.762
Crédit disponible en fin d'exercice		1.390.525

Chapitre 37-91 : Frais de justice et réparations civiles

Articles	Crédits
10 Crédits non déconcentrés	381.123
20 Crédits déconcentrés	152.449
Total pour le chapitre	533.572

Chapitre 37-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Crédits non déconcentrés	381.123
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	95.280
6183	§20	Frais de justice et de procédure	95.280
63831	§30	Dommmages-intérêts et indemnités	190.563
		Article 20 - Crédits déconcentrés	152.449
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	38.112
6183	§20	Frais de justice et de procédure	38.112
63831	§30	Dommmages-intérêts et indemnités	76.225

Chapitre 37-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

Sans objet

Exercice 2001 (situation provisoire) (chapitre nouveau)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		533.572
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		533.572
Engagements à l'administration centrale	374.128	////
Délégations de crédits	48.433	////
Paiements		305.120
Crédit disponible en fin d'exercice		228.452

Chapitre 44-10 : Protection de la nature et de l'environnement

Articles		Crédits
05	Evaluation environnementale et économie: crédits déconcentrés	1.568.690
06	Evaluation environnementale et économie: crédits non déconcentrés	1.379.653
10	Fonds de gestion des milieux naturels: crédits non déconcentrés	5.517.750
20	Protection de la nature, sites et paysages: crédits non déconcentrés	2.135.474
33	Actions en matière de recherche	159.804
36	Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits non déconcentrés	2.468.185
37	Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits déconcentrés	384.200
40	Protection de la nature, sites et paysages: crédits déconcentrés	9.761.200
50	Actions de partenariat: crédits déconcentrés	4.940.848
60	Fonds de gestion des milieux naturels: crédits déconcentrés	21.284.074
70	Coopération et actions de partenariat: crédits non déconcentrés	5.387.084
80	Prévention des pollutions et des risques: crédits déconcentrés	11.922.500
90	Prévention des pollutions et des risques: crédits non déconcentrés	7.547.035
	Total pour le chapitre	74.456.497

Chapitre 44-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 05 - Evaluation environnementale et économie: crédits déconcentrés	1.568.690
	§10 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	
62311	§11 Subventions aux régions (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	1.098.000
	§70 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	
62311	§71 Subventions aux régions (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	470.690
	Article 06 - Evaluation environnementale et économie: crédits non déconcentrés	1.379.653
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	
62511	§31 Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	1.372.000
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62818	§61 Subventions aux ménages	7.653
	Article 10 - Fonds de gestion des milieux naturels: crédits non déconcentrés	5.517.750
	Article 11 - Fonds de gestion des milieux naturels : crédits non déconcentrés (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	5.517.750
	§10 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	3.421.005
	§20 Subventions aux autres administrations publiques	1.103.550
	§50 Subventions aux institutions étrangères et internationales	465.732
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	527.463
	Article 12 - Fonds de gestion des milieux naturels : crédits non déconcentrés (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	"
	Article 20 - Protection de la nature, sites et paysages: crédits non déconcentrés	2.135.474
	Article 21 - Protection de la nature (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	998.898
	§10 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	598.816

Chapitre 44-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	§20 Subventions aux autres administrations publiques	99.890
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	269.702
	§50 Subventions aux institutions étrangères et internationales	30.490
	Article 22 - Atelier technique des espaces naturels (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	1.136.576
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	1.136.576
	Article 23 - Protection de la nature, sites et paysages : crédits non déconcentrés (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	"
	Article 33 - Actions en matière de recherche	159.804
	§20 Subventions aux autres administrations publiques	
62411	§21 Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	53.268
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	
62541	§34 Subventions aux entreprises privées non agricoles	53.268
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	53.268
	Article 36 - Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits non déconcentrés	2.468.185
	<i>Rattachements de fonds de concours</i>	<i>152.450</i>
	Total :	2.620.635
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	2.468.185
	Article 37 - Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits déconcentrés	384.200
	§20 Subventions aux autres administrations publiques (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	
62411	§21 Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques) (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	381.200
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	

Chapitre 44-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
62823	§62 Subventions aux associations (hors contrat de plan Etat-région 2000-2006)	3.000
	Article 40 - Protection de la nature, sites et paysages: crédits déconcentrés	9.761.200
	Article 41 - Protection de la nature, sites et paysages : crédits déconcentrés (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	9.761.200
§10	Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	9.761.200
	Article 42 - Protection de la nature, sites et paysages : crédits déconcentrés (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	"
	Article 50 - Actions de partenariat: crédits déconcentrés	4.940.848
	Article 51 - Vie associative (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	2.992.985
§60	Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	2.992.985
	Article 53 - Actions en matière de protection de la nature et de l'environnement (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	"
	Article 56 - Formations - Actions éducatives (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	"
	Article 58 - Actions de partenariat : crédits déconcentrés (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	1.947.863
§60	Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	1.947.863
	Article 60 - Fonds de gestion des milieux naturels: crédits déconcentrés	21.284.074
	Article 61 - Protection de la nature (Hors parcs naturels régionaux) (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	6.357.933
§10	Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	2.340.674
§20	Subventions aux autres administrations publiques	309.180
§30	Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	3.575.574
§60	Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	132.505

Chapitre 44-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 62 - Protection de la nature (Parcs naturels régionaux) (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	6.358.088
	§10 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	1.981.837
	§20 Subventions aux autres administrations publiques	304.898
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	3.918.904
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	152.449
	Article 63 - Fonds de gestion des milieux naturels : crédits déconcentrés (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	8.568.053
	§10 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	3.226.583
	§20 Subventions aux autres administrations publiques	389.507
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	4.830.004
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	121.959
	Article 70 - Coopération et actions de partenariat: crédits non déconcentrés	5.387.084
	Article 71 - Vie associative	1.123.574
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	1.123.574
	Article 72 - Prise en charge des objecteurs de conscience	2.800.000
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	2.800.000
	Article 73 - Actions en matière de protection de la nature et de l'environnement	"
	Article 75 - Postes FONJEP	1.463.510
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	1.463.510
	Article 76 - Formations - Actions éducatives	"
	Article 77 - Actions de coopération en matière d'environnement	"
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	"

Chapitre 44-10

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 80 - Prévention des pollutions et des risques: crédits déconcentrés		11.922.500
Article 81 - Prévention des pollutions et des risques : crédits déconcentrés (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)		4.302.500
	§10 Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	
62311	§11 Subventions aux régions	12.000
62321	§12 Subventions aux départements	50.000
62331	§13 Subventions aux communes et établissements publics de coopération intercommunale	10.000
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	
62511	§31 Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	20.000
62541	§34 Subventions aux entreprises privées non agricoles	40.000
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62813	§61 Subventions aux ménages	20.000
62823	§62 Subventions aux associations	4.150.500
Article 82 - Prévention des pollutions et des risques : crédits déconcentrés (contrats de plan Etat-région 2000-2006)		7.620.000
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	7.620.000
Article 90 - Prévention des pollutions et des risques: crédits non déconcentrés		7.547.035
	§20 Subventions aux autres administrations publiques	
62411	§21 Subventions aux établissements publics nationaux administratifs et aux EPSCP (y compris établissements de recherche scientifiques et techniques)	1.641.000
	§30 Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	
62511	§31 Subventions aux entreprises publiques et aux établissements publics industriels et commerciaux	4.000.000
62541	§34 Subventions aux entreprises privées non agricoles	76.035
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	1.830.000

Chapitre 44-10

Analyse des crédits

Dispositifs et textes

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001
1) Nature, Paysages, FG MN : Parcs naturels régionaux Soutien accordé aux parcs naturels régionaux qui concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Conservatoires régionaux des espaces naturels Soutien accordé aux CREN (associations loi 1901) afin d'assurer la préservation des milieux naturels en intervenant par la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage. Actions biodiversité (espaces naturels, chasse, faune et flore sauvage, international) Soutien accordé à divers partenaires (associations, établissements publics, collectivités territoriales) pour : surveillance des populations d'espèces de faune et de flore sauvage par la réalisation d'inventaires dans le milieu naturel ; rédaction et réalisation de plans de restauration des espèces considérées comme menacées ; mise en place de mesures et d'actions d'accompagnement des plans de restauration pour éviter les inconvénients pouvant naître notamment de la présence d'animaux sauvages prédateurs ou déprédateurs. Certaines des actions sont conduites dans le cadre de programmes financés pour partie par l'Union européenne au titre des crédits de LIFE (l'instrument financier pour l'environnement).	Loi n°76-629 du 10/07/1976 relative à la protection de la nature Loi n°93-24 du 8/01/1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques Loi n°95-101 du 2/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement Loi n°95-115 du 4/02/1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire Règlement (CEE) n°1973/92 du Conseil du 21/07/1992 portant création d'un instrument financier pour l'environnement (LIFE) Directive européenne 92/43 du 21 mai 1992 portant conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. Articles L. 110-1, L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement	44-10/10	3.042.234
GIP ATEN Soutien accordé au GIP ATEN dont l'objet est de favoriser le développement et la diffusion de méthodes de gestion patrimoniale des espaces naturels en France et à l'étranger, notamment par la formation associée à des études et publications techniques et par l'exécution de missions d'animation technique. Réserves naturelles Soutien accordé aux réserves naturelles dont l'objet est de soustraire les zones classées à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Sites et paysages Subventions aux associations œuvrant dans le domaine des sites et des paysages, et ayant dans ce domaine une audience nationale (idé au fonctionnement ou à la réalisation de projets).	Loi n°76-629 du 10/07/1976 relative à la protection de la nature Loi n°93-24 du 8/01/1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques Loi n°95-101 du 2/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement Loi n°95-115 du 4/02/1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire Articles L 341-1 à 22 du code de l'environnement (espaces naturels, sites inscrits et classés) Articles L 581-1 à 45 du code de l'environnement (protection du cadre de vie, publicité, enseignes et préenseignes) Art. L.332-1 à 27 (réserves naturelles)	44-10/20	1.761.279
Réserves naturelles Soutien accordé aux réserves naturelles dont l'objet est de soustraire les zones classées à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.	Loi n°76-629 du 10/07/1976 relative à la protection de la nature Loi n°93-24 du 8/01/1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques Loi n°95-101 du 2/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement Loi n°95-115 du 4/02/1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire Art. L.332-1 à 27 (réserves naturelles)	44-10/40	10.291.198
Parcs naturels régionaux Soutien accordé aux parcs naturels régionaux qui concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Conservatoires régionaux des espaces naturels Soutien accordé aux CREN (association loi 1901) afin d'assurer la préservation des milieux naturels en intervenant pour la maîtrise foncière ou la maîtrise d'ouvrage.	Loi n°76-629 du 10/07/1976 relative à la protection de la nature Loi n°93-24 du 8/01/1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques Loi n°95-101 du 2/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement Loi n°95-115 du 4/02/1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire Règlement (CEE) n°1973/92 du Conseil du 21/07/1992 portant création d'un instrument financier pour	44-10/60	11.978.716

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001
<p>Natura 2000 Financer la mise en place du réseau Natura 2000 qui est constitué de zones de protection spéciale sur lesquelles un plan de gestion contractualisé accompagnera l'activité économique.</p>	<p>l'environnement (LIFE) Directive européenne 92/43 du 21 mai 1992 portant conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. Art.L414-1 et suivants du code de l'environnement Décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural</p>		
<p>Actions biodiversité (espaces naturels, chasse, faune et flore sauvage,international) Soutien accordé à divers partenaires : Surveillance des populations d'espèces de faune et de flore sauvages par la réalisation d'inventaires dans le milieu naturel ; pour cette activité de surveillance, concernant la flore sauvage, le ministère chargé de la protection de la nature fait appel au réseau des conservatoires botaniques nationaux, établissements aux statuts juridiques divers, le plus souvent rattachés à des collectivités territoriales et bénéficiant de contrats de plans entre l'Etat et la région. Rédaction et réalisation de plans de restauration des espèces considérées comme menacées ; mise en place de mesures et d'actions d'accompagnement des plans de restauration pour éviter les inconvénients pouvant naître notamment de la présence d'animaux sauvages prédateurs ou déprédateurs. Certaines des actions sont conduites dans le cadre de programmes financés pour partie par l'Union européenne au titre des crédits de LIFE (instrument financier pour l'environnement).</p>	<p>Articles L. 110-1, L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement</p>		
<p>2) Gestion des eaux : Subventions versées à diverses associations : -Le Centre de documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des Eaux, -Office international de l'Eau pour le fonctionnement et le développement du réseau national de données sur l'eau, -Union nationale pour la pêche en France et la protection du milieu aquatique, - Office français de la fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe pour l'amélioration de l'environnement littoral dans les stations balnéaires (opération pavillon bleu). Ces crédits sont consacrés à : Améliorer la sécurité des personnes et des biens, améliorer la satisfaction des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau, mener des actions de préservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine.</p>	<p>Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement</p>	<p>44-10/36 et 37</p>	<p>1.582.647</p>
<p>3) Partenariat : Ces crédits, délégués aux DIREN, dont une part importante découle des contrats de plan signés avec les conseils régionaux, subventionnent, au niveau local, des associations qui œuvrent pour une meilleure politique d'information, de sensibilisation et d'éducation dans le domaine de l'environnement : opérations « nouveaux services- nouveaux emplois », « printemps de l'environnement », « 1000 défis pour ma planète », « En ville, sans ma voiture »...</p>	<p>Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau Loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 modifiant certaines dispositions sur les enquêtes publiques Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement</p>	<p>44-10/50</p>	<p>2.611.812</p>
<p>Ces crédits permettent de soutenir, au niveau national des organismes qui interviennent dans le domaine de l'éducation à l'environnement : vie associative, accueil des objecteurs de conscience, organisation de séminaires sur le développement durable, campagne d'information et de sensibilisation à l'utilisation du vélo, organisation des journées « eau et agriculture »...</p>	<p>-Circulaire du Premier ministre n°3300/SG du 15 janvier 1988 relative aux rapports entre l'Etat et les associations bénéficiaires de fonds publics -Circulaire interministérielle 1B n°142 du 1^{er} février 1988 relative aux rapports entre l'Etat et les associations bénéficiaires de financements publics. -Instruction n°88-104-B1 du 5 septembre 1988 sur les conditions d'octroi et de versement de subventions de fonctionnement aux associations.</p>	<p>44-10/70</p>	<p>6.229.977</p>

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001
4) Prévention des risques :			
<p>L'Etat et les collectivités territoriales ainsi que les personnes privées concourent à la mise en œuvre du droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à la santé. Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques et à préserver la qualité de l'air.</p> <p>Dans ce but, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement octroie des subventions à des organismes de surveillance de la qualité de l'air qui sont constitués sous forme d'associations régulièrement déclarées et font l'objet d'un agrément en application des textes susvisés.</p>	<p>- Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie</p> <p>- Décrets d'application :</p> <p>- décret 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et l'environnement, aux objectifs de la qualité de l'air, aux seuil d'alerte et aux valeurs limites.</p> <p>- décret 98-361 du 6 mai 1998 relatif à l'agrément des organismes de surveillance et la qualité de l'air .</p> <p>- arrêtés du 28 juin 2000, 27 septembre 2000, 23 avril 2001, 25 juillet 2001, 27 août 2001, 23 25 et 26 octobre 2001, 19 novembre 2001 portant sur l'agrément d'associations de surveillance de la qualité de l'air au titre de la loi 96-1236 du 30/12/1996 sur l'air et l'utilisation de l'énergie.</p>	44-10-80	8.437.031
<p>En application du décret du 11 octobre 1990, le ministère est amené à subventionner l'acquisition et la valorisation d'informations relatives aux phénomènes naturels, en liaison notamment avec les établissements publics ou les associations scientifiques spécialisées telles que l'association française du génie parasismique (AFPS).</p> <p>Il est également amené en fonction de ses responsabilités à aider les actions d'éducation et de formation à la prévention des risques. A ce titre, il aide par exemple l'IFFORME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement ayant pour vocation de former les enseignants à la prévention des risques), ou le pôle grenoblois qui organise chaque été les universités sur un thème scientifique en rapport avec les risques.</p> <p>Enfin le ministère est amené à aider des associations sensibilisant le public aux risques et aux comportements à développer face à ces risques.</p> <p>Dans le domaine de la lutte contre le bruit le ministère soutient l'action du centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB), association créée en 1978 et qui a pour vocation la diffusion des informations dans le domaine de la lutte contre les nuisances sonores et tous les aspects de l'acoustique du bruit à destination des particuliers, des services extérieurs de l'Etat, des collectivités locales, presse et média.</p> <p>Par ses relations diversifiées, le CIDB constitue un relais important dans la mise en œuvre de la politique de l'environnement et prend à ce titre une part active aux différentes campagnes et actions engagées par le ministère de l'environnement.</p> <p>Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, le ministère finance le Laboratoire central de surveillance pour la qualité de l'air (LCSQA), qui s'appuie sur les compétences du Laboratoire national d'essais (LNE), de l'Ecole des mines de Douai et de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS). La mission générale du LCSQA est d'améliorer la qualité des mesures effectuées par les associations de surveillance de la qualité de l'air.</p>	<p>- article L 124-2 du code de l'environnement.</p> <p>- Décret d'application n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs.</p> <p>- Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.</p> <p>- Décret d'application (réseaux de mesure) n°98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et des effets sur la santé et l'environnement, aux objectifs de la qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites.</p>	44-10-90	662.848

Chapitre 44-10

Prévision de rattachement des fonds de concours

Code du fonds de concours		Montants
	Article 36 - Gestion des eaux et des milieux aquatiques: crédits non déconcentrés	152.450
37-1-6-297	Contribution d'EdF au programme décennal de prévention des inondations et de restauration hydraulique et écologique des rivières et des zones humides liées au territoire Saône-Rhin.	152.450
	Total pour le chapitre :	152.450

Chapitre 44-10

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		46.704.047
Modifications des crédits		4.063.583
<i>dont reports</i>		<i>1.369.809</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>76.225</i>
Crédit disponible pour l'exercice		50.767.630
Engagements à l'administration centrale	14.006.945	////
Délégations de crédits	36.192.737	////
Paielements		46.773.353
Crédit disponible en fin d'exercice		3.994.277

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		51.552.984
Modifications des crédits		6.704.135
<i>dont reports</i>		<i>3.426.481</i>
<i>dont fonds de concours</i>		<i>152.449</i>
Crédit disponible pour l'exercice		58.257.119
Engagements à l'administration centrale	18.359.506	////
Délégations de crédits	38.821.953	////
Paielements		52.056.806
Crédit disponible en fin d'exercice		6.200.313

Chapitre 44-20 : Subventions à divers organismes

Articles	Crédits
10 Institut national de l'environnement industriel et des risques	21.495.735
20 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	29.271.000
30 Institut national de l'environnement industriel et des risques. Recherche	1.665.685
Total pour le chapitre	52.432.420

Chapitre 44-20
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Institut national de l'environnement industriel et des risques

I Textes institutifs

- ◆ Décret n°90-1089 du 7 décembre 1990 portant création de l'INERIS

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il a pour mission de réaliser ou de faire réaliser des études et des recherches permettant de prévenir les risques que les activités économiques font peser sur la santé des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement et de fournir toute prestation destinée à faciliter l'adaptation des entreprises à un tel objectif.

L'INERIS a son siège à Verneuil-en-Halatte dans l'Oise.

II Historique des trois dernières années :

	2000	2001	2002
Budget	40,44 M€	43,01 M€	44,597 M€
Subventions	16,25 M€	20,72 M€	20,288 M€
Effectifs	441	471	501

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement en 2002

	Ressources	Dépenses
Subventions		Personnel 26,965 M€
Subvention d'exploitation	20,288 M€	Dont rémunérations et indemnités 19,06 M€
Dont MATE	17,237 M€	Dont cotisations sociales 7,905 M€
Ressources propres	24,309 M€	Fonctionnement 17,632 M€
Total	44,597 M€	44,597 M€

Montant hors taxes

article 20 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

I Textes institutifs

- ◆ Loi n°90-1130 du 19 décembre 1990
- ◆ Décret n°91-732 du 26 juillet 1991 modifié.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'environnement et de l'énergie.

Elle a pour mission la prévention et la lutte contre la pollution de l'air, la limitation de la production des déchets, leur élimination, leur récupération et leur valorisation, la protection des sols et la remise en état des sites pollués, le réaménagement et la surveillance de certaines installations de stockage de déchets en cas de défaillance de l'exploitant, la réalisation d'économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des technologies propres, la lutte contre les nuisances sonores.

II Historique des trois dernières années et budget 2002 en M€ :

	1999	2000	2001	2002
Budget fonctionnement	58,220 M€	58,190 M€	61,300 M€	75,044 M€
Budget intervention	324,000 M€	311,423 M€	133,698 Me	100,091 M€
Subventions fonctionnement	50,964 M€	51,650 M€	53,266 M€	60,493 M€
Subventions intervention	311,209 M€	297,672 M€	121,197 M€	87,811 M€
Effectifs	673,5	708,5	728,5	833,5

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		41.889.805
Modifications des crédits		6.097.961
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		47.987.766
Engagements à l'administration centrale	47.987.766	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		43.871.642
Crédit disponible en fin d'exercice		4.116.124

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		45.817.969
Modifications des crédits		4.116.123
<i>dont reports</i>		4.116.123
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		49.934.092
Engagements à l'administration centrale	49.934.093	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		45.817.969
Crédit disponible en fin d'exercice		4.116.123

Chapitre 44-30 : Dations en paiement en application de la loi n°95-1346 du 31 décembre 1995

Articles	Crédits
10 Dations en paiement en application de la loi n°95-1346 du 31 décembre 1995	"
Total pour le chapitre	"

Chapitre 44-30

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		"
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		"
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		"
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 44-40 : Subventions aux établissements publics dans le domaine de la radioprotection et de la sûreté nucléaire

Articles	Crédits
10 Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (ex CEA-IPSN). Recherche et expertise	143.109.036
20 Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (ex CEA-IPSN). Soutien à l'autorité nucléaire	54.082.964
30 Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (ex Office pour la protection des rayons ionisants)	14.051.989
40 Provision pour dépenses fiscales	30.490.000
Total pour le chapitre	241.733.989

Chapitre 44-40
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

I Textes institutifs

- ◆ Décret du 22 février 2002

L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) effectue des recherches et des expertises dans toutes les disciplines nécessaires à la maîtrise des risques nucléaires et de leurs conséquences sur l'homme et l'environnement. Ses domaines d'activité couvrent ainsi la sûreté des installations et des transports de matières radioactives, la protection de la santé de l'homme et de l'environnement, la sécurité des matières nucléaires, l'organisation et l'entraînement à la gestion de crise. L'IRSN assure également une mission d'information du public et participe à de nombreuses actions internationales, tant en matière de recherche que d'expertise.

Les principales implantations de l'IRSN sont situées en région parisienne et à Cadarache (vallée de la Durance).

II Equilibre simplifié du budget de l'établissement (état provisoire)

	Ressources		Dépenses
Subventions	241,73 M€	Personnel et charges associées	115,10 M€
Ressources propres	38,74 M€	Fonctionnement	165,37 M€
Total	280,47 M€	Total	280,47 M€

Montant en M€ hors taxes

III Emplois (2002)

Personnels	Effectifs
-------------------	------------------

1646

Chapitre 44-40

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

Sans objet

Exercice 2001 (situation provisoire) (chapitre nouveau)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		203.443.214
Modifications des crédits		"
<i>dont reports</i>		4.573.471
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		203.443.214
Engagements à l'administration centrale	202.604.744	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		188.426.985
Crédit disponible en fin d'exercice		15.016.229

Dépenses en capital

Chapitre 57-10 : Fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles	1.524	1.524
	Abondement du fonds d'intervention pour lutter contre les pollutions marines accidentelles		
	Total pour le chapitre	1.524	1.524

Chapitre 57-10

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	128.039	"	"	128.039	128.122	-83
1 ^{er} janvier 2002	148.619	"	"	148.619	148.702	-83

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	128.039	128.122
Modifications des crédits en 2001	19.056	19.056
Dépenses accidentelles	18.827	18.827
Transferts ou répartitions versés	-838	-838
Loi de finances rectificative	1.067	1.067
Loi de finances pour 2002	1.524	1.524
En compte au 1er janvier 2002	148.619	148.702

Chapitre 57-10

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 57-10

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	12	4.655
Loi de finances pour 2000	"	"
Modifications des crédits	121.826	121.854
Crédit disponible pour l'exercice	121.838	126.509
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	120.928	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	86.234
Crédit disponible en fin d'exercice	910	40.275
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	910	40.275
Loi de finances pour 2001	1.524	1.524
Modifications des crédits	19.056	19.056
Crédit disponible pour l'exercice	21.490	60.855
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	20.413	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	43.383
Crédit disponible en fin d'exercice	1.077	17.472
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	1.077	17.472
Loi de finances pour 2002	1.524	1.524
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	2.601	18.996

Chapitre 57-20 : Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	(en milliers d'euros)	
10 Développement et qualité de la vie, coopération, formation, économie de l'environnement	320	153
Actions internationales et communautaires :		
Poursuite des engagements internationaux de la France en matière d'environnement, notamment renforcement de l'expertise française et francophone		
20 Evaluation environnementale et économie	2.049	763
Consolidation des capacités d'études et d'expertise centrées sur les études économiques, l'évaluation environnementale et l'analyse des risques :		
Poursuite de l'évaluation environnementale des actions inscrites aux contrats de plan Etat-régions		
Renforcement, dans les directions régionales de l'environnement, des actions menées dans le cadre des directives territoriales d'aménagement		
30 Police et gestion des eaux et des milieux aquatiques, réseaux d'annonce des crues	14.819	5.788
Plans gouvernementaux pluriannuels de janvier 1994 :		
Programme de restauration des digues domaniales de la Loire (2ème phase du Plan Loire)	8.874	////
Programme de restauration des cours d'eau domaniaux non navigables	3.049	////
Modernisation des réseaux d'annonce des crues	5.825	////
Autres actions correspondant à des engagements de l'Etat	5.305	////
	640	////
50 Prévention des pollutions et des risques	13.732	5.988
Etudes sur la pollution de l'air : délégation de crédits aux DRIRE pour la réalisation des plans de protection de l'atmosphère, études pour l'effet de serre, la mesure à l'émission et le soutien à la normalisation		
Lutte contre le bruit : réalisation d'études nécessaires au classement des voies bruyantes et à la réglementation des activités de loisirs bruyantes, équipement des services déconcentrés de l'Etat en matériel sonométrique, prise en compte des points noirs du bruit des transports terrestres et création d'un observatoire du bruit		
Produits et déchets : bilan de la loi du 13 juillet 1992 en vue de préparer l'échéance 2002, promotion des écolabels		
Risques technologiques accidentels et chroniques et pollutions : suite à la catastrophe de Toulouse du 21 septembre 2001 et d'une sensibilisation croissante de la population, des moyens d'investigation et d'expertise sont nécessaires ainsi que des moyens d'animation pour l'organisation du débat public		
Les principaux thèmes à traiter sont la mise en oeuvre de la directive SEVESO 2, la connaissance et la modélisation des		

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
phénomènes accidentels dans les entrepôts, la tenue des établissements à risques (chimie, pétrole) aux agressions externes, les dispositifs de sécurité des stockages de substances dangereuses et le développement d'outils d'aide à la décision pour la gestion de crise.		
Pour les pollutions industrielles : mise en oeuvre de la directive à la prévention et la réduction intégrées des pollutions, impact sur l'environnement de certaines catégories d'installations classées, impact sur la santé et sur les milieux des biotechnologies, investigation des micropolluants dans les rejets industriels, gestion des données de l'autosurveillance des rejets, recensement des sites pollués et diffusion de l'information		
Risques naturels : réalisation des plans de prévention des risques naturels et analyse des besoins en matière d'enquête permanente sur les avalanches, études de prévention des risques naturels et développement du réseau accélérométrique pour l'enregistrement des séismes	5.758	////
Appui technique aux actions européennes	152	////
60 Protection de la nature, sites et paysages	4.555	2.269
Hors contrats de plan Etat-région 2000-2006 :	2.273	////
Préservation de la diversité biologique (espaces naturels - habitats)	1.424	////
Etudes en matière de sites protégés et de paysages	849	////
Contrats de plan Etat-région 2000-2006 :	2.282	////
Préservation de la diversité biologique (espaces naturels-habitats) dans les réserves naturelles et les parcs nationaux	631	////
Etudes en matière de sites protégés et de paysages	1.651	////
70 Fonds de gestion des milieux naturels	7.741	3.450
Hors contrats de plan Etat-région 2000-2006 :	5.599	////
Poursuite et extension de l'élaboration des documents d'objectifs de gestion des sites du réseau Natura 2000 et des plans d'actions de préservation et de conservation de la biodiversité	4.012	////
Enrichissement de la connaissance du patrimoine des réserves de biosphère	76	////
Engagement des études nécessaires à l'élaboration des schémas des espaces naturels et ruraux (et mesures agri-environnementales "paysage")	636	////
Poursuite des études sur le programme pour la biodiversité dans les domaines de la faune et de la flore sauvages	875	////
Contrats de plan Etat-région 2000-2006 : poursuite et extension de l'élaboration des documents d'objectifs de gestion des sites du réseau Natura 2000 et des plans d'actions de préservation et de conservation de la biodiversité	2.142	////
Total pour le chapitre	43.216	18.411

Chapitre 57-20

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	347.593	882	"	346.711	259.750	86.961
1 ^{er} janvier 2002	362.779	882	"	361.897	246.149	115.748

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	347.593	259.750
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-23.975	-23.975
Modifications des crédits en 2001	-4.055	-8.037
Annulations	-7.757	-11.739
Fonds de concours	3.702	3.702
Loi de finances pour 2002	43.216	18.411
En compte au 1er janvier 2002	362.779	246.149

Chapitre 57-20

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Origine	Chapitre	(en milliers d'euros)	
		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère		Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Environnement	67-20	882	882
Totaux des crédits de paiement à recevoir		882	882

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 57-20

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

		(en milliers d'euros)
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	4.301	26.125
Loi de finances pour 2000	46.007	38.676
Modifications des crédits	2.057	2.208
Ouvertures nettes d'autorisations de programme provisionnelles	-87	/////
Crédit disponible pour l'exercice	52.278	67.009
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	15.306	/////
Délégations	32.024	/////
Paiements	/////	34.101
Crédit disponible en fin d'exercice	4.948	32.908
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	4.948	32.908
Loi de finances pour 2001	43.300	31.112
Modifications des crédits	-3.660	-7.642
Crédit disponible pour l'exercice	44.588	56.378
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	13.466	/////
Délégations	27.250	/////
Paiements	/////	37.532
Crédit disponible en fin d'exercice	3.872	18.846
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	3.872	18.846
Loi de finances pour 2002	43.216	18.411
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	47.088	37.257

Chapitre 57-91 : Equipement immobilier des services

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Administration centrale	1.270	1.604
	Poursuite du programme de rénovation du bâtiment de l'administration centrale		
20	Directions régionales de l'environnement	3.293	2.520
	Poursuite du programme immobilier de regroupement des services déconcentrés		
	Projets d'acquisition, de construction ou d'extension de bâtiments		
	Total pour le chapitre	4.563	4.124

Chapitre 57-91

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	33.092	"	32	33.124	24.646	8.478
1 ^{er} janvier 2002	34.240	"	1.236	35.476	26.559	8.917

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	33.092	24.646
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-2.737	-2.737
Modifications des crédits en 2001	-678	526
Transferts ou répartitions versés	-1.268	-64
Loi de finances rectificative	590	590
Loi de finances pour 2002	4.563	4.124
En compte au 1er janvier 2002	34.240	26.559

Chapitre 57-91

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)

Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
SGPM	57-07	30	1.234
Equipement services communs	57-92	2	2
Totaux des crédits de paiement à verser		32	1.236

Chapitre 57-91

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	4.049	3.241
Loi de finances pour 2000	6.098	5.031
Modifications des crédits	-1.522	-1.356
Crédit disponible pour l'exercice	8.625	6.916
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	52	/////
Délégations	3.749	/////
Paievements	/////	1.926
Crédit disponible en fin d'exercice	4.824	4.990
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	4.824	4.990
Loi de finances pour 2001	5.717	4.798
Modifications des crédits	-678	526
Crédit disponible pour l'exercice	9.863	10.314
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	965	/////
Délégations	5.152	/////
Paievements	/////	4.635
Crédit disponible en fin d'exercice	3.746	5.679
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	3.746	5.679
Loi de finances pour 2002	4.563	4.124
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	8.309	9.803

Chapitre 67-20 : Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
02	Fonds d'intervention pour la qualité de la vie	"	"
05	Evaluation environnementale et économie	4.878	1.525
	Chartes pour l'environnement - Agendas 21 :	2.848	////
	Poursuite des actions contractualisées avec les régions et insertion dans les contrats d'agglomération et de pays	2.311	////
	Actions non contractualisées	537	////
	Véloroutes et voies vertes : mise en place sur le territoire d'un réseau de véloroutes et voies vertes (actions soutenues dans le cadre des contrats de plan Etat-régions)	2.030	////
10	Coopération et qualité de la vie	137	46
	Cofinancement d'opérations d'investissement bénéficiant de financements communautaires (LIFE, PHARE, TACIS)		
20	Protection des lieux habités contre les inondations en métropole et outre-mer	19.977	3.238
	Plans gouvernementaux pluriannuels de janvier 1994 : Plan Loire et Plan pluriannuel de prévention des inondations (travaux de protection)	13.880	////
	Subventions spécifiques pour réaliser des travaux dans les départements sinistrés par les inondations de décembre 1999	6.097	////
30	Gestion des eaux et des milieux aquatiques	"	"
40	Prévention des pollutions et des risques, nuisances urbaines, éco-produit et bruit	28.487	2.525
	Lutte contre le bruit : programme d'insonorisation des logements privés (mise en place d'une aide complémentaire aux aides existantes) et des bâtiments publics (établissements scolaires, hôpitaux...) situés dans les points noirs du bruit du réseau ferroviaire et routier national	8.608	////
	Risques naturels :	17.898	////
	- Aide aux travaux de mitigation à maîtrise d'ouvrage des collectivités locales pour des travaux concernant principalement les risques de mouvements de terrain, de séismes et d'effondrement occasionnés par la présence de cavité souterraines, notamment les marnières		
	- Mesures inscrites à l'avenant tempête des contrats de plan Etat-régions		
	- Connaissance des risques (atlas zone inondable, zone sismique...), surveillance et alerte (observations volcanologiques, annonces des crues...), prise en compte dans l'aménagement, retour d'expérience et études en vue de la mitigation des risques		
	Risques technologiques accidentels et chroniques et loi sur l'air : subventions aux partenaires du ministère, notamment le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air chargé d'améliorer la qualité des mesures effectuées par les associations de surveillance	1.981	////

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
de la qualité de l'air		
51 Institut national de l'environnement industriel et des risques	9.147	5.474
Subventions accordées pour le renforcement des équipements en vue de la prévention des risques chroniques et accidents pour l'homme et pour l'environnement dus aux substances chimiques. Renforcement complémentaire suite à la catastrophe de Toulouse du 21 septembre 2001 pour la création d'un laboratoire d'essais en grand site et d'un laboratoire des équipements importants pour la sécurité		
52 Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	3.049	2.220
Renforcement de la capacité de recherche de l'établissement sur les risques chroniques, industriels, accidentels ainsi que sur les risques des sols et sous-sols		
53 Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE)	1.524	1.140
Développement et renforcement des capacités d'expertise sur l'impact de l'ensemble des facteurs de l'environnement sur la santé		
60 Protection de la nature, sites et paysages	8.580	1.725
Hors contrats de plan Etat-région 2000-2006	2.059	////
- Participation aux investissements des parcs nationaux en création	241	////
- Atelier technique des espaces naturels (GIP-ATEN)	254	////
- Participation au développement des réserves naturelles	1.564	////
Contrat de plan Etat-région 2000-2006 :	6.521	////
- Participation aux investissements des parcs nationaux en création	671	////
- Participation aux investissements des réserves naturelles	1.276	////
- Développement des travaux dans les opérations grands sites et sites classés	4.574	////
70 Fonds de gestion des milieux naturels	10.600	2.980
Hors contrats de plan Etat-région 2000-2006 :	2.540	////
- Application du programme Natura 2000 en développant les aides à l'investissement pour la gestion des sites du réseau.	1.709	////
Participation au financement des investissements engagés par les acteurs locaux du développement économique pour permettre l'application de la politique de préservation et de conservation des espèces		
- Participation au financement des investissements des parcs naturels régionaux (PNR)	831	////
Contrats de plan Etat-région 2000-2006 :	8.060	////
- Application du programme Natura 2000 en développant les aides à l'investissement pour la gestion des sites du réseau.	5.232	////
Participation au financement des investissements engagés par les acteurs locaux du développement économique pour permettre l'application de la politique de préservation et de conservation des espèces		
- Participation au financement des investissements des parcs naturels régionaux	2.828	////
80 Fonds de la recherche scientifique et technologique	7.422	3.968
Soutien des recherches finalisées multidisciplinaires et veille		

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
scientifique en appui des politiques publiques de l'environnement : aide à la préservation et à la gestion des milieux, prévention et maîtrise des risques, aspects économiques et sociaux		
- Recherches sur les milieux et les impacts de l'activité humaine	6.697	////
- Recherches en économie et en sciences humaines et sociales appliquées à l'environnement	725	////
Total pour le chapitre	93.801	24.841

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001
<p>Prévention des pollutions et des risques En application de ses responsabilités en matière de connaissance des risques, préalables à toute action de prévention, l'Etat est amené à subventionner l'acquisition et la mise en forme de la connaissance des risques réalisée par des établissements publics tels que le BRGM, le CEMAGREF et Météo-France. Par ailleurs, l'Etat est amené à aider établissements publics et collectivités territoriales pour des travaux de prévention et de protection (hors phénomène inondation aidé au travers d'un article spécifique). L'Etat a décidé de mettre en œuvre une politique de résorption des points noirs du bruit dû aux transports terrestres (réseau des routes nationales et voies ferrées). Les crédits sont destinés au financement d'une aide à l'insonorisation des façades des bâtiments publics sensibles et des logements concernés par ces nuisances.</p>	<p>Loi n°87-565 du 2 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs. - Décret d'application n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs. Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.</p>	<p>67-20 / 40</p>	<p>1.476.262</p>
<p>INERIS L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il a pour mission de réaliser ou de faire réaliser des études et des recherches permettant de prévenir les risques que les activités économiques font peser sur la santé des personnes et des biens, ainsi que sur l'environnement, et de fournir des prestations aux tiers dans ce domaine. L'Etat verse à l'INERIS une subvention afin de développer et de moderniser les infrastructures et les équipements d'essai et de recherche de l'établissement. L'INERIS a son siège à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise. Il s'appuie sur six délégations régionales et un laboratoire intégré à l'école des mines de Nancy.</p>	<p>Décret n°90-1089 du 7 décembre 1990 portant création de l'INERIS</p>	<p>67-20 / 51</p>	<p>2.452.046</p>
<p>Parcs nationaux à l'étude Soutien aux parcs nationaux en création GIP ATEN Soutien accordé au GIP ATEN dont l'objet est de favoriser le développement et la diffusion de méthodes de gestion patrimoniale des espaces naturels en France et à l'étranger, notamment par la formation associée à des études et publication techniques et par l'exécution de missions d'animation technique Réserves naturelles Soutien accordé aux réserves naturelles dont l'objet est de soustraire les zones classées à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader</p>	<p>Loi n°76 du 10/07/1976 relative à la protection de la nature Loi n°93-24 du 08/01/1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques Loi n°95-101 du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement Loi n°95-115 du 04/02/1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire Règlement (CEE) n° 1973/92 du conseil du 21/07/1992 portant création d'un instrument financier pour l'environnement (LIFE)</p>	<p>67-20 / 60</p>	<p>9.127.118</p>

Dispositifs résultant des textes	Texte de référence	Chapitre et article	Exécution 2001
<p>Sites et paysages Subventions à des personnes publiques ou privées destinées à des opérations exemplaires de travaux de réhabilitation en sites classés, indispensables au maintien des caractéristiques du site ayant motivé le classement ; Subventions à des personnes publiques, en général syndicats mixtes, destinées à des opérations grand site comportant par définition un ensemble de travaux en sites classés</p> <p>Parcs naturels régionaux Soutien accordé aux parcs naturels régionaux qui concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public</p> <p>Actions communautaires Etudes sur les milieux et gestion contractuelle de l'espace Programme action biodiversité Soutien accordé à divers partenaires (associations, établissements publics, collectivités territoriales) pour : Surveillance des populations d'espèces de faune et de flore sauvages par la réalisation d'inventaires dans le milieu naturel ; des subventions d'investissement sont notamment accordées aux conservatoires botaniques nationaux Rédaction et réalisation de plans de restauration des espèces considérées comme menacées ; Mise en place de mesures et d'actions d'accompagnement des plans de restauration pour éviter les inconvénients pouvant naître notamment de la présence d'animaux sauvages prédateurs ou déprédateurs ; Mise en place de mesures de lutte contre les espèces envahissantes d'origine exotique Certaines des actions sont conduites dans le cadre de programmes financés pour partie par l'Union européenne au titre des crédits de LIFE (l'instrument financier de l'environnement)</p> <p>Natura 2000 Financer la mise en place du réseau Natura 2000 qui est constitué de zones de protection spéciale sur lesquelles un plan de gestion contractualisé accompagnera l'activité économique</p> <p>AFSSE Etablissement public de l'Etat chargé de contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans le domaine de l'environnement et d'évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement</p>	<p>Directive européenne 92/43 du 21 mai 1992 portant conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces Articles L 341-1 à 22 du code de l'environnement (espaces naturels, sites inscrits et classés) – Subventions pour travaux en sites pour travaux en sites classés, opérations grands sites</p> <p>Loi n°76 du 10/07/1976 relative à la protection de la nature Loi n°93-24 du 08/01/1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques Loi n°95-101 du 02/02/1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement Loi n°95-115 du 04/02/1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire Articles L 110-1, L 411-1 et 411-2 du code de l'environnement Articles L 341-1 à 22 du code de l'environnement (espaces naturels, sites inscrits et classés) Articles L581-1 à 45 du code de l'environnement (protection du cadre de vie, publicité, enseignes et préenseignes)</p> <p>Art L414-1 et suivants du code Environnement Décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural</p> <p>Loi n°2001-398 du 9 mai 2001 créant une agence française de sécurité sanitaire environnementale Décret n°2002-299 du 1^{er} mars 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'agence française de sécurité sanitaire environnementale et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat)</p>	<p>67-20 / 70</p>	<p>3.926.138</p>

Chapitre 67-20

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	479.422	"	2.954	482.376	236.724	245.652
1 ^{er} janvier 2002	528.693	"	2.954	531.647	208.900	322.747

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002
(calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	479.422	236.724
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-42.496	-42.496
Modifications des crédits en 2001	-2.034	-10.169
Annulations	-3.558	-11.693
Fonds de concours	1.524	1.524
Loi de finances pour 2002	93.801	24.841
En compte au 1er janvier 2002	528.693	208.900

Chapitre 67-20

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)

Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Culture et communication	56-20	85	85
	66-91	37	37
Agriculture et pêche	61-21	61	61
	61-44	110	110
Economie, finances et industrie	57-90	61	61
Equipement services communs	57-58	47	47
Transports et sécurité routière	63-44	261	261 ¹
Jeunesse et sports	66-50	76	76
Environnement	57-20	882	882
	67-41	1.334	1.334
Totaux des crédits de paiement à verser		2.954	2.954

¹ Ce transfert était imputé sur le budget Equipement, transports et logement. III. - Transports et sécurité routière :
- 1. Transports (chapitre 63-41)
- 3. Routes (chapitre 63-42)

Chapitre 67-20

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	9.231	43.983
Loi de finances pour 2000	54.263	42.347
Modifications des crédits	30.611	16.609
Crédit disponible pour l'exercice	94.105	102.939
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	10.294	/////
Délégations	47.855	/////
Paievements	/////	44.061
Crédit disponible en fin d'exercice	35.956	58.878
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	35.956	58.878
Loi de finances pour 2001	77.480	49.143
Modifications des crédits	-2.034	-10.168
Crédit disponible pour l'exercice	111.402	97.853
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	18.852	/////
Délégations	51.018	/////
Paievements	/////	51.350
Crédit disponible en fin d'exercice	41.532	46.503
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	41.532	46.503
Loi de finances pour 2002	93.801	24.841
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	135.333	71.344

Chapitre 67-30 : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
10 Energie Opérations de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables dans les secteurs de l'industrie, du transport et du résidentiel tertiaire	80.600	14.783
20 Déchets ménagers et assimilés Opérations de recherche, de développement et de réalisation d'équipements de traitement des déchets ménagers et assimilés	92.178	16.906
30 Dépollution des sols Opérations de réhabilitation des sols et sites pollués	12.051	2.210
40 Ramassage des huiles Opérations de ramassage et d'élimination des huiles usagées	18.522	18.522
50 Isolation acoustique au voisinage des aérodromes Travaux d'isolation acoustique chez les riverains des grands aéroports civils	17.067	3.130
60 Lutte contre la pollution atmosphérique, hors surveillance de la qualité de l'air Mise en oeuvre des technologies de réduction des émissions dans les établissements industriels ainsi que de la recherche et du développement	19.064	3.496
70 Surveillance de la qualité de l'air Développement de la surveillance de la pollution atmosphérique	10.534	1.933
Total pour le chapitre	250.016	60.980

Chapitre 67-30

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	956.849	"	"	956.849	634.075	322.774
1 ^{er} janvier 2002	1.165.979	"	"	1.165.979	635.259	530.720

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	956.849	634.075
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-38.703	-38.703
Modifications des crédits en 2001	-2.183	-21.093
Annulations	-3.195	-22.105
Transferts ou répartitions reçus	3.049	3.049
Transferts ou répartitions versés	-2.037	-2.037
Loi de finances pour 2002	250.016	60.980
En compte au 1er janvier 2002	1.165.979	635.259

Chapitre 67-30

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 67-30

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	"	152.184
Loi de finances pour 2000	338.643	261.846
Modifications des crédits	26.526	10.062
Crédit disponible pour l'exercice	365.169	424.092
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	293.819	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	77.687
Crédit disponible en fin d'exercice	71.350	346.405
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	71.350	346.405
Loi de finances pour 2001	297.515	74.993
Modifications des crédits	-2.183	-21.094
Crédit disponible pour l'exercice	366.682	400.304
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	224.245	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	34
Crédit disponible en fin d'exercice	142.437	400.270
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	142.437	400.270
Loi de finances pour 2002	250.016	60.980
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	392.453	461.250

Chapitre 67-41 : Subventions d'investissement à divers établissements publics

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	(en milliers d'euros)	
10 Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	19.270	18.232
Permettre au Conservatoire de l'espace littoral d'augmenter ses capacités d'acquisition et d'aménagement de terrains		
20 Parcs nationaux	8.080	7.775
Parcs nationaux (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006) : programme d'aménagement et d'équipement : actions de modernisation et de mise en valeur (aménagement de sites, signalisation, sentiers, centres d'information, refuges)	5.882	////
Parcs nationaux (contrats de plan Etat-région 2000-2006) : programme d'aménagement et d'équipement : actions de modernisation et de mise en valeur (aménagement de sites, signalisation, sentiers, centres d'information, refuges)	2.198	////
30 Muséum national d'histoire naturelle (Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité. Centre thématique nature)	229	351
Subvention pour la réalisation des études et équipement dans le cadre de programmes d'actions pour la biodiversité et l'exploitation des données au plan européen		
40 Institut français de l'environnement	2.210	1.830
Amélioration et développement des systèmes d'information et des bases de données thématiques (CORINE land cover) Travail sur les indicateurs et production de tableaux de bord Programme sur les observatoires des sols, du littoral et de la montagne		
50 Ecole nationale supérieure du paysage	305	304
Subvention à l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles		
Total pour le chapitre	30.094	28.492

Chapitre 67-41

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	60.798	1.334	"	59.464	38.336	21.128
1 ^{er} janvier 2002	68.532	1.334	"	67.198	44.468	22.730

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	60.798	38.336
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-24.342	-24.342
Modifications des crédits en 2001	1.982	1.982
Loi de finances rectificative	1.982	1.982
Loi de finances pour 2002	30.094	28.492
En compte au 1er janvier 2002	68.532	44.468

Chapitre 67-41

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Origine	Chapitre	(en milliers d'euros)	
		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère		Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Environnement	67-20	1.334	1.334
Totaux des crédits de paiement à recevoir		1.334	1.334

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 67-41

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	2.287	2.440
Loi de finances pour 2000	27.237	26.953
Modifications des crédits	5.946	5.946
Crédit disponible pour l'exercice	35.470	35.339
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	35.470	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	35.032
Crédit disponible en fin d'exercice	"	307
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	307
Loi de finances pour 2001	29.646	28.066
Modifications des crédits	1.982	1.982
Crédit disponible pour l'exercice	31.628	30.355
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	29.341	/////
Délégations	"	/////
Paievements	/////	26.299
Crédit disponible en fin d'exercice	2.287	4.056
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	2.287	4.056
Loi de finances pour 2002	30.094	28.492
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	32.381	32.548

III. Documents annexes

Crédits ouverts à titre non reconductible

Chapitre	Article	Objet	Montant
44-10	05	Evaluation environnementale et économie : crédits déconcentrés	44.200
	06	Evaluation environnementale et économie : crédits non déconcentrés	7.600
	10	Fonds de gestion des milieux naturels : crédits non déconcentrés	32.800
	20	Protection de la nature, sites et paysages : crédits non déconcentrés	10.600
	36	Gestion des eaux et des milieux aquatiques : crédits non déconcentrés	61.000
	37	Gestion des eaux et des milieux aquatiques : crédits déconcentrés	3.000
	40	Protection de la nature, sites et paysages : crédits déconcentrés	505.200
	60	Fonds de gestion des milieux naturels : crédits déconcentrés	61.000
	80	Prévention des pollutions et des risques : crédits déconcentrés	30.500

Récapitulation générale des emplois budgétaires

Evolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2001	Suppressions	Créations	Effectifs au 31-12-2002	Différence entre 2002 et 2001
Titulaires	2.603	160	567	3.010	+407
Contractuels	420	139	138	419	-1
Ouvriers	34	"	8	42	+8
Militaires sous contrat et de carrière	3	1	1	3	"
Total	3.060	300	714	3.474	+414

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chapitre 31-90 Rémunération des personnels				
Article 21 Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'équipement				
Titulaires				
Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	1	102003
Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	93	104001
Adjoint administratif principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	24	104003
Adjoint administratif principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	46	104002
Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	5	006002
Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	5	006001
Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B	6	006003
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	3	102303
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	8	102301
Architecte urbaniste en chef de l'Etat	750-Gr.A	618-Gr.A	1	036902
Architectes urbanistes de 2ème classe de l'Etat	427-750	378-618	4	036901
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	63	134703
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	7	134701
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	19	134702
Chargé de recherche de 2ème cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipement et de ses labo. associés	530-677	453-563	1	131002
Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	563-821	476-672	1	141102
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	2	141103
Chef de garage (échelle 5)	267-427	271-378	1	010501
Chef du service de l'inspection générale de l'environnement	Gr.D	Gr.D	1	0000000739
Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis	4	0000000018
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	2	010402
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	8	010401
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	2	010403
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	5	0000000012
Directeurs de projet	901-Gr.B	733-Gr.B	2	0000000744
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	1	036702
Ingénieurs des ponts et chaussées de 2ème classe	427-750	378-618	2	036601
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	24	036704
Ingénieurs géographes de 2ème classe	427-750	378-618	3	035901
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	1	102304
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	1	102305
Inspecteur des affaires maritimes	379-780	348-641	1	118405
Inspecteurs généraux de l'équipement	1015-Gr.C	820-Gr.C	2	036401
Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	1	102801
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	3	102702
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	11	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	50	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	20	128902

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B	9	000000019
Technicien supérieur de l'équipement	322-558	307-472	1	034910
Technicien supérieur principal de l'équipement	391-593	356-499	1	034909
Totaux pour les titulaires			445	
Contractuels				
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	852-1015	695-820	30	112501
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	379-780	348-641	24	01432P
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	547-901	464-733	9	112502
Agents contractuels (environnement)	285-532	281-454	9	00548B
Agents contractuels (environnement)	244-499	261-429	3	00549B
Chargés de mission	Gr.D	Gr.D	4	00588B
Chargés de mission (environnement)	Gr.C	Gr.C	7	00541B
Chargés de mission (environnement)	Gr.B	Gr.B	8	00542B
Chargés de mission (environnement)	Gr.A	Gr.A	8	00543B
Chargés de mission (environnement)	893-1000	726-808	39	00544B
Chargés de mission (environnement)	557-965	471-781	15	00545B
Chargés de mission (environnement)	455-1000	397-808	2	00546B
Totaux pour les contractuels			158	
Militaires sous contrat et de carrière				
Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes	541-653	459-544	1	037803
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			1	
Totaux pour l'article 21			604	

Article 22 Personnel à statut spécifique appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement

Contractuels				
Personnels à statut spécifique A	-	-	2	00453B
Personnels à statut spécifique B	-	-	2	00454B
Totaux pour les contractuels			4	
Totaux pour l'article 22			4	

Article 23 Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'agriculture

Titulaires				
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	19	104001
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	4	104003
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	10	104002
Administrateur civil de 1ère classe	701-966	581-782	1	006002
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	3	134703
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	3	134702
Ingénieurs des travaux agricoles	379-750	348-618	5	066707
Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	379-750	348-618	7	066507
Ingénieurs des travaux ruraux	379-750	348-618	9	001007
Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	593-966	499-782	2	066506
Ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts	427-966	378-782	22	01485P
Ingénieurs en chef du génie rural, des eaux et des forêts	750-Gr.B	618-Gr.B	14	01484P
Ingénieurs généraux de classe normale du génie rural, des eaux et des forêts	Gr.B-Gr.C	Gr.B-Gr.C	5	01483P
Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	427-966	378-782	8	01488P

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Professeurs certifiés de classe normale de l'enseignement agricole	379-801	348-657	2	140002
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	2	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	2	128902
Sous-directeur d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B	1	0000000019
Totaux pour les titulaires			119	
Contractuels				
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	710-985	588-797	3	105902
Agents contractuels de catégorie fonctionnelle du ministère de l'agriculture	901-Gr.A	733-Gr.A	2	105901
Totaux pour les contractuels			5	
Totaux pour l'article 23			124	

Article 24 Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de la santé

Titulaires				
Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	2	104001
Ingénieur d'études sanitaires	379-750	348-618	1	107002
Ingénieur du génie sanitaire	473-901	411-733	1	106902
Pharmacien inspecteur en chef de santé publique	750-1015	618-820	1	117002
Totaux pour les titulaires			5	
Totaux pour l'article 24			5	

Article 25 Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE

Titulaires				
Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	16	104001
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	5	104003
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	8	104002
Administrateur civil de 2ème classe	427-750	378-618	1	006001
Administrateur de 2ème classe de l'I.N.S.E.E.	427-750	378-618	1	080502
Administrateur hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	801-Gr.B	657-Gr.B	1	080504
Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	2	006002
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	3	134703
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	2	133603
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	5	134702
Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	504-821	433-672	3	133602
Chef de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	1	0000000654
Contrôleur du Trésor public de 2ème classe	298-544	290-462	1	131603
Ingénieur général des mines	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	1	004304
Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	16	004905
Ingénieurs des mines	427-852	378-695	4	00554B
Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	4	004906
Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A	4	004303
Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	348-641	1	133709

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Inspecteur principal de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	540-821	458-672	1	133706
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	4	102801
Ouvriers professionnels principaux (échelle 4)	259-382	266-351	2	106201
Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	3	130503
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	2	128902
Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	2	130502
Sous-directeur d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B	1	0000000019
Technicien en chef de l'industrie et des mines	393-612	357-513	1	041602
Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	4	041603
Totaux pour les titulaires			99	
Contractuels				
Agent contractuel de 1ère catégorie	784-1015	644-820	1	00569B
Chargé de mission niveau 2	471-901	410-733	1	00693B
Chargés de mission	471-966	410-782	4	00551B
Totaux pour les contractuels			6	
Totaux pour l'article 25			105	

Article 31 Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement

Titulaires				
Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	131	102003
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	25	102001
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	50	102002
Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 3)	251-364	263-337	4	106502
Agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat (échelle 4)	259-382	266-351	7	106501
Architectes urbanistes de 1ère classe de l'Etat	772-852	634-695	3	036903
Architectes urbanistes de 2ème classe de l'Etat	427-750	378-618	4	036901
Architectes urbanistes en chef de l'Etat	750-Gr.A	618-Gr.A	3	036902
Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	379-780	348-641	49	037209
Attachés principaux de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	852-966	695-782	3	037207
Attachés principaux de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	563-821	476-672	14	037208
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	379-780	348-641	2	141103
Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 5)	267-427	271-378	1	106602
Chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat	351-479	327-415	1	106601
Chefs d'arrondissement de l'équipement	759-1015	625-820	3	0000000113
Chefs de subdivision des services du ministère chargé de l'équipement	550-638	466-533	8	0000000683
Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	359-579	333-488	1	100003
Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	298-544	290-462	4	100004
Dessinateurs chefs de groupe de 1ère classe (NEI)	396-449	359-393	3	034103
Dessinateurs chefs de groupe de 2ème classe (échelle 5)	267-427	271-378	7	034102
Dessinateurs (échelle 4)	259-382	266-351	12	034101
Directeurs régionaux de l'environnement	966-Gr.B	782-Gr.B	26	0000000647

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Ingénieur général des ponts et chaussées de 2ème classe	Gr.B	Gr.B	1	036605
Ingénieurs des ponts et chaussées de 2ème classe	427-750	378-618	10	036601
Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	379-750	348-618	8	036004
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	112	036704
Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	30	036702
Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	618-Gr.A	5	036602
Inspecteurs des affaires maritimes	379-780	348-641	2	118405
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	6	102901
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	11	102902
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	425-612	376-513	13	130001
Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	298-544	290-462	60	130003
Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement	384-579	351-488	22	130002
Techniciens supérieurs de l'équipement	322-558	307-472	96	034910
Techniciens supérieurs en chef de l'équipement	422-638	374-533	25	034908
Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	391-593	356-499	42	034909
Totaux pour les titulaires			804	
Contractuels				
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	852-1015	695-820	22	112501
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	379-780	348-641	44	01432P
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	547-901	464-733	16	112502
Agents contractuels (environnement)	285-532	281-454	6	00548B
Agents contractuels niveau A2	473-801	411-657	5	087702
Chargé de mission (environnement)	Gr.B	Gr.B	1	00542B
Chargé de mission (environnement)	557-965	471-781	1	00545B
Chargé de mission (environnement)	Gr.A	Gr.A	1	00543B
Chargés de mission (environnement)	893-1000	726-808	32	00544B
Chargés de mission (environnement)	455-1000	397-808	7	00546B
Totaux pour les contractuels			135	
Militaires sous contrat et de carrière				
Administrateur de 2ème classe des affaires maritimes	457-556	399-471	1	037802
Administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes	966-1015	782-820	1	00003B
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			2	
Totaux pour l'article 31			941	

Article 32 Personnel à statut spécifique appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement

Contractuels

Personnels à statut spécifique A	-	-	13	00453B
Personnels à statut spécifique B	-	-	2	00454B

Totaux pour les contractuels

15

Totaux pour l'article 32

15

Article 33 Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'agriculture

Titulaires

Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	28	102003
---	---------	---------	----	--------

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	6	102001
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	12	102002
Adjoint techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	267-427	271-378	45	118002
Adjoint techniques principaux des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	351-479	327-415	14	118001
Agent technique principal des services déconcentrés de l'agriculture et du développement rural (échelle 4)	259-382	266-351	1	117901
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	263-337	5	101902
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	4	101901
Agents techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (échelle 3)	251-364	263-337	9	117902
Attaché administratif principal des services déconcentrés de 2ème classe du ministère chargé de l'agriculture	563-821	476-672	1	137502
Attachés administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture	379-780	348-641	4	137503
Chefs techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	422-638	374-533	21	144501
Ingénieurs des travaux agricoles	379-750	348-618	17	066707
Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	379-750	348-618	41	066507
Ingénieurs des travaux ruraux	379-750	348-618	70	001007
Ingénieurs divisionnaires des travaux agricoles	593-966	499-782	3	066706
Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	593-966	499-782	9	066506
Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts, chefs de mission	759-1015	625-820	2	00888P
Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux	593-966	499-782	17	001006
Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux, chefs de mission	759-1015	625-820	6	00887P
Ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts	427-966	378-782	19	01485P
Ingénieurs en chef du génie rural, des eaux et des forêts	750-Gr.B	618-Gr.B	18	01484P
Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire	750-Gr.B	618-Gr.B	1	01487P
Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	427-966	378-782	2	01488P
Maître de conférences de classe normale	530-1015	453-820	1	052504
Professeur de lycée professionnel agricole du 2ème grade de classe normale	379-801	348-657	1	100902
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	425-612	376-513	4	129101
Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	298-544	290-462	11	129103
Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	384-579	351-488	5	129102
Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	322-558	307-472	71	144503
Techniciens supérieurs principaux des services du ministère chargé de l'agriculture	391-593	356-499	23	144502
Totaux pour les titulaires			471	
Contractuels				
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	710-985	588-797	30	105902
Agents contractuels de catégorie fonctionnelle du ministère de l'agriculture	901-Gr.A	733-Gr.A	3	105901
Agents contractuels de 1ère catégorie de classe normale du ministère de l'agriculture	379-709	348-587	9	105904

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Agents contractuels de 1ère catégorie hors classe du ministère de l'agriculture	593-966	499-782	4	105903
Totaux pour les contractuels			46	
Totaux pour l'article 33			517	

Article 34 Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère chargé de la santé

Titulaires

Ingénieurs d'études sanitaires	379-750	348-618	4	107002
Ingénieurs du génie sanitaire	473-901	411-733	5	106902
Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	379-780	348-641	1	135304
Techniciens sanitaires	322-558	307-472	5	136206
Totaux pour les titulaires			15	
Totaux pour l'article 34			15	

Article 35 Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE

Titulaires

Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	8	133603
Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	2	004905
Ingénieurs des mines	427-852	378-695	2	00554B
Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	2	041603
Totaux pour les titulaires			14	
Totaux pour l'article 35			14	

Article 40 Recherche scientifique et technologique

Titulaires

Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	2	104001
Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	1	128903
Secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	1	128902
Totaux pour les titulaires			4	

Contractuels

Agents contractuels	244-430	261-379	3	00356B
Agents contractuels (environnement)	448-763	392-628	5	00547B
Agents contractuels (environnement)	285-532	281-454	2	00548B
Chargé de mission (environnement)	Gr.C	Gr.C	1	00541B
Chargé de mission (environnement)	Gr.B	Gr.B	1	00542B
Chargé de mission (environnement)	557-965	471-781	1	00545B
Chargés de mission (environnement)	893-1000	726-808	3	00544B
Chargés de mission (environnement)	455-1000	397-808	11	00546B
Totaux pour les contractuels			27	
Totaux pour l'article 40			31	

Article 51 Services déconcentrés. Inspection des installations classées

Titulaires

Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	75	102003
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	359-393	15	102001
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	271-378	31	102002

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Agents administratifs de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	263-337	16	102102
Agents administratifs de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	262-323	96	102101
Attaché d'administration centrale	379-780	348-641	1	134703
Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	759-1015	625-820	9	0000000654
Chefs techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	422-638	374-533	4	144501
Ingénieur des ponts et chaussées de 2ème classe	427-750	378-618	1	036601
Ingénieur des travaux agricoles	379-750	348-618	1	066707
Ingénieur général des mines	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	1	004304
Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	348-618	290	004905
Ingénieurs des mines	427-852	378-695	14	00554B
Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	499-782	63	004906
Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	618-Gr.A	6	004303
Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	427-966	378-782	9	01488P
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de l'économie, des finances et de l'industrie	425-612	376-513	5	130501
Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	298-544	290-462	12	130503
Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	384-579	351-488	3	130502
Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	290-462	224	041603
Techniciens en chef de l'industrie et des mines	393-612	357-513	53	041602
Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	384-579	351-488	84	00744P
Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	322-558	307-472	17	144503
Techniciens supérieurs principaux des services du ministère chargé de l'agriculture	391-593	356-499	4	144502
Totaux pour les titulaires			1.034	
Contractuels				
Chargés de mission	471-966	410-782	14	00551B
Contractuels hors catégorie	379-780	348-641	9	00552B
Totaux pour les contractuels			23	
Totaux pour l'article 51			1.057	
Totaux pour le chapitre 31-90			3.432	
Chapitre 31-93 Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique				
Article 12 Parcs et ateliers				
Ouvriers				
Ouvrier d'Etat (IGN)	-	-	1	00145P
Ouvriers des parcs et ateliers	-	-	41	00456B
Totaux pour les ouvriers			42	
Totaux pour l'article 12			42	
Totaux pour le chapitre 31-93			42	
Effectifs totaux			3.474	

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Titulaires				3.010
<i>Adjoins administratifs d'administration centrale</i>	1040			229
Adjoins administratifs d'administration centrale (échelle 4)	104001	259-382	266-351	132
Adjoins administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	104003	396-449	359-393	33
Adjoins administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	104002	267-427	271-378	64
<i>Adjoins administratifs des services déconcentrés</i>	1020			374
Adjoins administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	102003	259-382	266-351	235
Adjoins administratifs principaux de 1ère classe des services déconcentrés (NEI)	102001	396-449	359-393	46
Adjoins administratifs principaux de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 5)	102002	267-427	271-378	93
<i>Adjoins techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural</i>	1180			59
Adjoins techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	118002	267-427	271-378	45
Adjoins techniques principaux des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	118001	351-479	327-415	14
<i>Administrateurs civils</i>	0060			20
Administrateurs civils de 1ère classe	006002	701-966	581-782	8
Administrateurs civils de 2ème classe	006001	427-750	378-618	6
Administrateurs civils hors classe	006003	801-Gr.B	657-Gr.B	6
<i>Administrateurs de l'institut national de la statistique et des études économiques</i>	0805			2
Administrateur de 2ème classe de l'I.N.S.E.E.	080502	427-750	378-618	1
Administrateur hors classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	080504	801-Gr.B	657-Gr.B	1
<i>Agents administratifs de l'industrie</i>	1021			112
Agents administratifs de 1ère classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	102102	251-364	263-337	16
Agents administratifs de 2ème classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	102101	245-343	262-323	96
<i>Agents administratifs des services déconcentrés</i>	1019			9
Agents administratifs de 1ère classe des services déconcentrés (échelle 3)	101902	251-364	263-337	5
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	101901	245-343	262-323	4
<i>Agents des services techniques de l'administration centrale</i>	1023			13
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	102303	251-364	263-337	3
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	102301	245-343	262-323	8
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	102304	267-427	271-378	1
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	102305	259-382	266-351	1
<i>Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat</i>	1065			11
Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 3)	106502	251-364	263-337	4
Agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat (échelle 4)	106501	259-382	266-351	7
<i>Agents techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural</i>	1179			10
Agents techniques des services déconcentrés du ministère de	117902	251-364	263-337	9

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
L'agriculture et du développement rural (échelle 3)				
Agent technique principal des services déconcentrés de l'agriculture et du développement rural (échelle 4)	117901	259-382	266-351	1
<i>Architectes et urbanistes de l'Etat</i>	0369			15
Architectes urbanistes de 1ère classe de l'Etat	036903	772-852	634-695	3
Architectes urbanistes de 2ème classe de l'Etat	036901	427-750	378-618	8
Architectes urbanistes en chef de l'Etat	036902	750-Gr.A	618-Gr.A	4
<i>Attachés administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture</i>	1375			5
Attachés administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture	137503	379-780	348-641	4
Attaché administratif principal des services déconcentrés de 2ème classe du ministère chargé de l'agriculture	137502	563-821	476-672	1
<i>Attachés d'administration centrale</i>	1347			104
Attachés d'administration centrale	134703	379-780	348-641	70
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	134701	864-966	705-782	7
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	134702	504-821	433-672	27
<i>Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques</i>	1336			13
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	133603	379-780	348-641	10
Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	133602	504-821	433-672	3
<i>Chargés de recherche du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipement</i>	1310			1
Chargé de recherche de 2ème cl. du laboratoire central des ponts et chaussées de l'équipement et de ses labo. associés	131002	530-677	453-563	1
<i>Chargés d'études documentaires (corps interministériel) relevant du ministère chargé de l'équipement</i>	1411			5
Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe relevant du ministère de l'équipement	141102	563-821	476-672	1
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	141103	379-780	348-641	4
<i>Chefs de garage</i>	0105			1
Chef de garage (échelle 5)	010501	267-427	271-378	1
<i>Chefs d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat</i>	1066			2
Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 5)	106602	267-427	271-378	1
Chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat	106601	351-479	327-415	1
<i>Conducteurs d'automobile</i>	0104			12
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	010402	251-364	263-337	2
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	010401	245-343	262-323	8
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	010403	259-382	266-351	2
<i>Contrôleurs des travaux publics de l'Etat</i>	1000			5
Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	100004	298-544	290-462	4
Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	100003	359-579	333-488	1
<i>Contrôleurs du Trésor public</i>	1316			1
Contrôleur du Trésor public de 2ème classe	131603	298-544	290-462	1
<i>Dessinateurs du service de l'équipement</i>	0341			22
Dessinateurs chefs de groupe de 1ère classe (NEI)	034103	396-449	359-393	3

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Dessinateurs chefs de groupe de 2ème classe (échelle 5)	034102	267-427	271-378	7
Dessinateurs (échelle 4)	034101	259-382	266-351	12
<i>Ingénieurs de l'industrie et des mines</i>	0049			375
Ingénieurs de l'industrie et des mines	004905	379-750	348-618	308
Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	004906	593-966	499-782	67
<i>Ingénieurs des mines</i>	0043			12
Ingénieurs en chef des mines	004303	750-Gr.A	618-Gr.A	10
Ingénieurs généraux des mines	004304	Gr.B-Gr.D	Gr.B-Gr.D	2
<i>Ingénieurs des ponts et chaussées</i>	0366			19
Ingénieurs des ponts et chaussées de 2ème classe	036601	427-750	378-618	13
Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	036602	750-Gr.A	618-Gr.A	5
Ingénieur général des ponts et chaussées de 2ème classe	036605	Gr.B	Gr.B	1
<i>Ingénieurs des travaux agricoles</i>	0667			26
Ingénieurs des travaux agricoles	066707	379-750	348-618	23
Ingénieurs divisionnaires des travaux agricoles	066706	593-966	499-782	3
<i>Ingénieurs des travaux des eaux et forêts</i>	0665			59
Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	066507	379-750	348-618	48
Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	066506	593-966	499-782	11
<i>Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat</i>	0360			8
Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	036004	379-750	348-618	8
<i>Ingénieurs des travaux publics de l'Etat</i>	0367			167
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	036704	379-750	348-618	136
Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	036702	593-966	499-782	31
<i>Ingénieurs des travaux ruraux</i>	0010			96
Ingénieurs des travaux ruraux	001007	379-750	348-618	79
Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux	001006	593-966	499-782	17
<i>Ingénieurs d'études sanitaires</i>	1070			5
Ingénieurs d'études sanitaires	107002	379-750	348-618	5
<i>Ingénieurs du génie sanitaire</i>	1069			6
Ingénieurs du génie sanitaire	106902	473-901	411-733	6
<i>Ingénieurs géographes</i>	0359			3
Ingénieurs géographes de 2ème classe	035901	427-750	378-618	3
<i>Inspecteurs des affaires maritimes</i>	1184			3
Inspecteurs des affaires maritimes	118405	379-780	348-641	3
<i>Inspecteurs des affaires sanitaires et sociales</i>	1353			1
Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	135304	379-780	348-641	1
<i>Inspecteurs généraux de l'équipement</i>	0364			2
Inspecteurs généraux de l'équipement	036401	1015-Gr.C	820-Gr.C	2
<i>Maîtres de conférences</i>	0525			1
Maître de conférences de classe normale	052504	530-1015	453-820	1
<i>Maîtres ouvriers d'administration centrale</i>	1028			5
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	102801	267-427	271-378	5
<i>Ouvriers professionnels de l'administration centrale</i>	1027			3
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	102702	259-382	266-351	3

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
<i>Ouvriers professionnels des établissements d'enseignement du Ministère de l'Education Nationale</i>	1062			2
Ouvriers professionnels principaux (échelle 4)	106201	259-382	266-351	2
<i>Ouvriers professionnels des services déconcentrés</i>	1029			17
Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	102901	251-364	263-337	6
Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	102902	259-382	266-351	11
<i>Personnel administratif supérieur des services déconcentrés de l'équipement, du logement, des transports et de la mer</i>	0372			66
Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	037209	379-780	348-641	49
Attachés principaux de 1ère classe des services déconcentrés de l'équipement	037207	852-966	695-782	3
Attachés principaux de 2ème classe des services déconcentrés de l'équipement	037208	563-821	476-672	14
<i>Personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des impôts</i>	1337			2
Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133709	379-780	348-641	1
Inspecteur principal de 2ème classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	133706	540-821	458-672	1
<i>Pharmaciens inspecteurs de santé publique</i>	1170			1
Pharmacien inspecteur en chef de santé publique	117002	750-1015	618-820	1
<i>Professeurs certifiés de l'enseignement agricole</i>	1400			2
Professeurs certifiés de classe normale de l'enseignement agricole	140002	379-801	348-657	2
<i>Professeurs de lycée professionnel agricole</i>	1009			1
Professeur de lycée professionnel agricole du 2ème grade de classe normale	100902	379-801	348-657	1
<i>Secrétaires administratifs d'administration centrale</i>	1289			89
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	128901	425-612	376-513	11
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	128903	298-544	290-462	53
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	128902	384-579	351-488	25
<i>Secrétaires administratifs des services déconcentrés de l'équipement</i>	1300			95
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés de l'équipement	130001	425-612	376-513	13
Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	130003	298-544	290-462	60
Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés de l'équipement	130002	384-579	351-488	22
<i>Secrétaires administratifs des services déconcentrés du ministère de l'agriculture</i>	1291			20
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	129101	425-612	376-513	4
Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	129103	298-544	290-462	11
Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés du ministère de l'agriculture	129102	384-579	351-488	5
<i>Secrétaires administratifs du ministère de l'industrie</i>	1305			25
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle de	130501	425-612	376-513	5

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
l'économie, des finances et de l'industrie				
Secrétaires administratifs de classe normale de l'économie, des finances et de l'industrie	130503	298-544	290-462	15
Secrétaires administratifs de classe supérieure de l'économie, des finances et de l'industrie	130502	384-579	351-488	5
<i>Techniciens de l'industrie et des mines</i>	0416			284
Techniciens de l'industrie et des mines	041603	298-544	290-462	230
Techniciens en chef de l'industrie et des mines	041602	393-612	357-513	54
<i>Techniciens des travaux publics de l'Etat</i>	0349			165
Techniciens supérieurs de l'équipement	034910	322-558	307-472	97
Techniciens supérieurs en chef de l'équipement	034908	422-638	374-533	25
Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	034909	391-593	356-499	43
<i>Techniciens sanitaires</i>	1362			5
Techniciens sanitaires	136206	322-558	307-472	5
<i>Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture</i>	1445			140
Chefs techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	144501	422-638	374-533	25
Techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture	144503	322-558	307-472	88
Techniciens supérieurs principaux des services du ministère chargé de l'agriculture	144502	391-593	356-499	27
<i>Emplois fonctionnels</i>				70
Chefs d'arrondissement de l'équipement	0000000113	759-1015	625-820	3
Chefs de mission du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie	0000000654	759-1015	625-820	10
Chefs de service d'administration centrale	0000000018	Gr.B bis	Gr.B bis	4
Chefs de subdivision des services du ministère chargé de l'équipement	0000000683	550-638	466-533	8
Chef du service de l'inspection générale de l'environnement	0000000739	Gr.D	Gr.D	1
Directeurs d'administration centrale	0000000012	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	5
Directeurs de projet	0000000744	901-Gr.B	733-Gr.B	2
Directeurs régionaux de l'environnement	0000000647	966-Gr.B	782-Gr.B	26
Sous-directeurs d'administration centrale	0000000019	901-Gr.B	733-Gr.B	11
<i>Autres emplois</i>				210
Ingénieurs des mines	00554B	427-852	378-695	20
Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts, chefs de mission	00888P	759-1015	625-820	2
Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux, chefs de mission	00887P	759-1015	625-820	6
Ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts	01485P	427-966	378-782	41
Ingénieurs en chef du génie rural, des eaux et des forêts	01484P	750-Gr.B	618-Gr.B	32
Ingénieurs généraux de classe normale du génie rural, des eaux et des forêts	01483P	Gr.B-Gr.C	Gr.B-Gr.C	5
Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	01488P	427-966	378-782	19
Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire	01487P	750-Gr.B	618-Gr.B	1
Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (2ème grade nouveau)	00744P	384-579	351-488	84
Contractuels				419
<i>Agents contractuels du Ministère de l'Agriculture et de la forêt</i>	1059			51
Agents contractuels de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	105902	710-985	588-797	33
Agents contractuels de catégorie fonctionnelle du ministère de l'agriculture	105901	901-Gr.A	733-Gr.A	5

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
Agents contractuels de 1ère catégorie de classe normale du ministère de l'agriculture	105904	379-709	348-587	9
Agents contractuels de 1ère catégorie hors classe du ministère de l'agriculture	105903	593-966	499-782	4
Agents contractuels du règlement intérieur national	1125			77
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	112501	852-1015	695-820	52
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	112502	547-901	464-733	25
Personnels contractuels techniques et administratifs chargés d'études de haut niveau	0877			5
Agents contractuels niveau A2	087702	473-801	411-657	5
Autres emplois				286
Agents contractuels	00356B	244-430	261-379	3
Agent contractuel de 1ère catégorie	00569B	784-1015	644-820	1
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	01432P	379-780	348-641	68
Agents contractuels (environnement)	00547B	448-763	392-628	5
Agents contractuels (environnement)	00548B	285-532	281-454	17
Agents contractuels (environnement)	00549B	244-499	261-429	3
Chargés de mission	00551B	471-966	410-782	18
Chargés de mission	00588B	Gr.D	Gr.D	4
Chargés de mission (environnement)	00541B	Gr.C	Gr.C	8
Chargés de mission (environnement)	00542B	Gr.B	Gr.B	10
Chargés de mission (environnement)	00543B	Gr.A	Gr.A	9
Chargés de mission (environnement)	00545B	557-965	471-781	17
Chargés de mission (environnement)	00546B	455-1000	397-808	20
Chargés de mission (environnement)	00544B	893-1000	726-808	74
Chargé de mission niveau 2	00693B	471-901	410-733	1
Contractuels hors catégorie	00552B	379-780	348-641	9
Personnels à statut spécifique A	00453B	-	-	15
Personnels à statut spécifique B	00454B	-	-	4
Ouvriers				42
Autres emplois				42
Ouvriers des parcs et ateliers	00456B	-	-	41
Ouvrier d'Etat (IGN)	00145P	-	-	1
Militaires sous contrat et de carrière				3
Administrateurs des affaires maritimes	0378			2
Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes	037803	541-653	459-544	1
Administrateur de 2ème classe des affaires maritimes	037802	457-556	399-471	1
Autres emplois				1
Administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes	00003B	966-1015	782-820	1

Présentation des dépenses, par agrégat et titre

Situation des dépenses pour 2001, par agrégat et titre (situation provisoire au 25 mars 2002)

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total (€)
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI	
21 Protection de la nature, sites et paysages	34.402.202	27.847.838	6.964.574	37.721.941	106.936.555
22 Protection de l'eau et des milieux aquatiques	15.656.709	2.700.768	58.233.773	20.367.394	96.958.644
23 Prévention des pollutions et des risques	16.250.627	243.498.809	14.462.343	6.429.578	280.641.357
31 Soutien aux politiques environnementales	40.792.900	12.254.346	5.888.998	13.163.576	72.099.820
Total général	107.102.438	286.301.761	85.549.688	77.682.489	556.636.376

Présentation économique des dépenses

Récapitulation générale pour l'exercice 2001 (situation provisoire au 25 mars 2002) (1)

Nomenclature économique	Paiements (€)
Achats	7.653.026
Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis	594.216
Fournitures non stockables	7.058.810
Prestations externes	82.161.154
Sous-traitance (services)	4.602.756
Locations et redevances de crédit-bail	5.533.555
Entretien et réparations	4.118.821
Contrats d'études (sauf études liées à la réalisation d'une immobilisation)	1.747.918
Documentation, publicité, relations publiques	1.798.058
Transports et déplacements	2.999.530
Frais de poste et télécommunications	2.831.766
Divers	58.528.750
Subventions	401.196.934
Subventions aux entreprises (y compris entreprises individuelles)	7.625.185
Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes locaux	36.605.894
Subventions aux autres administrations publiques	323.870.250
Subventions aux ménages et aux associations	31.656.772
Subventions aux institutions financières et d'assurance	365.994
Subventions aux institutions étrangères et internationales	1.072.838
Assistance et opérations diverses de répartition	51.354
Aide sociale	2.393
Aides et secours exceptionnels	22.258
Opérations diverses	26.704
Charges de personnel	6.694.272
Rémunérations principales	4.215.711
Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives)	1.880.672
Autres charges connexes au traitement	57.121
Cotisations sociales part de l'Etat	471.144
Prestations sociales obligatoires	4.378
Prestations sociales et versements facultatifs	65.247
Impôts et autres charges de gestion courante	1.691.456
Impôts et taxes et versements assimilés	1.688.854
Immobilisations	57.188.180
Immobilisations incorporelles	1.406.216
Acquisitions de terrains	19.234
Acquisitions de bâtiments, travaux et constructions	11.662.254
Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations	27.766.371
Matériel technique	10.400.516
Matériel de transport	2.309.796
Matériel informatique et télématique	2.260.629

Nomenclature économique**Paiements (€)**

Autres immobilisations corporelles

1.363.164

Total :**556.636.376**

(1) Cette situation est établie sur la base de la codification économique de 2001. Le total des montants des lignes les plus fines de la nomenclature économique peut être différent du total de la ligne de regroupement, en l'absence de précisions suffisantes sur certains paragraphes.

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES ORDINAIRES						
TITRE III - Moyens des services						
1ère partie - Personnel.						
Rémunérations d'activité						
31-90	Rémunération des personnels	52.835.930 (2.384)	58.056.527 (2.518)	65.226.291 (2.726)	73.389.788 (3.026)	85.590.378 (3.432)
31-93	Personnel rémunéré sur une base autre que celle du statut de la fonction publique	761.482 (28)	885.974 (33)	957.710 (34)	957.710 (34)	1.225.907 (42)
31-94	Indemnités et allocations diverses	4.833.348	6.295.183	15.922.363	19.165.356	27.977.412
31-95	Vacations et indemnités diverses	940.553	1.036.886	1.358.953	1.892.525	3.089.231
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	59.371.313	66.274.570	83.465.317	95.405.379	117.882.928
	Effectifs	(2.412)	(2.551)	(2.760)	(3.060)	(3.474)
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales						
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat	4.433.142	4.645.444	5.270.491	11.243.774	12.996.999
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat	1.640.270	1.793.164	1.988.981	2.285.153	2.778.311
33-92	Autres dépenses d'action sociale <i>Libellé modifié en 2001</i>	469.024	532.845	572.985	650.887	714.687
Totaux pour la 3ème partie :						
	CP	6.542.436	6.971.453	7.832.457	14.179.814	16.489.997
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services						
34-10	Protection de la nature et de l'environnement. Dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien <i>Chapitre créé en 1998, supprimé en 2000</i>	20.120.486	26.520.348	"	"	"
34-20	Protection de la nature et de l'environnement. Dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-60	Information, réalisation et diffusion de publications <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-94	Moyens de fonctionnement des services déconcentrés <i>Chapitre créé en 1998, supprimé en 2000</i>	12.643.627	13.849.874	"	"	"
34-96	Dépenses d'informatique et de télématique <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-97	Remboursement à divers établissements publics de dépenses effectuées dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
34-98	Moyens de fonctionnement des services <i>Libellé modifié en 1998, en 2000</i>	7.259.727	8.276.410	66.468.729	76.875.966	78.687.587
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	40.023.840	48.646.632	66.468.729	76.875.966	78.687.587
	6ème partie - Subventions de fonctionnement					
36-41	Subventions de fonctionnement à divers établissements publics	24.333.061	28.865.454	32.675.295	37.826.447	47.775.000
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	24.333.061	28.865.454	32.675.295	37.826.447	47.775.000
	7ème partie - Dépenses diverses					
37-02	Instances consultatives et remboursements à divers établissements publics <i>Libellé modifié en 1998, en 1999, en 2000</i>	2.415.250	7.425.062	2.172.856	1.059.978	1.060.831
37-91	Frais de justice et réparations civiles <i>Chapitre créé en 2001</i>	"	"	"	533.572	533.572
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	2.415.250	7.425.062	2.172.856	1.593.550	1.594.403
	Totaux pour le titre III :					
	CP	132.685.900	158.183.171	192.614.654	225.881.156	262.429.915
	Effectifs	(2.412)	(2.551)	(2.760)	(3.060)	(3.474)
	TITRE IV - Interventions publiques					
	4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions					
44-10	Protection de la nature et de l'environnement <i>Libellé modifié en 1999</i>	28.065.541	39.371.526	46.704.047	51.552.984	74.456.497
44-20	Subventions à divers organismes	14.045.230	38.525.833	41.889.805	45.817.969	52.432.420
44-30	Dations en paiement en application de la loi n°95-1346 du 31 décembre 1995 <i>Chapitre créé en 1998</i>	"	"	"	"	"
44-40	Subventions aux établissements publics dans le domaine de la radioprotection et de la sûreté nucléaire <i>Chapitre créé en 2001, Libellé modifié en 2002</i>	"	"	"	203.443.214	241.733.989
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	42.110.771	77.897.359	88.593.852	300.814.167	368.622.906
	Totaux pour le titre IV :					
	CP	42.110.771	77.897.359	88.593.852	300.814.167	368.622.906
	Totaux pour les dépenses ordinaires					
	CP	174.796.671	236.080.530	281.208.506	526.695.323	631.052.821
	Effectifs	(2.412)	(2.551)	(2.760)	(3.060)	(3.474)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES EN CAPITAL						
TITRE V - Investissements exécutés par l'Etat						
7ème partie - Equipements administratif et divers						
57-10	Fonds d'intervention contre les pollutions marines accidentelles	" (")	" (")	" (")	1.524.000 (1.524.000)	1.524.000 (1.524.000)
57-20	Protection de la nature et de l'environnement. Etudes, acquisitions et travaux d'investissement <i>Libellé modifié en 1998</i>	33.649.000 (38.169.000)	39.187.000 (44.931.000)	38.676.000 (46.007.000)	31.112.000 (43.300.000)	18.411.000 (43.216.000)
57-50	Etudes générales et actions de coopération internationale <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
57-91	Equipement immobilier des services	2.958.000 (3.506.000)	4.101.000 (7.574.000)	5.031.000 (6.098.000)	4.798.000 (5.717.000)	4.124.000 (4.563.000)
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	36.607.000	43.288.000	43.707.000	37.434.000	24.059.000
	AP	(41.675.000)	(52.505.000)	(52.105.000)	(50.541.000)	(49.303.000)
Totaux pour le titre V :						
	CP	36.607.000	43.288.000	43.707.000	37.434.000	24.059.000
	AP	(41.675.000)	(52.505.000)	(52.105.000)	(50.541.000)	(49.303.000)
TITRE VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
5ème partie - Logement et urbanisme						
65-50	Fonds d'intervention pour la qualité de la vie <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
Totaux pour la 5ème partie :						
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
7ème partie - Equipements administratif et divers						
67-20	Protection de la nature et de l'environnement. Subventions d'investissement <i>Libellé modifié en 1998</i>	50.503.000 (53.195.000)	38.544.000 (48.056.000)	42.347.000 (54.263.000)	49.143.000 (77.480.000)	24.841.000 (93.801.000)
67-30	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie <i>Chapitre créé en 1999</i>	" (")	256.511.000 (257.387.000)	261.846.000 (338.643.000)	74.993.000 (297.515.000)	60.980.000 (250.016.000)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
67-41	Subventions d'investissement à divers établissements publics	27.667.000 (27.070.000)	28.783.000 (29.814.000)	26.953.000 (27.237.000)	28.066.000 (29.646.000)	28.492.000 (30.094.000)
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	78.170.000	323.838.000	331.146.000	152.202.000	114.313.000
	AP	(80.265.000)	(335.257.000)	(420.143.000)	(404.641.000)	(373.911.000)
	Totaux pour le titre VI :					
	CP	78.170.000	323.838.000	331.146.000	152.202.000	114.313.000
	AP	(80.265.000)	(335.257.000)	(420.143.000)	(404.641.000)	(373.911.000)
	Totaux pour les dépenses en capital					
	CP	114.777.000	367.126.000	374.853.000	189.636.000	138.372.000
	AP	(121.940.000)	(387.762.000)	(472.248.000)	(455.182.000)	(423.214.000)
	Totaux généraux :					
	CP	289.573.671	603.206.530	656.061.506	716.331.323	769.424.821
	AP	(121.940.000)	(387.762.000)	(472.248.000)	(455.182.000)	(423.214.000)
	Effectifs	(2.412)	(2.551)	(2.760)	(3.060)	(3.474)

Récapitulation des prévisions de fonds de concours

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
37-1-6-297	Contribution d'EdF au programme décennal de prévention des inondations et de restauration hydraulique et écologique des rivières et des zones humides liées au territoire Saône-Rhin.	Fonds de concours par nature	44-10	152.450
	Total :			152.450
37-1-6-298	Contribution de certains établissements publics à des dépenses de fonctionnement du ministère chargé de l'environnement.	Fonds de concours par nature	34-98	"
	Total :			"
37-2-6-299	Produit des indemnités piscicoles versées par les concessionnaires d'énergie hydraulique et de la vente d'alevins et de poissons au profit des établissements domaniaux de pisciculture.	Décret du 5 septembre 1960 / Arrêté du 7 janvier 1997.	36-41	460.000
	Total :			460.000
37-2-3-301	Produit des recettes provenant de l'aliénation de matériels informatiques, bureautiques et télématiques du ministère de l'Environnement.	Décret n°87-899 du 30 octobre 1987 / Arrêté du 7 janvier 1997	34-98	1.540
	Total :			1.540
37-2-6-342	Produit des redevances perçues par les directions régionales de l'environnement et affectées à des dépenses de fonctionnement.	Décret n°83-617 du 7 juillet 1983 (en CE) / Décret n°91-343 du 9 avril 1991 / Décret n°91-1139 du 4 novembre 1991 / Arrêté du 2 mai 1996.	34-98	1.190.001
	Total :			1.190.001
37-2-6-454	Produit des redevances perçues par les directions régionales de l'environnement et affectées à des rémunérations de personnel.	Décret en CE n° 83-617 du 7 juillet 1983 / Décret n° 91-343 du 9 avril 1991 / Décret n° 91-1139 du 4 novembre 1991 / Arrêté du 15 juillet 1992.(JO du 01-08-1992).	31-95	275.000
			33-90	91.500
	Total :			366.500
37-2-3-568	Recettes provenant de la vente de publications et documents divers du ministère chargé de l'environnement.	Décret n° 81-1222 du 30 décembre 1981 / Arrêté du 23 janvier 1986 .	34-98	5.975
	Total :			5.975
37-2-6-818	Contributions aux dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien des cellules d'études des débits de cours d'eau et des services déconcentrés de l'environnement.	Décret n° 81-1222 du 30 décembre 1981 / Arrêté du 19 avril 1995.	34-98	244.500
	Total :			244.500
37-1-1-820	Participations aux études, acquisitions et travaux d'équipement relatifs à la protection de la nature, à la prévention et à la lutte contre les pollutions ainsi qu'à la gestion des milieux naturels.	Fonds de concours par nature	57-20	1.524.490
	Total :			1.524.490
37-1-4-821	Participation de la Communauté européenne à des actions de protection de la nature et de l'environnement.	Fonds de concours par nature	34-98	"
			57-20	76.225
	Total :			76.225
	Total général :			4.021.681

Autres documents

TABLEAU RECAPITULATIF DES EFFECTIFS GERES FINANCIEREMENT PAR D'AUTRES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
Art. 20 Art. 21 § 10		Chapitre 31-90 : REMUNERATION DES PERSONNELS Administration centrale							
		Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'équipement <i>Personnel Titulaire</i>							
		<u>Personnel de direction</u>							
	A	Directeur de projet	901 -Gr. B	2		-2			
	A	Chef du service de l'inspection générale de l'environnement	Gr. D	1		-1			
	A	Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	5		-5			
	A	Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	4		-4			
	A	Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	9		-9			
		<u>Personnel administratif supérieur</u>							
	A	Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	6		-6			
	A	Administrateurs civils de 1 ^{ère} classe	701-966	5		-5			
	A	Administrateurs civils de 2 ^{ème} classe	427-750	5		-5			
	A	Attachés principaux d'administration centrale de 1 ^{ère} classe	864-966	7		-7			
	A	Attachés principaux d'administration centrale de 2 ^{ème} classe	504-821	19		-19			
	A	Attachés d'administration centrale	379-780	63		-63			
	A	Chargé d'études documentaires principal de 2 ^{ème} classe de l'équipement	563-821	1		-1			
	A	Chargés d'études documentaires de l'équipement	379-780	2		-2			
		<u>Secrétaires administratifs</u>							
	B	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	11		-11			
	B	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	20		-20			
	B	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	50		-50			
		<u>Personnel administratif d'exécution</u>							
	C	Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe d'administration centrale (NEI)	396-449	24		-24			
	C	Adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	46		-46			
	C	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	93		-93			
	C	Adjoint administratif des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	1		-1			
		<u>Personnel du service intérieur</u>							
	C	Agents des services techniques de 1 ^{ère} classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	3		-3			
	C	Agents des services techniques de 2 ^{ème} classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	8		-8			
	C	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	2		-2			
	C	Conducteurs d'automobile de 1 ^{ère} catégorie (échelle 3)	251-364	2		-2			
	C	Conducteurs d'automobile de 2 ^{ème} catégorie	245-343	8		-8			
	C	Chefs de garage (échelle 5)	267-427	1		-1			
	C	Inspecteur du service intérieur et du matériel 1 ^{ère} classe d'AC (échelle 5)	267-427	1		-1			
	C	Inspecteur du service intérieur et du matériel 2 ^{ème} classe d'AC (échelle 4)	259-382	1		-1			

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
		<u>Personnel technique</u>							
	A	Ingénieurs des ponts et chaussées 2 ^{ème} classe	427-750	2		-2			
	A	Ingénieurs géographes de 2 ^{ème} classe	427-750	3		-3			
	A	Ingénieur divisionnaire des TPE	593-966	1		-1			
	A	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	24		-24			
	A	Inspecteurs généraux de l'équipement	1015-Gr.C	2		-2			
	A	Architecte urbaniste en chef de l'Etat	750-Gr.A	1		-1			
	A	Architectes urbanistes de 2 ^{ème} classe de l'Etat	427-750	4		-4			
	B	Technicien supérieur principal de l'équipement	391-593	1		-1			
	B	Technicien supérieur de l'équipement	322-558	1		-1			
	A	Chargé de recherche de 2 ^{ème} cl. du laboratoire des ponts et chaussées de l'équipement et de ses labos associés	530-677	1		-1			
		<u>Personnel ouvrier</u>							
	C	Maître ouvrier d'AC (échelle 5)	267-427	1		-1			
	C	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	259-382	3		-3			
		<u>Gens de la mer</u>							
	A	Inspecteur des affaires maritimes	379-780	1		-1			
	A	Administrateur des affaires maritimes de 1 ^{ère} classe	541-653	1		-1			
		TOTAL TITULAIRES (§10)		446		-446			
§ 20		<i>Personnel contractuel</i>							
		<u>Personnel contractuel environnement</u>							
	A	Chargés de mission	Gr. D	4		-4			
	A	Chargés de mission (environnement)	Gr. C	7		-7			
	A	Chargés de mission (environnement)	Gr. B	8		-8			
	A	Chargés de mission (environnement)	Gr. A	8		-8			
	A	Chargés de mission (environnement)	893-1000	39		-39			
	A	Chargés de mission (environnement)	557-965	15		-15			
	A	Chargés de mission (environnement)	455-1000	2		-2			
	B	Agents contractuels (environnement)	285-532	9		-9			
	B	Agents contractuels (environnement)	244-499	3		-3			
		<u>Personnel contractuel du Règlement Intérieur National (RIN)</u>							
	A	Agents contractuels du RIN de catégorie exceptionnelle	852-1015	30		-30			
	A	Agents contractuels du RIN hors catégorie	547-901	9		-9			
	A	Agents contractuels du RIN 1 ^{ère} catégorie	379-780	24		-24			
		TOTAL CONTRACTUELS (§20)		158		-158			
		TOTAL ARTICLE 21		604		-604			
Art. 22 § 24		Personnel à statut spécifique appartenant à des corps du ministère de l'équipement <i>Personnel contractuel</i>							
	A	Personnel à statut spécifique A	-	2		-2			
	B	Personnel à statut spécifique B	-	2		-2			
		TOTAL CONTRACTUELS (§24)		4		-4			
		TOTAL ARTICLE 22		4		-4			

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
Art. 23 § 10		Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère de l'agriculture <i>Personnel titulaire</i>							
		<u>Personnel administratif supérieur</u>							
	A	Sous-directeur d'administration centrale	901-Gr.B	1			-1		
	A	Administrateurs civils de 1 ^{ère} classe	701-966	1			-1		
	A	Attachés principaux d'administration centrale de 2 ^{ème} classe	504-821	3			-3		
	A	Attachés d'administration centrale	379-780	3			-3		
		<u>Secrétaires administratifs</u>							
	B	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	2			-2		
	B	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	2			-2		
		<u>Personnel administratif d'exécution</u>							
	C	Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe d'administration centrale (NEI)	396-449	4			-4		
	C	Adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	10			-10		
	C	Adjoints administratifs (échelle 4)	259-382	19			-19		
		<u>Personnel technique</u>							
	A	Ingénieur général du GREF de classe normale	Gr.B-Gr.C	5			-5		
	A	Ingénieurs en chef du GREF	750-GrB	14			-14		
	A	Ingénieurs du GREF	427-966	22			-22		
	A	Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	427-966	8			-8		
	A	Ingénieurs des travaux agricoles	379-750	5			-5		
	A	Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	593-966	2			-2		
	A	Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	379-750	7			-7		
	A	Ingénieurs des travaux ruraux	379-750	9			-9		
		<u>Personnel enseignant</u>							
A	Professeurs certifiés de classe normale de l'enseignement agricole	379-801	2			-2			
	TOTAL TITULAIRES (§10)			119			-119		
§ 20		<i>Personnel contractuel</i>							
	A	Agents contractuels de catégorie fonctionnelle du ministère de l'agriculture	901-Gr.A	2			-2		
	A	Agents contractuels de catégorie exceptionnelle du ministère de l'agriculture	710 – 985	3			-3		
	TOTAL CONTRACTUELS (§20)			5			-5		
	TOTAL ARTICLE 23			124			-124		
Art. 24 § 10		Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de la santé <i>Personnel titulaire</i>							
		<u>Personnel administratif</u>							
	C	Adjoints administratifs (échelle 4)	259-382	2					-2
		<u>Personnel technique</u>							
	A	Ingénieur du génie sanitaire	473-901	1					-1
	A	Ingénieurs d'études sanitaires	379-750	1					-1
A	Pharmacien inspecteur en chef de la santé publique	750-1015	1					-1	
	TOTAL TITULAIRES (§10)			5					5
	TOTAL ARTICLE 24			5					5

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
Art. 25		Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE							
§ 10		<i>Personnel titulaire</i>							
		<u>Personnel administratif supérieur</u>							
	A	Sous-directeur d'administration centrale	901-Gr.B	1				-1	
	A	Administrateurs civils de 1 ^{ère} classe	701-966	2				-2	
	A	Administrateur civil de 2 ^{ème} classe	427-750	1				-1	
	A	Attachés principaux d'administration centrale de 2 ^{ème} classe	504-821	5				-5	
	A	Attachés d'administration centrale	379-780	3				-3	
		<u>Secrétaires administratifs</u>							
	B	Secrétaires administratifs de classe supérieure du MEFI	384-579	4				-4	
	B	Secrétaires administratifs de classe normale du MEFI	298-544	3				-3	
		<u>Personnel administratif d'exécution</u>							
	C	Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe (NEI)	396-449	5				-5	
	C	Adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe (échelle 5)	267-427	8				-8	
	C	Adjoints administratifs (échelle 4)	259-382	16				-16	
		<u>Personnel ouvrier</u>							
	C	Maître ouvrier d'administration centrale (E5)	267-427	4				-4	
	C	Ouvriers professionnels principaux	259-382	2				-2	
		<u>Personnel technique</u>							
	A	Ingénieur général des mines	Gr.B-Gr.D	1				-1	
	A	Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	4				-4	
	A	Ingénieurs des mines	427-852	4				-4	
	A	Chef de mission du MEFI	759-1015	1				-1	
	A	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	4				-4	
	A	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	16				-16	
	A	Inspecteur principal de 2 ^{ème} classe des services déconcentrés de la direction générale des impôts	540-821	1				-1	
	A	Inspecteur des services déconcentrés de la direction générale des impôts	379-780	1				-1	
	B	Techniciens en chef de l'industrie et des mines	393-612	1				-1	
	B	Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	4				-4	
	B	Contrôleur du Trésor Public de 2 ^{ème} classe	298-544	1				-1	
		<u>Personnel détaché de l'INSEE</u>							
	A	Administrateur hors classe de l'INSEE	801-Gr.B	1	-1				
	A	Administrateurs de 2 ^{ème} classe de l'INSEE	427-750	1	-1				
	A	Attachés principaux de 2 ^{ème} classe de l'INSEE	504-821	3	-3				
	A	Attachés de l'INSEE	379-780	2	-2				
		TOTAL TITULAIRES (§10)		99	-7			-92	
§ 20		<i>Personnel contractuel</i>							
	A	Chargés de mission	471-966	4				-4	
	A	Agent contractuel de 1 ^{ère} catégorie	784-1015	1				-1	
	A	Chargé de mission de niveau 2	471-901	1				-1	
		TOTAL CONTRACTUELS (§20)		6	0			-6	
		TOTAL ARTICLE 25		105	-7			-98	
		TOTAL ADMINISTRATION CENTRALE (Art. 20)		842	-7	-608	-124	-98	-5

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB Ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
Art. 30 Art. 31 § 10		Directions régionales de l'environnement							
		Personnel titulaire et contractuel appartenant à des coprs du ministère de l'équipement <i>Personnel titulaire</i>							
		<u>Personnel de direction</u>							
	A	Directeurs régionaux de l'environnement	966-Gr.B	26		-26			
		<u>Personnel administratifs supérieurs</u>							
	A	Attaché principal de 1 ^{ère} classe des services déconcentrés	852-966	3		-3			
	A	Attachés principaux de 2 ^{ème} classe des services déconcentrés	563-821	14		-14			
	A	Attachés administratifs des services déconcentrés	379-780	49		-49			
		<u>Secrétaires administratifs</u>							
	B	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle des services déconcentrés	425-612	13		-13			
	B	Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés	384-579	22		-22			
	B	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés	298-544	60		-60			
		<u>Personnel administratif d'exécution</u>							
	C	Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	25		-25			
	C	Adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	50		-50			
	C	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	131		-131			
		<u>Personnel technique</u>							
	A	Architectes urbanistes en chef de l'Etat	750-Gr.A	3		-3			
	A	Architectes urbanistes de 1 ^{ère} classe de l'Etat	772-852	3		-3			
	A	Architectes urbanistes de 2 ^{ème} classe de l'Etat	427-750	4		-4			
	A	Chargé d'études documentaires	379-780	2		-2			
	A	Chefs d'arrondissement de l'équipement	759-1015	3		-3			
	B	Chefs de subdivision	550-638	8		-8			
	B	Contrôleur principal des travaux publics de l'Etat	359-579	1		-1			
	B	Contrôleurs des travaux publics de l'Etat	298-544	4		-4			
	C	Dessinateurs chef de groupe de 1 ^{ère} classe (NEI)	396-449	3		-3			
	C	Dessinateurs chef de groupe de 2 ^{ème} classe (échelle 5)	267-427	7		-7			
	C	Dessinateurs (échelle 4)	259-382	12		-12			
	A	Ingénieur général des ponts et chaussées de 2 ^{ème} classe	Gr. B	1		-1			
	A	Ingénieurs en chef des ponts et chaussées	750-Gr.A	5		-5			
	A	Ingénieurs des ponts et chaussées de 2 ^{ème} classe	427-750	10		-10			
	A	Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat	593-966	30		-30			
A	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	112		-112				
A	Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	379-750	8		-8				
B	Techniciens supérieurs en chef de l'équipement	422-638	25		-25				
B	Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	391-593	42		-42				
B	Techniciens supérieurs de l'équipement	322-558	96		-96				
	<u>Personnel ouvrier</u>								
C	Ouvriers professionnels principaux des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	11		-11				
C	Ouvriers professionnels des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	6		-6				

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
	C	<u>Personnel d'exploitation</u> Chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat	351-479	1		-1			
	C	Chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat	267-427	1		-1			
	C	Agents d'exploitation spécialisés des travaux publics de l'Etat (échelle 4)	259-382	7		-7			
	C	Agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat (échelle 3)	251-364	4		-4			
	A	<u>Gens de la mer</u> Administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes	966-1015	1		-1			
	A	Administrateur de 2 ^{ème} classe des affaires maritimes	457-556	1		-1			
	A	Inspecteurs des affaires maritimes	379-780	2		-2			
		TOTAL TITULAIRES (§10)		806		-806			
§ 20		<i>Contractuels</i>							
		<u>Personnel contractuel environnement</u>							
	A	Chargé de mission (environnement)	Gr. A	1		-1			
	A	Chargé de mission (environnement)	Gr. B	1		-1			
	A	Chargés de mission (environnement)	893-1000	32		-32			
	A	Chargé de mission (environnement)	557-965	1		-1			
	A	Chargé de mission (environnement)	455-1000	7		-7			
	B	Agents contractuels (environnement)	285-532	6		-6			
		<u>Personnel contractuel du Règlement Intérieur Nationale</u>							
	A	Agents contractuels du Règlement Intérieur National de catégorie exceptionnelle	852-1015	22		-22			
	A	Agents contractuels du Règlement Intérieur National hors catégorie	547-901	16		-16			
	A	Agents contractuels du Règlement Intérieur National de 1 ^{ère} catégorie	379-780	44		-44			
	A	<u>Personnel contractuel chargé d'études</u> Agents contractuels niveau A2	473-801	5		-5			
		TOTAL CONTRACTUELS (§20)		135		-135			
		TOTAL ARTICLE 31		941		-941			
Art. 32 § 20		Personnel à statut spécifique appartenant à des corps relevant du ministère de l'équipement <i>Personnel contractuel</i>							
	A	Personnel à statut spécifique A	-	13		-13			
	B	Personnel à statut spécifique B	-	2		-2			
		TOTAL CONTRACTUELS (§20)		15		-15			
		TOTAL ARTICLE 32		15		-15			

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé	
Art. 33 § 10		Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère de l'agriculture <i>Personnel titulaire</i>								
		<u>Personnel technique</u>								
	C	Adjoints techniques principaux des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	351-479	14			-14			
	C	Adjoints techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural	267-427	45			-45			
	C	Agent technique principal des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (échelle 4)	259-382	1			-1			
	C	Agents techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et du développement rural (échelle 3)	251-364	9			-9			
	A	Ingénieurs en chef du génie rural des eaux et forêts	750-Gr.B	18			-18			
	A	Ingénieurs du génie rural des eaux et forêts	427-966	19			-19			
	A	Ingénieurs divisionnaires des travaux agricoles	593-966	3			-3			
	A	Ingénieurs des travaux agricoles	379-750	17			-17			
	A	Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux - Chefs de mission	759-1015	6			-6			
	A	Ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux	593-966	17			-17			
	A	Ingénieurs des travaux ruraux	379-750	70			-70			
	A	Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts chefs de mission	759-1015	2			-2			
	A	Ingénieurs divisionnaires des travaux des eaux et forêts	593-966	9			-9			
	A	Ingénieurs des travaux des eaux et forêts	379-750	41			-41			
	A	Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire	750-Gr.B	1			-1			
	A	Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	427-966	2			2			
	B	Chefs techniciens supérieurs des services du ministère de l'agriculture	422-638	21			-21			
	B	Techniciens supérieurs principaux des services du ministère de l'agriculture	391-593	23			-23			
	B	Techniciens supérieurs des services du ministère de l'agriculture	322-558	71			-71			
			<u>Personnel administratif</u>							
	A	Attaché administratif principal des services déconcentrés 2 ^{ème} classe	563-821	1			-1			
	A	Attachés administratifs des services déconcentrés	379-780	4			-4			
	B	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle des services déconcentrés	425-612	4			-4			
	B	Secrétaires administratifs de classe supérieure des services déconcentrés	384-579	5			-5			
	B	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés	298-462	11			-11			
	C	Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	6			-6			
	C	Adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	12			-12			
	C	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	28			-28			
	C	Agents administratifs de 1 ^{ère} classe des services déconcentrés (échelle 3)	251-364	5			-5			
	C	Agents administratifs de 2 ^{ème} classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	4			-4			
			<u>Personnel enseignant</u>							
A	Professeur de lycée professionnel agricole de 2 ^{ème} grade de classe normale	379-801	1			-1				
A	Maître de conférence de classe normale	530-1015	1			-1				
TOTAL TITULAIRES (§10)				471			-471			

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
§ 20		<i>Personnel contractuel</i>							
	A	Agents contractuels de catégorie fonctionnelle	901-Gr.A	3			-3		
	A	Agents contractuels de catégorie exceptionnelle	701-985	30			-30		
	A	Agents contractuels de 1 ^{ère} catégorie hors classe	593-966	4			-4		
	A	Agents contractuels de 1 ^{ère} catégorie de classe normale	379-709	9			-9		
		TOTAL CONTRACTUELS (§20)		46			-46		
		TOTAL ARTICLE 33		517			-517		
Art. 34		Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère chargé de la santé							
§ 10		<i>Personnel titulaire</i>							
	A	Ingénieurs du génie sanitaire	473-901	5					-5
	A	Ingénieur d'études sanitaires	379-750	4					-4
	A	Inspecteur des affaires sanitaires et sociales	379-750	1					-1
	B	Technicien sanitaire	323-558	5					-5
		TOTAL TITULAIRES (§10)		15					-15
		TOTAL ARTICLE 34		15					-15
Art. 35		Personnel titulaire et contractuel appartenant à des corps relevant du ministère des finances, de l'industrie et de l'INSEE							
§ 10		<i>Personnel titulaire</i>							
		<u>Personnel INSEE</u>							
	A	Attachés de l'INSEE	379-780	8	-8				
		<u>Personnel industrie</u>							
	A	Ingénieurs des mines	427-852	2				-2	
	A	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	2				-2	
	B	Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	2				-2	
		TOTAL TITULAIRES (§10)		14	-8			-6	
		TOTAL ARTICLE 35		14	-8			-6	
		TOTAL Directions régionales de l'environnement (Art. 30)		-1 502	-8	-956	-517	-6	-15

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
Art. 40 § 10		Recherche scientifique et technique							
		<i>Personnel titulaire</i>							
		<i>Personnel administratif</i>							
	C	Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	259-382	2		-2			
	B	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	298-544	1		-1			
	B	Secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale	384-579	1		-1			
		TOTAL TITULAIRES (§10)		4	0	-4	0	0	0
§ 20		<i>Personnel contractuel</i>							
	A	Chargé de mission (environnement)	Gr. B	1		-1			
	A	Chargé de mission (environnement)	Gr. C	1		-1			
	A	Chargés de mission (environnement)	893-1000	3		-3			
	A	Chargé de mission (environnement)	557-965	1		-1			
	A	Chargés de mission (environnement)	455-1000	11		-11			
	A	Agents contractuels (environnement)	448-763	5		-5			
	B	Agents contractuels (environnement)	285-532	2		-2			
	B	Agents contractuels	244-430	3		-3			
		TOTAL CONTRACTUELS (§20)		27	0	-27	0	0	0
		TOTAL R.S.T. (Art. 40)		31	0	-31	0	0	0

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
Art. 51 § 10 § 11		Inspection des installations classées							
		<i>Inspection des installations classées industrielles</i>							
		<i>Personnel titulaire</i>							
		<u>Personnel administratif</u>							
	A	Attaché d'administration centrale	379-780	1				-1	
	B	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle	425-612	5				-5	
	B	Secrétaires administratifs de classe supérieure	384-579	3				-3	
	B	Secrétaires administratifs de classe normale	298-544	12				-12	
	C	Adjoint administratifs principaux de 1 ^{ère} classe des services déconcentrés (NEI)	396-449	15				-15	
	C	Adjoint administratifs principaux de 2 ^{ème} classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	29				-29	
	C	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	74				-74	
	C	Agents administratifs de 1 ^{ère} classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 3)	251-364	16				-16	
	C	Agents administratifs de 2 ^{ème} classe de l'économie, des finances et de l'industrie (échelle 2)	245-343	96				-96	
		<u>Personnel technique</u>							
	A	Ingénieur des ponts et chaussées de 2 ^{ème} classe	427-750	1				-1	
	A	Ingénieur général des mines	Gr.B-Gr.D	1				-1	
	A	Ingénieurs en chef des mines	750-Gr.A	6				-6	
	A	Ingénieurs des mines	427-852	14				-14	
	A	Chefs de mission du MEFI	759-1015	9				-9	
	A	Ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines	593-966	63				-63	
	A	Ingénieurs de l'industrie et des mines	379-750	290				-290	
	B	Techniciens en chef de l'industrie et des mines	393-612	53				-53	
	B	Techniciens supérieurs de l'industrie et des mines	384-579	84				-84	
B	Techniciens de l'industrie et des mines	298-544	224				-224		
	TOTAL TITULAIRES (§11)			996				996	
§ 12		<i>Personnel contractuel</i>							
	A	Chargés de mission	471-966	14				-14	
	A	Contractuels hors catégorie	379-780	9				-9	
	TOTAL CONTRACTUELS (§12)			23				-23	
§ 20 § 21		<i>Inspection des installations classées agricoles</i>							
		<i>Personnel titulaire</i>							
		<u>Personnel technique</u>							
	B	Chefs techniciens supérieurs des services du ministère de l'agriculture	422-638	4			-4		
	B	Techniciens supérieurs principaux des services du ministère de l'agriculture	391-593	4			-4		
	B	Techniciens supérieurs des services du ministère de l'agriculture	322-558	17			-17		
	A	Inspecteurs de la santé publique vétérinaires	427-966	9			-9		
	A	Inspecteur des travaux agricoles	379-750	1			-1		
		<u>Personnel administratif</u>							
	C	Adjoint administratifs principaux de 2 ^{ème} classe des services déconcentrés (échelle 5)	267-427	2			-2		
C	Adjoint administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	1			-1			
	TOTAL TITULAIRES (§21)			38			-38		
	TOTAL INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES (Art. 51)			1057	0	0	-38	-1019	0
	TOTAL CHAPITRE 31-90			3432	-15	-1595	-679	-1123	-20

Art. et §	Cat.	Désignation des emplois budgétaires	IB ou HE	Emplois budgétaires Environnement 2002	Emplois à transférer à l'INSEE	Emplois à transférer à l'équipement	Emplois à transférer à l'agriculture et forêts	Emplois à transférer à l'industrie	Emplois à transférer à la santé
Art. 12 § 10		Chapitre 31-93 : PERSONNEL REMUNERE SUR UNE BASE AUTRE QUE CELLE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE Pars et ateliers							
		<i>Ouvriers des pars et ateliers</i>	-	41		-41			
		Ouvriers des parcs et ateliers		1		-1			
		Ouvrier d'Etat (IGN)							
		TOTAL OUVRIERS DES PARS ET ATELIERS (§ 10)		42	0	-42	0	0	0
		TOTAL PARCS ET ATELIERS (Art. 12)		42	0	-42	0	0	0
		TOTAL CHAPITRE 31-93		42	0	-42	0	0	0
		TOTAL 31-90 Art. 20		842	-7	-608	-124	-98	-5
		TOTAL 31-90 Art. 30		1502	-8	-956	-517	-6	-15
		TOTAL 31-90 Art. 40		31	0	-31	0	0	0
	TOTAL 31-90 Art. 51		1057	0	0	-38	-1019	0	
	TOTAL 31-93 Art. 12		42	0	-42	0	0	0	
	TOTAL GENERAL		3474	-15	-1637	-679	-1123	-20	